



Sociologie politique des députés de la Ve République, 1958-2007

Luc Rouban

► To cite this version:

Luc Rouban. Sociologie politique des députés de la Ve République, 1958-2007. Les Cahiers du CEVIPOF, 2011, Les députés, 55, pp.3-121. hal-03461516

HAL Id: hal-03461516

<https://sciencespo.hal.science/hal-03461516>

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



LES DÉPUTÉS

Luc Rouban

Les Cahiers du CEVIPOF

N°55/Septembre 2011



SciencesPo.

CEVIPOF
CNRS

Centre de recherches politiques

SOCIOLOGIE POLITIQUE DES DÉPUTÉS DE LA V^E RÉPUBLIQUE, 1958-2007

LUC ROUBAN

DIRECTEUR DE RECHERCHE (CNRS) – CEVIPOF/SCIENCES PO

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	6
1. SOCIOLOGIE	9
1.1. LES ORIGINES SOCIALES DES DÉPUTÉS.....	9
1.2. LES PROFESSIONS EXERCÉES	14
1.3. LE CAS DES DÉPUTÉS UMP EN 2002	24
1.4. LES DIPLÔMES.....	25
1.5. LE PASSAGE PAR LES GRANDES ÉCOLES	29
1.6. LE GENRE DES DÉPUTÉS.....	31
1.7. LES UNIVERS SOCIAUX DES DÉPUTÉS	34
2. L'ENTRÉE AU PALAIS-BOURBON	38
2.1. LES DÉBUTS EN POLITIQUE.....	38
2.2. LE PREMIER MANDAT ÉLECTIF.....	44
2.3. LA CONQUÊTE DES APPAREILS PARTISANS.....	46
2.4. LES TRAJECTOIRES D'ACCÈS AU MANDAT DE DÉPUTÉ.....	48
2.5. LES RESPONSABILITÉS LOCALES.....	49
2.6. LA NOTABILITÉ LOCALE.....	51
2.7. LE RENOUVELLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE PROFIL DES ARRIVANTS	56
2.8. L'ÉVOLUTION DES PROFILS SUR LE LONG TERME	61
3. LA CARRIÈRE DES DÉPUTÉS.....	64
3.1. SUR QUOI SE JOUE L'ÉLECTION	64
3.2. LES CARRIÈRES DE DÉPUTÉ OU LE POIDS DES DYNASTIES.....	76
3.3. DEVENIR MINISTRE	79
3.4. LES DIVERS TYPES D'ENGAGEMENT PARLEMENTAIRE	84
CONCLUSION	90
ANNEXES	92
ANNEXE 1 – PROFESSION DES DÉPUTÉS PAR LÉGISLATURE	92
ANNEXE 2 – PROFESSIONS SUPÉRIEURES EXERCÉES PAR ENSEMBLE PARTISAN.....	99
ANNEXE 3 – LES UNIVERS SOCIAUX	101
TABLEAU A3-1 – L'UNIVERS SOCIAL DES DÉPUTÉS EN 1962.....	101
TABLEAU A3-2 – L'UNIVERS SOCIAL DES DÉPUTÉS EN 1981.....	101
TABLEAU A3-3 – L'UNIVERS SOCIAL DES DÉPUTÉS EN 2007.....	102
ANNEXE 4 – LES DIPLÔMES DES DÉPUTÉS PAR ENSEMBLE PARTISAN.....	103
ANNEXE 5 – LE NIVEAU DES PROFESSIONS DES HOMMES ET DES FEMMES PAR STRATES (%) – LES CADRES AYANT ÉTÉ INTÉGRÉS AUX CLASSES MOYENNES	105
ANNEXE 6 – LE NOMBRE DES ATTRIBUTS SOCIAUX PAR ENSEMBLE PARTISAN	106
ANNEXE 7 – LE TYPE D'ENTRÉE EN POLITIQUE PAR ENSEMBLE PARTISAN.....	108
ANNEXE 8 – LE PREMIER MANDAT POLITIQUE	110
ANNEXE 9 – POSITIONS DANS L'APPAREIL PARTISAN.....	112
ANNEXE 10 – SÉQUENCES ÉLECTIVES AVANT LE PREMIER MANDAT DE DÉPUTÉ.....	116
ANNEXE 11 – TAILLE DES COMMUNES DONT LES DÉPUTÉS SONT MAIRES OU MAIRES-ADJOINTS AVANT LEUR ÉLECTION.....	118
ANNEXE 12 – LES DIMENSIONS DE LA NOTABILITÉ LOCALE	120
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE.....	121
DÉJÀ PARUS.....	122

INTRODUCTION

L'étude qui suit porte sur les 2 857 députés qui ont été élus entre 1958 et 2007. Le but de cette recherche est principalement de combler une lacune dans la connaissance du monde parlementaire et du personnel politique. En effet, si les travaux portant sur le travail des députés se sont récemment multipliés ou si l'on dispose de quelques études éparses et souvent anciennes concernant leur profil social ou leur métier, il n'existe aucune information complète et synthétique sur la sociologie des députés français entre 1958 et 2007.

Cette recherche n'a pas pour objet de tout dire ou de tout explorer. Elle ne constitue qu'une première étape dans l'exploitation d'une banque de données mise en place depuis 2005¹. Il s'agit ici de tracer les grandes lignes de la sociologie des députés rapportée à leurs étiquettes, aux élections législatives successives, au changement de l'institution que constitue l'Assemblée nationale.

De nombreuses questions se posent en effet quant à l'évolution du personnel parlementaire : dans quelle mesure le profil social des députés a-t-il évolué avec la V^e République ? Le député de 2007 ressemble-t-il, sous la même étiquette, à son homologue des années 1960 ? En quoi a-t-on pu assister à une démocratisation du métier de député ? Quelles sont les principales filières de recrutement et les étapes décisives pour accéder au Palais-Bourbon ? La V^e République est-elle toujours la République des fonctionnaires ? En quoi peut-on dire que l'expertise des députés devient désormais un atout pour mener une carrière brillante ? Et en quoi le travail politique a-t-il été placé au second plan ?

¹ Cette banque de données a fait l'objet d'une déclaration 1163088 à la Commission Informatique et Libertés. Le Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement la recherche sociologique sur les profils de carrière dans le cadre de cette enquête. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du CEVIPOF et ne peuvent être communiquées que dans le cadre de la diffusion des résultats de la recherche. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à M. Luc Rouban – Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF – UMR n° 7048 – 98 rue de l'Université – 75007 Paris). Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

Les informations utilisées proviennent de plusieurs sources cumulées : les biographies répertoriées sur le site de l'Assemblée nationale, mais qui ne couvrent surtout qu'une partie de la population la plus ancienne des députés de la V^e République (il s'agit en fait de la reprise informatisée du *Dictionnaire des parlementaires français, 1940-1958*) ; les fiches de la Société générale de presse ; les notices du *Who's Who* ; les articles de presse ; les sites web personnels des députés.

Le traitement d'une telle banque de données doit faire l'objet de certains choix face aux difficultés méthodologiques.

On a tout d'abord choisi d'étudier tous les députés de métropole et d'Outre-Mer mais en écartant les députés élus en 1958 dans les anciennes colonies d'Afrique qui accèdent très peu de temps après à l'indépendance et dont les représentants n'apparaissent donc plus à l'Assemblée à partir de 1962. Leur inclusion dans la banque de données aurait produit une distorsion statistique dans l'étude diachronique que l'on a menée.

Un second point tient à la prise en compte de tous les mandats même s'ils sont formels, ce qui est le cas du député démissionnaire après sa nomination comme ministre. On a considéré que le point central tenait au fait d'avoir fait campagne et d'avoir été élu, quelles que soient les décisions que l'on pouvait prendre par la suite. Bien entendu, la banque de données comporte tous les suppléants ayant occupé un siège au Palais-Bourbon après la démission ou le décès du titulaire.

Il a fallu par ailleurs prendre de multiples précautions pour traiter des étiquettes politiques. Donner le détail de chaque étiquette crée plusieurs problèmes méthodologiques. Le premier tient au fait que certaines d'entre elles disparaissent vite dans le temps (c'est le cas des députés MRP) et que l'on ne peut suivre leur évolution sur le long terme. Le second problème est lié au faible nombre de députés pouvant être élus sous une étiquette précise (comme le RPF de Charles Pasqua), ce qui interdit de mener des études statistiques valables. Par ailleurs, de nombreux rattachements ou scissions se sont produits dans le temps, notamment du côté des centristes et de la droite libérale. Par exemple, en août 1995,

quelques députés, dont Charles Millon ou Hervé Mariton, quittent le Parti républicain pour rejoindre les adhérents directs de l'UDF. De même, Démocratie libérale se sépare de l'UDF en 1998 à cause de son recentrage excessif, ce qui crée une multiplication de candidatures apparemment différentes mais aux profils relativement similaires. Du côté de la droite conservatrice, on enregistre de la même façon le recours aux listes communes (c'est le cas du Mouvement pour la France et du Centre national des Indépendants) ou bien à la double appartenance (c'est le cas des deux élus du RPF qui profitent de la politique de double appartenance autorisée par l'UMP à partir de 2002). Enfin, les jeux d'alliances au niveau local rendent la lecture par étiquette susceptible de bien des interprétations et des variations. Pour simplifier les tableaux et donner une image globale de chaque mouvement politique en respectant son orientation idéologique, on a donc procédé à des regroupements dans certains tableaux, qui conduisent à associer par exemple le PR et DL aux Républicains indépendants, ou le MPF (qui n'a d'ailleurs qu'un seul élu, Philippe de Villiers) au CNI ou le RPF à l'UMP.

La « rationalisation » des étiquettes ne suffit cependant pas sur le long terme. Afin de mener une étude sur l'ensemble de la V^e République, il a fallu également disposer d'une grille beaucoup plus simple sinon grossière permettant d'observer les évolutions des grands ensembles partisans correspondant aux courants historiques de la vie politique en France. Dans ce cadre, on a donc distingué un ensemble PS – Verts – Radicaux de gauche, un ensemble de « gaullistes » avec toutes les variations que cet ensemble connaît après 1978, un ensemble « droite non gaulliste » réunissant les centristes et les libéraux, un ensemble PCF, un ensemble FN et un ensemble « non-inscrits, sans étiquette ». L'étude précise de certaines élections législatives s'est appuyée en revanche sur la dénomination exacte des étiquettes utilisées par les élus.

On touche évidemment ici à une question centrale qui sépare et associe en même temps les historiens, ces derniers privilégiant encore très souvent les récits de carrières individuelles, et les sociologues qui travaillent plutôt sur la base de comparaisons entre groupes. Comme on le verra dans cette étude, c'est cependant l'interaction entre les nécessités objectivées de la carrière de député à certains moments de l'histoire politique et la sociologie familiale et personnelle qui

crée de multiples univers collectifs où se forgent à la fois la légitimité professionnelle de l'élu et les possibilités de son évolution. On inscrira donc cette recherche dans la perspective de nos travaux précédents qui ont mis au jour l'existence d'ordres institutionnels venant régler les trajectoires professionnelles et qui ne se subsument ni au groupe social d'appartenance dont sont issus les élus ni aux aléas de chaque histoire individuelle. Le chantier est donc toujours en cours.

1. SOCIOLOGIE

1.1. LES ORIGINES SOCIALES DES DÉPUTÉS

Une première analyse des origines sociales des députés peut être faite sur l'ensemble de la V^e République. Le tableau 1 donne le détail par étiquette en conservant une structure en trois groupes sociaux telle qu'on l'a définie dans des études précédentes².

² On a regroupé les professions exercées selon la grille de lecture suivante, afin de garder les mêmes règles de lecture dans toutes nos analyses prosopographiques : dans les classes populaires, on a regroupé les ouvriers, employés, artisans-commerçants ; dans les classes moyennes : les instituteurs, les enseignants du secondaire, les professions intermédiaires, les agriculteurs, les officiers (à l'exclusion des officiers généraux) ; dans les classes supérieures, les hauts fonctionnaires, dirigeants d'entreprises, membres des professions libérales, les représentants du monde politique de niveau local ou national, les cadres du privé et du public même si cette dernière catégorisation est contestable à partir des années 1990.

Tableau 1 - Origine sociale des députés selon la profession du père (%)

	Inconnue	Classes populaires	Classes moyennes	Classes supérieures	N
PCF	1,5	79,6	10,9	8	200
MDC	30	30	20	20	10
Verts	0	22,2	66,7	11,1	9
PS	17,9	34,2	27,1	20,8	813
Radicaux de gauche	11,8	20,6	26,5	41,2	34
Divers gauche	20	50	30	0	10
UNR-UDR-RPR-UMP	13,8	22,4	23	40,8	1072
UDF	11,5	20	24,8	43,6	329
MRP	4,9	34,1	34,1	26,8	41
CDS	9,6	19,2	28,8	42,3	52
RI	4,9	23,3	24,3	47,6	103
CNI	4,7	12,9	38,8	43,5	86
Divers droite	0	0	33,3	66,7	3
FN	23,3	16,7	10	50	31
Sans étiquette, non-inscrits	12,5	29,7	23,4	34,4	64

Les députés de droite et de gauche se distinguent bien par des origines sociales différentes même si celles-ci peuvent évoluer dans le temps comme on le verra plus loin. Il demeure qu'en moyenne la proportion de députés issus des classes supérieures est sensiblement plus importante notamment au sein des UDF et des centristes ou bien encore au sein de la mouvance gaulliste que dans les partis de gauche à l'exception notable des députés radicaux de gauche. On remarque également que la moitié des députés FN proviennent des classes supérieures. Le tableau 1 nous apprend encore que les députés socialistes ne sont pas principalement issus des classes moyennes, contrairement aux Verts, et que la part de ceux qui proviennent des classes populaires est importante.

Cette première distribution statistique prend en considération la proportion des origines inconnues, que l'on n'a pas été capable de reconstituer faute de sources fiables. Cette lacune de l'information peut évidemment relativiser les résultats que l'on présente. Le fait que 18 % des élus socialistes et 14 % des élus gaullistes soient d'origine sociale inconnue pourrait laisser penser que les structures

sociales réelles sont peut-être plus proches en réalité que ne le montre l'analyse. Néanmoins, l'élucidation des origines sociales de certains députés qui ne mentionnaient rien dans leur fiche du *Who's Who* ou dans la presse, a pu être réalisée notamment grâce à leurs sites Internet personnels. À chaque fois, on a pu constater que le fait de ne pas mentionner son origine sociale renvoyait à une origine populaire. On peut donc légitimement faire la projection vraisemblable des origines sociales réelles des députés en intégrant les « origines sociales inconnues » aux « classes populaires ». Les résultats de cette extrapolation sont présentés dans le tableau 2. Cette extrapolation permet de montrer qu'il existe des contrastes importants dans les populations des députés élus sous l'étiquette gaulliste ou proto-gaulliste et dans une moindre mesure parmi les députés élus directement sous l'étiquette UDF. De la même façon, on voit que la provenance des députés du Front national est particulièrement dualisée, la part des représentants des classes moyennes y étant minime. Le faible nombre d'élus du FN crée cependant des contrastes statistiques forts difficiles à exploiter.

Tableau 2 – Origines sociales des députés – extrapolation sans origine inconnue (%)

	Classes populaires	Classes moyennes	Classes supérieures
PCF	81,1	10,9	8
MDC	60	20	20
Verts	22,2	66,7	11,1
PS	52	27,1	20,8
Radicaux de gauche	32,4	26,5	41,2
Divers gauche	70	30	0
UNR-UDR-RPR-UMP	36,2	23	40,8
UDF	31,5	24,8	43,6
MRP	39	34,1	26,8
CDS	28,8	28,8	42,3
RI	28,2	24,3	47,6
CNI	17,6	38,8	43,5
Divers droite	0	33,3	66,7
FN	40	10	50
Sans étiquette, non-inscrits	42,2	23,4	34,4

À cette répartition par grands groupes sociaux, on peut associer une lecture par secteur afin de savoir si à la stratification sociale ne se surajoute pas une stratification socioprofessionnelle selon que le père travaillait dans le secteur privé, salarié ou libéral, ou bien dans le secteur public. Le tableau 3 montre bien la spécificité sociale des divers groupes de députés. Les élus communistes sont massivement issus de milieux modestes du secteur privé. Les élus socialistes s'en distinguent surtout par la proportion d'entre eux ayant été socialisés dans les classes moyennes du secteur privé ou du secteur public. Cependant, contrairement à ce que l'on peut penser *a priori*, les députés socialistes ne sont pas massivement issus du milieu de la fonction publique car seul un tiers d'entre eux a eu un père travaillant dans le secteur public au sens large. La différence qui les oppose à leurs collègues de la mouvance gaulliste ou de l'UDF se joue bien plus en termes de niveau social qu'en termes d'opposition entre secteur privé et secteur public car la seule variation vraiment importante se produit dans la proportion de ceux issus des milieux populaires du secteur public. On remarque par ailleurs que les députés de la droite conservatrice classique (les CNI-IPAS des débuts de la V^e République) ou de l'extrême-droite sont très fortement issus du secteur privé quel que soit le niveau socioprofessionnel considéré.

Tableau 3 – Répartition des origines sociales (profession du père) par secteur (%)

	Pop privé	Pop public	Moyen privé	Moyen public	Sup privé	Prof. libérales	Sup public
PCF	71,2	10,1	11,1	2,5	0,5	1,5	3
PS	32,6	13,5	26,9	11,9	3,2	5,7	6,3
UNR-UDR-RPR-UMP	23,1	3,9	25,6	12,3	14,8	10,7	9,5
UDF	18,8	5,1	28,1	13,4	12	9,6	13
CNI	13,6	0	33,3	9,9	22,2	16	4,9
FN	17,4	4,3	8,7	17,4	21,7	21,7	8,7

Note : Ces résultats sont calculés hors valeurs manquantes.

Une seconde analyse peut être menée pour étudier l'évolution dans le temps des origines sociales des députés. Pour ce faire, on s'en tiendra ici

aux quatre grandes forces politiques en ayant intégré sous l'étiquette « UDF » les députés élus sous l'étiquette CDS ou Républicains indépendants³.

Le PCF ne connaît pas de véritable variation car les députés d'origine populaire se situent toujours entre 75 et 85 %. En revanche, le profil des députés socialistes évolue dans le temps. Jusqu'à la législature 1988, la proportion de députés socialistes issus des classes populaires reste au-dessus des 40 %, avec une pointe entre 1968 et 1981, cette proportion variant entre 50 et 60 %. Un changement s'opère à partir des législatives de 1988 car cette proportion passe alors à 49 % et diminue encore jusqu'à 42 % en 2002 et 2007. Dans le même temps, la proportion des députés originaires des classes supérieures grimpe régulièrement. Alors qu'elle n'est que de 19 % en 1981, elle passe à 24 % en 1986 et s'établit à 27 % en 2002 comme en 2007. Cette évolution constitue un des éléments d'une transformation des profils sociaux que l'on poursuivra dans la suite de l'analyse. Elle peut sans doute être imputée à la proportion grandissante que prennent les cadres dans l'univers social français. Il demeure que la période de montée en force du PS entre 1968 et 1981 semble s'appuyer sur un recrutement social plus modeste et sans doute plus compatible avec l'alliance passée avec le PCF.

À droite, le profil des députés gaullistes évolue dans un autre sens. Alors que le proportion de députés originaires des classes supérieures grimpe après les deux premières législatures et se stabilise à un haut niveau à partir de 1973 (41 % en 1958 et 43 % en 1962 contre 53 % en 1973), elle diminue à partir de 1993 pour redescendre à 46 % pour atteindre 40 % en 2002 et 38 % en 2007. Quant aux députés UDF ou assimilés, leur répartition est assez stable s'organisant quelle que soit la législature autour d'un quart de députés d'origine populaire, d'un quart de députés provenant des classes moyennes et d'une moitié provenant des classes supérieures.

Ces résultats sont des données moyennes mêlant anciens et nouveaux députés dans le vivier parlementaire de chaque parti politique. Si l'on

³ On touche ici à une difficulté méthodologique importante car la comparaison longitudinale implique de regrouper dans un même ensemble, en l'occurrence ici l'UDF, des députés ne partageant pas totalement les mêmes convictions idéologiques, les uns étant libéraux, les autres chrétiens-démocrates. Leur point commun, néanmoins, tient à la distance prise avec les conceptions gaullistes ou néo-gaullistes relatives au rôle central de l'État tout comme avec le gaullisme historique pour les députés de la période 1958-1974.

examine le profil des députés élus pour la première fois, les évolutions que l'on observe sur le long terme sont confirmées. Du côté du Parti socialiste, les nouveaux entrants de 1978, 1981, 1988 et 1997 ne tranchent pas avec les anciens députés et leurs origines sociales sont réparties de la même façon. Au sein du mouvement gaulliste, on observe en revanche à partir de 1993 que les nouveaux venus sont un peu plus souvent originaires des classes populaires que leurs prédécesseurs : 40 % en 1993 puis 43 % en 2002 et 2007 contre 30 % en 1986. On ne peut pas conclure des données que des renouvellements brutaux ont eu lieu, du moins sur ce terrain.

1.2. LES PROFESSIONS EXERCÉES

La profession exercée par les députés a souvent été sur-interprétée comme devant dicter leur comportement politique où leurs votes dans le processus législatif. L'origine professionnelle, si elle doit être étudiée, doit être également relativisée car l'accès à la députation demande des années d'acculturation sinon de professionnalisation dans le monde politique notamment par la détention de mandats locaux. Cette origine donne surtout une indication des métiers permettant de mener en parallèle pour des raisons économiques une activité politique et une activité professionnelle. Rappelons que la France est l'un des rares pays en Europe où les fonctionnaires peuvent exercer des mandats politiques nationaux sans démissionner et avec la certitude de retrouver leur emploi en cas d'échec.

Une première analyse peut donc porter sur la répartition des métiers par grands secteurs. On a dû pour ce faire opérer des regroupements qui peuvent être contestés. Par exemple, la catégorie « moyen privé » inclut les cadres du secteur privé, alors que l'on pourrait sans doute mieux les caractériser dans la catégorie « supérieure du privé » au moins jusque dans les années 1980⁴. On a procédé de même avec la catégorie « moyen public » qui regroupe des enseignants du secondaire et de l'université ainsi que des cadres (à l'exception des membres des grands corps) qui n'ont en réalité ni le même niveau hiérarchique, ni la même

⁴ Voir plus loin les différences engendrées dans une analyse générale des positions sociales par le déplacement de la catégorie des cadres.

rémunération ni le même pouvoir social. Un magistrat n'a pas grand-chose en commun avec un secrétaire général d'une mairie de moyenne importance ou avec un inspecteur des impôts. Par ailleurs, la catégorie « public » regroupe tous les métiers du public sans distinguer entre la fonction publique et les entreprises du secteur public dont le mode de fonctionnement depuis les années 1990 les rapproche sensiblement des entreprises privées. Le tableau 4 permet ainsi de faire plusieurs constats.

Ce n'est qu'à partir de 1981 que les catégories moyennes du secteur public voient leur proportion augmenter sensiblement et varier selon la majorité politique du moment : plus basse avec la droite, elle franchit les 40 % lorsque la gauche gagne les élections. Cependant ce mouvement cyclique semble s'être arrêté à partir de 2002. En 2002 comme en 2007 leur proportion reste élevée alors même que la droite gagne les élections. On remarque que les députés issus des catégories supérieures du secteur privé comme des professions libérales se raréfient dès les années 1970. On peut penser que le vivier de candidats en position de gagner s'épuise du côté du secteur privé, secteur dont les représentants se détachent peut-être de la vie politique pour se consacrer aux affaires.

En revanche, les catégories supérieures du secteur public connaissent leur heure de gloire après 1968 mais se stabilisent après autour de 10 % sans que cette proportion ne s'accroisse. À partir de 1997, leur déclin s'amorce.

Une comparaison rapide entre 1962 et 2007 montre que l'on passe d'une Assemblée où les catégories supérieures du privé sont fortement représentées (38 % contre 40 % pour les classes moyennes) à une Assemblée dominée par les classes moyennes (61 % pour l'ensemble et 40 % pour les seules classes moyennes du secteur public) alors que les classes supérieures du privé ne représentent plus que 26 %. Cette évolution s'est cependant globalement produite au détriment des classes populaires, du secteur privé comme du secteur public.

Tableau 4 – Répartition des professions exercées par niveau et grands secteurs (%)

	Pop privé	Pop public	Moyen privé	Moyen public	Sup privé	Prof. libérales	Sup public
1958	7	3	24	16	15	28	7
1962	10	4	22	19	15	23	7
1967	10	7	19	23	12	20	9
1968	8	3	19	19	16	24	10
1973	8	7	18	24	13	22	10
1978	1	6	19	29	9	18	10
1981	6	6	18	41	6	14	8
1986	4	4	19	36	9	18	12
1988	4	4	17	43	7	16	10
1993	3	3	23	33	10	18	10
1997	4	6	21	42	6	15	8
2002	4	2	23	39	9	16	7
2007	4	4	21	40	9	17	6

Si l'on fait les totaux des seuls salariés du secteur privé et du secteur public, on voit que la proportion des seconds grimpe brutalement à partir des élections de 1973 et de 1978. Certes, cette proportion varie en fonction de la majorité : plus forte avec la gauche, elle se réduit chaque fois que la droite l'emporte. Néanmoins, elle reste toujours plus importante que celle des salariés du secteur privé même lorsque la droite emporte des victoires électorales d'ampleur inégale comme en 2002 ou en 2007. On en arrive même à un renversement de proportions entre les débuts de la V^e République et les années 2000.

La proportion importante de salariés du secteur public au sein du personnel politique français a toujours nourri de nombreuses polémiques. On peut certes y voir un privilège d'accès car l'absence de risque professionnel encourage davantage les salariés du public à candidater. D'un autre côté, il faut encore gagner les élections et le succès dépend bien plus du savoir-faire et des soutiens locaux ou nationaux que de l'origine professionnelle. Enfin, l'origine des députés ne nous dit évidemment rien quant à leur comportement dans leurs fonctions de contrôleurs ou de législateurs qui dépendent autant si ce n'est davantage de leur positionnement politique ou de leurs jeux tactiques.

Tableau 5 – Proportion des salariés des secteurs public et privé (%)

	Secteur public	Secteur privé
1958	26	46
1962	30	47
1967	39	41
1968	32	43
1973	41	39
1978	45	29
1981	55	30
1986	52	32
1988	57	28
1993	46	36
1997	56	31
2002	48	36
2007	50	34

Le regroupement des divers métiers en un secteur privé et un secteur public est un outil grossier qui ne peut donner une image claire des évolutions qui se produisent à l'intérieur de chaque secteur, d'autant plus que le secteur public économique se rétrécit considérablement à partir des années 1990. Par ailleurs, le regroupement en catégorie moyenne et supérieure est lui aussi assez fruste et peut déboucher sur des conclusions assez différentes selon les frontières que l'on assigne à ces deux groupes.

Le tableau 6 donne le détail des professions par législature et permet de mener une analyse plus fine.

On voit ainsi que les ouvriers et les employés du secteur privé n'existent qu'à l'état de traces. La part des agriculteurs et des artisans-commerçants ne fait que diminuer, suivant en cela, du moins pour les premiers, l'évolution des professions dans le pays. On remarque également que les industriels sont de plus en plus rares.

Parmi les salariés, deux groupes affirment clairement leur présence à partir de 1978 : les cadres du privé et les enseignants du secondaire, auxquels on peut également ajouter les maîtres de conférences. Les cadres de la

fonction publique et des services publics industriels et commerciaux sont également de plus en plus nombreux à partir de cette date. Mais cette évolution n'indique nullement une emprise de tous les fonctionnaires sur l'Assemblée. La proportion des petits et moyens fonctionnaires est très réduite. Seuls les fonctionnaires territoriaux semblent émerger. Par ailleurs, la proportion des représentants de l'État régalien (préfets, officiers généraux, officiers, magistrats, membres des grands corps) diminue progressivement ce qui dément l'affirmation selon laquelle l'Assemblée serait aux mains des hauts fonctionnaires.

Tableau 6 – Les professions exercées par les députés selon la législature (%)

	1958	1962	1967	1968	1973	1978	1981	1986	1988	1993	1997	2002	2007
Ouvriers	2	4	5	3	5	6	5	2	2	1	2	1	1
Employés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
PI privé	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	3	2	2
Cadres privé	7	6	5	7	6	9	10	11	11	14	12	15	14
Directeur de banque	1	0	0	0	0	1	0	1	1	1	0	1	1
Administrateur de société	2	2	2	2	1	1	1	1	1	2	1	3	3
Industriels	10	11	8	12	10	6	4	7	5	8	4	5	5
Employés SPIC	1	1	2	1	2	1	1	1	1	1	1	0	1
Cadres SPIC	1	1	1	2	1	2	3	3	4	4	5	5	3
FP territoriale	1	1	1	0	1	1	0	1	3	2	3	3	5
Employés FP	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
PI FP	1	2	2	1	1	1	1	1	2	2	1	3	2
Cadres FP	6	6	7	7	7	9	8	8	9	8	9	9	8
Magistrats	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Corps préfectoral	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Grands corps	5	5	7	7	7	6	5	7	6	6	5	3	3
Officiers	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Officiers généraux	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0
Instituteurs	2	3	5	3	5	5	5	3	3	2	4	1	2
Professeurs (secondaire)	6	6	8	6	10	13	20	15	17	10	15	11	11
Maîtres de conférences	0	0	1	0	1	0	5	5	7	4	4	3	3
Professeurs université	2	1	2	2	0	2	2	4	3	4	4	4	3
Agriculteurs	12	12	8	7	7	5	3	3	2	4	3	3	3
Artisans-commerçants	4	5	4	4	3	1	1	1	1	2	1	2	2
Gros commerçants	2	2	1	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
Médecins	8	7	6	9	8	8	6	8	6	6	6	5	6
Avocats	13	9	7	7	7	6	5	6	5	6	5	6	6
Journalistes	3	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2
Autres prof. Libérales	7	8	7	8	6	5	3	4	5	5	4	5	5
Fonctions politiques	1	2	3	2	3	3	2	3	2	3	3	5	6
Intellectuels	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Sans, rentiers	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1

Note : Le total excède généralement 100 du fait des arrondis. Par exemple, en 1958, on ne trouve qu'un seul employé de la fonction publique soit 0,2 % du total des députés de la législature que l'on a compté pour 1 %.

L'analyse par grandes catégories sociales confirme le fait que la décennie 1980 a bien constitué un tournant. C'est en effet dans cette période que plusieurs évolutions se cristallisent. Si la proportion des représentants des classes supérieures varie en fonction de la majorité de droite ou de gauche, elle n'évolue généralement que dans des marges étroites sauf entre 1981 et 1986 où elle passe de 49 à 60 %. Néanmoins, par la suite, cette variation ne joue que sur quelques points. Les années 1980 voient également la part des classes moyennes augmenter sensiblement et ne jamais passer sous la barre des 30 % sauf en 1993 (mais pour s'établir à 29 %). Et la part des députés issus des catégories populaires s'effondre à partir de 1986 pour toujours rester par la suite sous les 10 %.

Cette première analyse est menée dans les termes d'une distribution assez classique des emplois en trois catégories, la catégorie supérieure comprenant les cadres du privé, de la fonction publique et des SPIC. Si l'on intègre ces trois catégories dans les catégories moyennes en estimant qu'elles n'ont pas pu parvenir au sommet de la hiérarchie sociale, contrairement à ce que l'on pouvait penser et dire sur « l'ère des managers » dans les années 1960, on obtient des résultats un peu différents comme le montre la comparaison des tableaux 7 et 8. Cette seconde grille de lecture donne alors aux représentants des classes moyennes une prépondérance indéniable puisqu'ils constituent la moitié des députés à partir de 1981 et les deux tiers dans les années 2000. On pourra sans doute concilier ces deux grilles de lecture en considérant que les députés sont majoritairement issus des classes moyennes supérieures à partir de 1981.

Cette évolution en grandes strates sociales montre bien évidemment un décalage très important entre la réalité sociale et la représentation nationale qui ne fait que s'affirmer à partir de la seconde moitié des années 1980. Mais c'est également le signe d'une certaine professionnalisation des députés qui, comme on le verra par la suite, accèdent au mandat législatif après avoir suivi un parcours bien balisé demandant des années d'investissement personnel et de travail politique lesquelles réclament des ressources sociales abondantes qui dépassent souvent les seuls réseaux que l'on peut mobiliser au sein des partis politiques. On peut également s'interroger sur le point de savoir si la maîtrise des techniques de communication et de l'activité médiatique devenant de plus en plus importante pour

gagner des élections législatives n'implique pas un savoir-faire et une formation qui ne sont accessibles qu'aux membres des classes moyennes et des classes supérieures. À mesure que l'on s'est éloigné des années fondatrices de la V^e République, et de l'appel d'air créé par le mouvement gaulliste, le savoir-faire politique des députés et des candidats s'est aiguisé d'autant plus que l'heure était aux alliances aussi bien à droite qu'à gauche.

Tableau 7 – Évolution de la composition sociale de l'Assemblée en grandes strates (%)

	Classes populaires	Classes moyennes	Classes supérieures
1958	10	26	65
1962	14	28	58
1967	17	28	55
1968	12	22	67
1973	15	26	60
1978	15	28	57
1981	12	39	49
1986	8	33	60
1988	8	37	56
1993	6	29	64
1997	9	35	56
2002	6	32	62
2007	7	35	58

Tableau 8 – Évolution de la composition sociale de l'Assemblée en grandes strates, les cadres intégrés au classes moyennes (%)

	Classes populaires	Classes moyennes	Classes supérieures
1958	10	43	48
1962	14	43	43
1967	17	44	39
1968	12	40	48
1973	15	44	42
1978	15	51	34
1981	12	62	26
1986	8	58	34
1988	8	63	29
1993	6	60	34
1997	9	66	25
2002	6	65	29
2007	7	64	29

Ces évolutions sont des moyennes concernant l'ensemble des députés. Qu'en est-il de chaque ensemble partisan ?

Au sein de la droite, qu'il s'agisse du mouvement gaulliste et de ses avatars ou bien de l'UDF, la part des députés exerçant un métier modeste dans le secteur privé ou public reste très basse et n'évolue pas. On remarque en revanche que la part des députés appartenant aux catégories moyennes du secteur public devient plus importante à partir des législatives de 1986 que la part de leurs homologues du secteur privé et cela qu'il s'agisse du mouvement gaulliste ou de l'UDF. Jusqu'en 1978, la part des députés appartenant aux catégories supérieures du secteur privé (hors professions libérales) est plus importante que celle des députés appartenant aux catégories supérieures du public. À partir de cette date, et jusqu'en 1997, c'est l'inverse qui prévaut. Mais au début du XXI^e siècle, les députés des catégories supérieures du privé sont à nouveau plus nombreux en proportion. On remarque également que les députés provenant des professions supérieures du secteur public sont toujours plus nombreux en proportion à partir de 1993 au sein de l'UDF qu'au sein du mouvement gaulliste, ce qui semble traduire la dissociation entre

les héritiers du gaullisme et le pouvoir d'État qui constituait l'arrière-fond de leur légitimité dans les deux premières décennies de la V^e République.

Au sein de la droite, on peut constater que les députés socialistes proviennent toujours plus du secteur public que du secteur privé dès lors qu'il s'agit de métiers modestes ou de catégories intermédiaires. Le différentiel entre le nombre de députés issus des classes moyennes du public et ceux provenant des classes moyennes du privé s'affirme très nettement à partir de 1981 puisque les premiers constituent alors 54 % de tous les députés socialistes et les seconds 15 % seulement. Cette distance statistique sera maintenue par la suite puisque les premiers constituent encore 51 % des députés PS en 2007 contre 17 % pour les seconds. Une seconde observation tient à la présence relativement importante chez les députés socialistes de membres des professions libérales, qui sont toujours bien plus nombreux que les représentants des professions supérieures du secteur privé (salarial ou commercial) : 12 % contre 4 % en 1981 mais également 13 % contre 1 % en 1997 ou en 2007.

Le Parti communiste, quant à lui, voit sa population de députés évoluer de manière sensible. Alors même que sa légitimité repose sur « le monde ouvrier » de l'entreprise, qui évoque les conflits sociaux et la lutte contre le patronat, il va chercher dès 1962 le quart de ses députés dans les professions modestes du secteur public. En 1968, si 58 % des députés communistes proviennent bien des professions modestes du secteur privé, 26 % sont des ouvriers ou des employés du secteur public. Mais en 1997, on ne trouve plus que 26 % d'ouvriers et d'employés du secteur privé contre 21 % d'ouvriers et d'employés du secteur public. En 2007, ces proportions sont passées respectivement à 17 % et 28 %. Ces phénomènes statistiques sont évidemment amplifiés par la réduction sensible du nombre de députés communistes élus (39 en 1997 mais 18 en 2007 contre, par exemple, 47 en 1981 ou 86 en 1978). Mais la disparition des députés issus du monde ouvrier s'explique aussi par la seconde évolution, apparue en 1973, qui voit l'arrivée de députés provenant des classes moyennes. Jusque-là, les députés venant des classes moyennes ne dépassaient pas les 15 % que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public. En 1973, en revanche, 15 % proviennent des catégories moyennes du secteur privé et 20 % des catégories moyennes du secteur public. Ce

niveau et cette répartition se maintiennent par la suite. En 1993, on en est à 13 % pour le secteur privé et 33 % pour le secteur public, proportions que l'on trouve toujours dans les années 2000 (voir les tableaux de l'**annexe 1**).

Peut-on soutenir la thèse selon laquelle les étiquettes des députés recouvriraient en réalité des groupes de pression et des intérêts professionnels bien identifiés ? La question se pose par exemple de savoir si les industriels sont plus particulièrement représentés au sein de la droite ou si les enseignants sont plus fortement présents chez les députés de gauche.

Pour cette étude, on a regroupé sous l'étiquette « industriels » les industriels, directeurs de banque et administrateurs de sociétés, sous l'étiquette « cadres de la fonction publique » l'ensemble des cadres civils et militaires de la fonction publique à l'exclusion des cadres des SPIC, sous l'étiquette « enseignants » les instituteurs et les professeurs du second degré. L'étiquette « grands corps » correspond aux trois grands corps administratifs de l'État (Inspection générale des finances, Conseil d'État et Cour des comptes). Par ailleurs, on a isolé le groupe des avocats étant donné leur poids historique dans la composition des élites politiques en France.

La proportion de députés venant des milieux industriels ou de la banque gravite autour des 13-15 % dans le mouvement gaulliste sans avoir une prédominance réelle. À partir de 1978, la proportion de députés gaullistes cadres d'entreprises augmente singulièrement et atteint près de 20 % en 2007. Une autre caractéristique forte de l'évolution qui touche les députés gaullistes est la quasi-disparition des députés provenant des grands corps de l'État, qui n'étaient d'ailleurs pas très nombreux en début de régime mais dont la proportion avait dépassé les 10 % à partir de 1978 pour atteindre même 15 % en 1981. On voit donc que la thèse de l'assimilation du mouvement gaulliste sur le long terme avec les grands corps de l'État ne résiste pas aux données empiriques. Le graphique présenté dans l'**annexe 2** montre clairement que l'on est cependant passé d'une situation relativement homogène entre 1978 et 1993 à une différenciation beaucoup plus forte entre les diverses sources de recrutement entre 1993 et 2007.

L'ensemble des députés centristes, en revanche, est très souvent composé entre 1958 et 1978 soit d'industriels soit d'avocats. Durant cette période, rares sont les députés centristes provenant des grands corps de l'État ou même, au sein du secteur privé, du monde des cadres. À partir de 1978, les proportions changent assez sensiblement : le monde industriel comme celui du barreau sont beaucoup moins bien représentés alors que la proportion des cadres du secteur privé est doublée. On remarque également une certaine croissance de la proportion des députés provenant des grands corps de l'État. Une certaine diversification vers le monde salarié s'est donc effectuée. Comme le montre le graphique, on assiste avec les députés centristes à un phénomène inverse de celui qui se produit dans le mouvement gaulliste puisque l'on part entre 1958 et 1978 d'une grande différence entre les sources de recrutement à une situation beaucoup plus homogène à partir de 1978 qui perdure jusqu'en 2007.

L'ensemble des députés socialistes est marqué, quant à lui, par trois caractéristiques. La première tient à la quasi-disparition des représentants du monde industriel à partir de 1988 alors que ces derniers représentaient tout de même 6 % des députés en 1978. Ensuite, le monde du barreau est très peu représenté, ne dépassant pas les 5 % depuis 1981. Enfin, la sur-représentation des enseignants, qui constituent 34 % de tous les députés socialistes en 1978, en 1981 comme en 1988, s'affaiblit singulièrement à partir de 1997 pour tomber à 29 % puis à 21 % en 2007. Néanmoins, il demeure, comme le montre le graphique, que le recrutement d'enseignants est particulièrement fort chez les députés socialistes durant toute la durée de la V^e République et qu'il existe une véritable fracture dans la nature des divers viviers de recrutement même s'ils ont tendance à s'homogénéiser depuis 1997.

1.3. LE CAS DES DÉPUTÉS UMP EN 2002

La création de l'UMP en avril 2002 après le premier tour de l'élection présidentielle afin de préparer les élections législatives appelle quelques développements étant donné sa composition hétérogène. Le RPR et Démocratie libérale sont dissouts lors de son congrès fondateur en novembre de la même année

dans le but de créer un grand parti de droite et du centre. Sur les 406 députés UMP, on dénombre donc 244 anciens du RPR, 75 de l'UDF, 53 de DL, 25 divers droite, 6 RPF et 3 radicaux. La question se pose de savoir si les députés réunis sous l'étiquette UMP partagent un profil commun. Le niveau socioprofessionnel est assez exactement le même chez les anciens députés du RPR et de l'UDF car on y retrouve des représentants des catégories supérieures à hauteur de 30-33 % et des représentants des classes moyennes à concurrence des deux tiers (en y incluant les cadres). Seuls les anciens députés DL tranchent avec une proportion de catégories supérieures montant à 47 % et en conséquence une proportion moindre de représentants des classes moyennes. Les députés aux origines professionnelles modestes ne comptent pas pour plus de 2-3 % sauf chez les députés anciennement divers droite où ce chiffre monte à 8 %. C'est également chez les anciens députés DL que l'on trouve le plus de représentants des professions moyennes du secteur privé (32 % au lieu de 25 % pour les RPR ou les UDF) ou de membres des professions libérales (30 % au lieu de 20 %). Et c'est encore chez eux que l'on trouve la plus grande proportion d'anciens de Sciences Po Paris (21 % contre 14 % chez les anciens du RPR et 18 % chez les anciens de l'UDF). Au total, une assez forte homogénéité sociale caractérise les représentants des deux grands courants créateurs de l'UMP, une différenciation étant assez clairement établie avec les anciens de DL, beaucoup plus représentatifs des catégories supérieures, et les anciens députés divers droite d'origine et de profil généralement plus modestes.

Les analyses factorielles de l'**annexe 3** montrent que les origines sociales des députés réunis en grands ensembles partisans ne varient guère entre 1962, 1981 et 2007.

1.4. LES DIPLÔMES

La distribution des diplômes ne suit qu'imparfaitement celle des professions. Dans bien des cas, des professions de niveau supérieur, comme celle de chef d'entreprise ou de gros commerçant, sont accessibles sans diplôme particulier. Par ailleurs, des diplômes modestes peuvent ouvrir parfois des carrières brillantes dans la haute fonction publique ou dans les entreprises privées du fait de la

promotion interne ou de la mobilité professionnelle. L'étude des diplômes détenus par les députés permet de répondre à la question de savoir s'ils sont bien préparés à exercer des fonctions qui exigent de plus en plus de compétences étant donné la complexité croissante de l'univers juridique auquel ils sont bien obligés de participer. La notion de représentation nationale ne permet plus de faire l'économie d'un minimum de connaissances afin de faire passer des textes ou des amendements.

Une lecture d'ensemble des diplômes et de leur évolution entre 1958 et 2007 montre effectivement un accroissement sensible du nombre de députés diplômés. Alors que le quart des députés élus en 1958 n'ont aucun diplôme au-dessus du certificat d'études primaires, cette proportion tombe à moins de 4 % en 2007 à la suite d'un long et régulier déclin. On remarque de la même façon la décroissance du nombre de députés n'ayant au plus que le baccalauréat bien que cette évolution soit bien moins radicale puisque l'on passe de 11 à 7 %. En revanche, la part des députés ayant au plus un diplôme professionnel (CAP, BEP, BTS) grimpe de manière régulière, passant d'un peu moins de 1 % à 10 %.

Parmi les députés titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, plusieurs évolutions ont lieu.

En moyenne, sur l'ensemble de la V^e République, les députés n'ont qu'un seul diplôme à hauteur de 85 %, alors que 14 % seulement en ont deux, 2 % en ont trois et 0,1 % en ont quatre. En moyenne également, ce sont les députés du Front national qui ont le plus souvent deux diplômes (20 %) devant ceux de l'UDF (17 %), du mouvement gaulliste (16 %) et du PS (14 %). On retrouve la même distribution pour les députés ayant trois diplômes d'enseignement supérieur mais évidemment à un niveau bien plus bas, autour de 3 %.

Si le niveau universitaire a évolué sur le long terme, il faut néanmoins souligner que la répartition du cumul des diplômes est loin de reproduire celle que l'on peut observer par exemple chez les hauts fonctionnaires. Sur le total, seulement 176 députés, soit 6 % environ, ont suivi le binôme classique « droit + Sciences Po ». Suivent derrière des binômes encore plus réduits : 55 députés ont suivi un binôme « droit + autre diplôme d'enseignement supérieur », 29 le binôme « autre diplôme + Sciences Po » et 21 le binôme « économie + Sciences Po ». C'est

dans les rangs des députés de l'UDF que l'on trouve la proportion relative la plus élevée de titulaires d'un binôme « droit + Sciences Po » (9 %). Viennent ensuite les députés gaullistes (7 %) et les députés socialistes (4 %) puis les députés du FN (3 %). Seule une très faible minorité de députés au sein de chaque mouvement disposent donc d'une formation pouvant les mettre au niveau théorique des hauts fonctionnaires qui peuplent les cabinets ministériels ou les services chargés de préparer les projets de lois.

Si l'on considère l'ensemble des députés, la part des juristes (titulaires d'une licence, d'une maîtrise ou d'un DEA) est croissante sur le long terme mais n'évolue plus en réalité depuis 1993. La part des docteurs en droit, quant à elle, a singulièrement baissé puisque l'on passe de 7 % dans les années 1960 à moins de 2 % en 2007, suivant en cela un processus également observable pour la haute fonction publique. Des juristes, donc, mais des juristes n'ayant reçu qu'une formation de base.

La part des députés formés en économie, quant à elle, augmente également de manière sensible, quoiqu'à des niveaux modestes, allant de 1-2 % dans les années 1960 à 7 % en 2007. En revanche, la part des scientifiques et des ingénieurs diminue régulièrement évoluant dans le même temps de 11 à 7 %.

La part prise par les diplômes de lettres, les diplômes de médecin ou par celui de Sciences Po Paris restent très stable pendant toute la V^e République. La part relative croissant des diplômés par rapport au non-diplômés s'explique en grande partie par la diversification des diplômes observable à travers la multiplication des « autres licences et maîtrises », notamment à partir de la seconde moitié des années 1980, et des « autres diplômes de troisième cycle ».

Un bilan même rapide de la distribution des diplômes montre donc que les députés de 2007 sont bien plus souvent diplômés que leurs homologues des années 1960, que leurs diplômes sont plus diversifiés mais que la répartition d'ensemble reste assez stable, aucun réel bouleversement n'ayant eu lieu. On voit par exemple que la filière classique droit et/ou Sciences Po concerne globalement 37 % des députés en 1958 et 41 % en 2007. Les diplômes scientifiques et/ou de médecine concernent 21 % des députés en 1958 et 19 % en 2007. En

revanche, la proportion de ceux qui n'ont aucun diplôme supérieur au baccalauréat passe de 36 % en 1958 à 20 % en 2007, ce qui ne fait que refléter la part croissante des diplômés de l'enseignement supérieur dans la société française.

Tableau 9 – Distribution des diplômes (% cumulables)

	1958	1962	1967	1968	1973	1978	1981	1986	1988	1993	1997	2002	2007
Diplôme en droit	18	18	19,3	19,8	19,3	19	17	20,5	20,7	24	21	24	23,4
Doctorat en droit	10	7,4	7,4	7,4	7,4	4,6	4	4	3,3	2,8	2,8	2	1,6
Sciences Po Paris	9	7,4	9,4	11	11,5	13	11,2	13,2	14,3	14,8	14	13,6	12
Sciences Po province	0	0	0,2	0,2	0,4	0,8	1,2	1,5	2,5	2,5	2,3	3	3,8
Diplôme d'économie	0,8	1,4	1,8	2,3	3	4,8	5	5,2	6,7	6,8	7	7	7
Diplôme de lettres	6,7	6	6,4	6,5	7,6	8	9,3	7,7	10	7,7	8,5	6	7
Diplôme étranger	0,4	0,6	1	1	1,7	1,6	1,2	1,3	1	1	1,3	1	1
Diplôme scientifique ou d'ingénieur	11	11	8	11,4	9	9,3	10	9,8	9,7	11	8,2	8	7,4
Diplôme médical	10	9,5	7,8	12	9,7	10	7,4	10,7	8,7	11	9,2	11,4	11,8
Autre licence ou maîtrise	4,3	3,7	4	4,4	5,2	6	8,7	11,2	11,5	11,4	13	14	13,3
Autre diplôme de 3 ^e cycle	2	1,2	2,2	2	2,3	3,2	5,2	4,8	4,7	3,5	4,7	6,4	6,2
Diplôme professionnel (CAP, BEP, BTS)	0,6	2	2	2,3	3	3	3,5	2,3	3,3	4	5,7	7,7	9,7
Baccalauréat	11	10	11	10	11	12	12,6	9	9,7	9,6	12	6,2	6,7
Aucun diplôme égal ou supérieur au baccalauréat	24	27,8	25	19,4	18	17,3	11,8	10	6,3	7	4,4	4	3,6

La distribution des diplômes change évidemment d'une étiquette à l'autre. Les députés gaullistes se caractérisent par la grande proportion de diplômés en droit, de diplômés de Sciences Po Paris mais aussi de diplômés en médecine. Cette proportion, toujours très élevée depuis 1958, s'affirme encore plus à partir de 1986.

Il en va de même chez les députés centristes où la proportion de diplômés en droit et de Sciences Po Paris est encore plus importante en moyenne. Celle-ci s'est affaïssée cependant à partir de 2002 alors que la proportion de diplômés en économie augmente régulièrement. On remarque aussi que la proportion d'ingénieurs ou de titulaires de diplômes scientifiques se maintient toujours autour de 10 %.

Les données concernant les députés socialistes montrent à quel point une transformation sociale s'est opérée à partir de 1978 et de 1981. Au détour de ces élections, les courbes des non-diplômés et des diplômés de Sciences Po Paris se croisent. Dans les années 2000, les profils universitaires des députés socialistes sont bien plus homogènes que ceux de leurs homologues des années 1960.

Les députés communistes, quant à eux, voient leur profil changer à partir de 1988 lorsque la proportion de ceux qui n'ont aucun diplôme universitaire passe sous la barre des 20 % et lorsque la proportion des titulaires d'un diplôme de l'enseignement technique ou d'un baccalauréat dépasse les 15 %.

L'**annexe 4** présente l'évolution des diplômes pour chaque grand ensemble partisan.

1.5. LE PASSAGE PAR LES GRANDES ÉCOLES

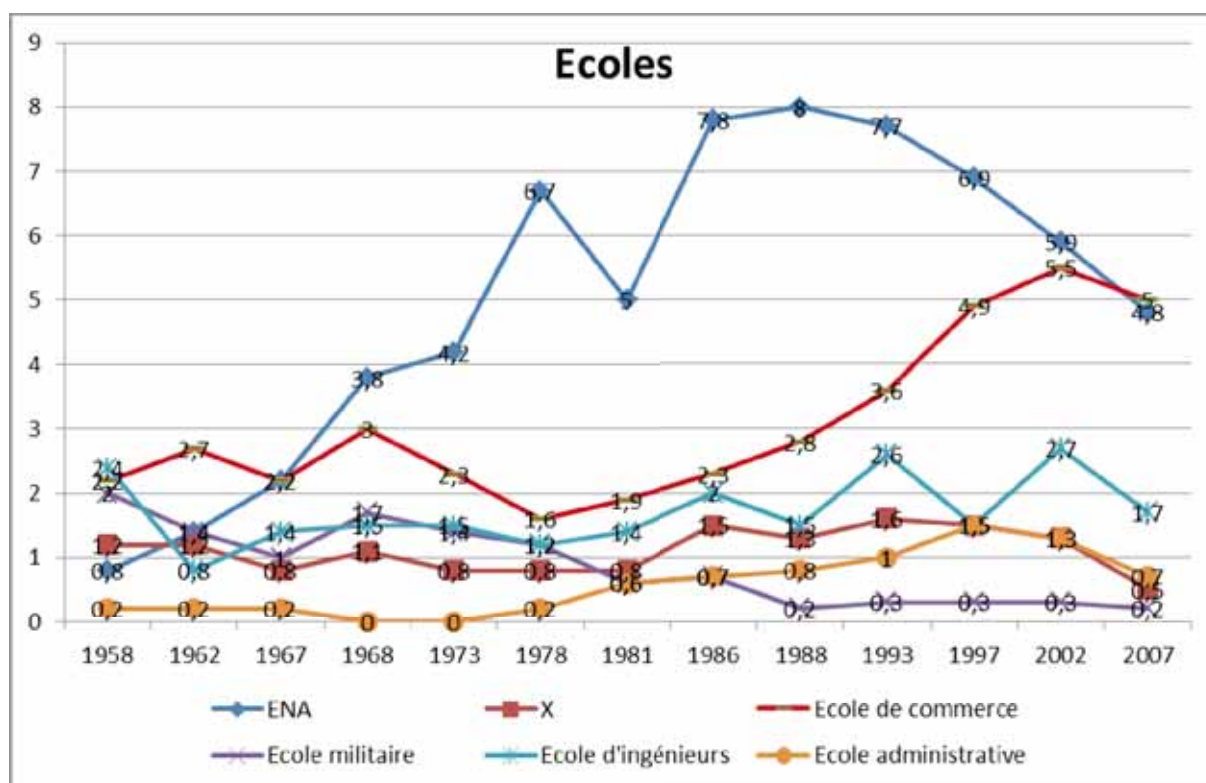
La faiblesse relative de la formation des députés se voit également à la lumière d'un autre critère, le passage par les grandes écoles. Contrairement à une idée très répandue selon laquelle la V^e République serait un régime dominé par les hauts fonctionnaires, le passage par l'ENA ne concerne que 103 députés soit 3,6 % de la population totale. Les anciens de la France d'Outre-Mer ne sont pas plus de 12. Le second groupe le plus important est composé des 50 députés étant passés par diverses écoles d'ingénieurs (Mines, Ponts, Agronomie, etc.). Par ailleurs, 29 députés, soit 1 %, sont passés par Polytechnique. On trouve 29 députés passés par l'École normale supérieure, 29 également passés par une école militaire et 17 ayant suivi des formations dans diverses écoles administratives moins prestigieuses.

Peut-on observer des évolutions dans le temps ? La proportion des énarques a régulièrement augmenté jusqu'en 1988 pour atteindre 8 %, leur part étant évidemment minime en début de régime étant donné la jeunesse de l'école. À partir de 1988, un déclin s'amorce nettement. C'est vers la fin des années 1980 que la part des anciens d'écoles administratives diverses s'élève progressivement mais à

des niveaux extrêmement bas puisque l'on passe de 0,2 % à 0,8 %. Au même moment, la proportion des Polytechniciens dépasse le cap du 1 % alors que celle des députés anciens d'écoles d'ingénieurs (se cumulant ou non avec l'X) passe au-dessus des 2 %. La proportion d'anciens officiers venant des écoles militaires connaît un déclin long et régulier. En revanche, celle des anciens des écoles de commerce stagne jusqu'en 1993 pour grimper ensuite et atteindre les 5 % en 2007.

Dans l'ensemble, comme le montre le tableau 10 ci-après, les anciens des écoles de commerce viennent concurrencer les anciens énarques dans les législatures 2002 et 2007. La répartition des anciens de grandes écoles par grands ensembles partisans ne fait que suivre la répartition des ressources et des profils sociaux car c'est à l'UDF que l'on trouve à la fois le plus d'énarques (6 %) et d'anciens élèves des écoles de commerce (4,5 %), puis chez les gaullistes et leurs successeurs (respectivement 3,7 % et 3,6 %) et enfin chez les socialistes (respectivement 3,2 % et 1,6 %). Le Front national a, quant à lui, un député énarque (Pascal Arrighi), un Polytechnicien (Bruno Mégret), deux anciens des écoles militaires (Christian Baeckeroot et Pierre Sergent) et un ancien d'une école de commerce (Michel de Rostolan). Le PCF n'a qu'un député ancien d'une école d'ingénieur (Louis Baillot) et un autre ancien d'une école de commerce (Georges Gosnat).

Tableau 10 – Le passage par les grandes écoles (%)



1.6. LE GENRE DES DÉPUTÉS

De nombreux travaux ont montré la sous-représentation des femmes au sein de la classe politique française et notamment parmi la population des députés. On connaît en revanche beaucoup moins bien le profil précis des femmes députées et son évolution dans le temps. Comme le montre le tableau ci-après, la proportion de femmes députées n'a dépassé les 10 % qu'à partir des législatives de 1997.

Tableau 11 – Les femmes députées

	1958	1962	1967	1968	1973	1978	1981	1986	1988	1993	1997	2002	2007
N	6	8	11	9	9	21	32	38	35	39	68	75	102
%	1,2	1,6	2,2	1,7	1,7	4,2	6,2	6,3	5,8	6,4	11,4	12,6	17,6

Étant donné le faible nombre absolu des femmes, on ne peut traiter statistiquement leur groupe qu'à partir de 1981. L'étude des profils

sociologiques montre que les femmes sont généralement plus souvent d'origine sociale supérieure que les hommes entre 1981 et 2002 : par exemple, 41 % contre 31 % en 1981 ou 48 % contre 37 % en 1997. En 2007, les chiffres s'équilibrent. Il faut cependant prendre garde au fait que la situation de la législature 2007 a été statistiquement saisie à la fin de 2009. Or la carrière des femmes à l'Assemblée n'est pas celle des hommes car la proportion d'entre elles qui obtiennent un siège en étant suppléantes est bien plus élevée : 31 % contre 12 % en 1981, 18 % contre 10 % en 1986, 23 % contre 12 % en 1988, 21 % contre 12 % en 1993, 16 % contre 13 % en 1997, 17 % contre 10 % en 2002 et 10 % chez les hommes comme chez les femmes en 2007. Comme le profil social des suppléants est bien plus difficile à connaître que celui des titulaires dans l'ombre desquels ils ont vocation à faire carrière, la proportion d'origines sociales inconnues est plus élevée. On ne peut donc donner des chiffres définitifs pour la législature 2007. En revanche, le différentiel social est assez marqué sur l'ensemble de la V^e République pour que l'on puisse affirmer que les femmes parvenant à décrocher un siège à l'Assemblée sont généralement plus souvent originaires des classes supérieures ou moyennes que les hommes. Ce profil d'ensemble doit être évidemment affiné par étiquette.

Les caractéristiques de carrière comme les contraintes de famille expliquent aussi en grande partie le fait que les femmes députées occupent des situations professionnelles en moyenne toujours plus modestes que celles de leurs homologues masculins. Le tableau de l'**annexe 5** décline leur situation professionnelle par grandes strates sans que l'on puisse détailler les secteurs étant donné la faiblesse des nombres absolus.

C'est parmi les députés socialistes que l'on compte sur l'ensemble de la V^e République la plus grande proportion de femmes : 14 %. Viennent ensuite les députés communistes avec 11 %, les députés gaullistes avec 7 % et les députés UDF ou assimilés avec 3,5 %. Deux femmes ont été élues députées sous l'étiquette FN (Yann Piat en 1986 et Marie-France Stirbois en 1989).

L'analyse des députés socialistes confirme les tendances moyennes : les femmes députées sont plus souvent issues d'un milieu supérieur que les hommes (38 % contre 24 %) mais occupent plus souvent des situations professionnelles intermédiaires : 55 % contre 44 % chez les hommes alors que 31 %

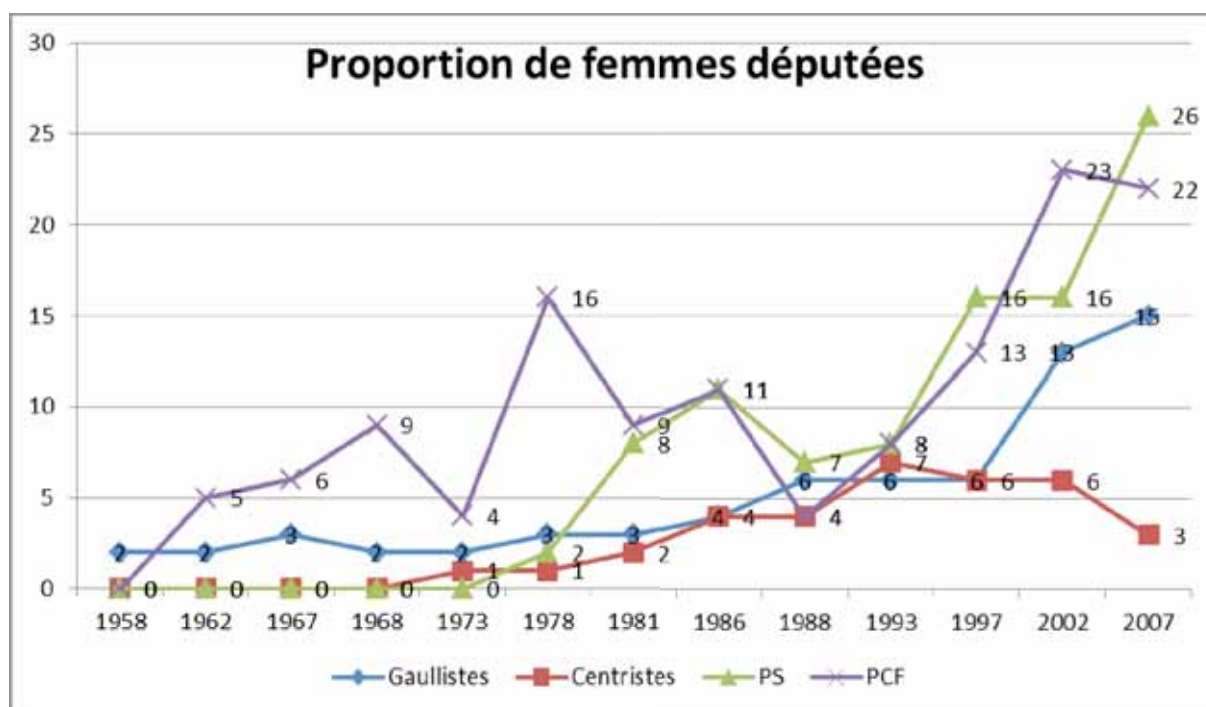
des femmes contre 45 % des hommes députés détiennent des situations professionnelles supérieures. Ce décalage est une moyenne et subit quelques variations selon les législatures. Si la distribution statistique est la même chez les hommes et les femmes pour la législature 2002, le décalage des femmes vers le bas est observable en 1997 comme en 2007.

En revanche, la répartition moyenne des diplômes est la même chez les femmes et chez les hommes, du moins si on s'en tient aux diplômes les plus courants (par exemple, 15 % dans les deux cas ont un diplôme en droit et 8 % dans les deux cas ont fait Sciences Po Paris). Les députées socialistes sont légèrement plus nombreuses en proportion à avoir fait l'ENA (4,5 % contre 3 %) ou une école de commerce (4 % contre 1 %).

Il en va de même chez les députés gaullistes. Certes, la fréquence moyenne des situations sociales supérieures est plus élevée, mais l'on enregistre les mêmes phénomènes. Les femmes députées du mouvement gaulliste sont toujours plus souvent issues d'un milieu social supérieur (52 % contre 47 % chez les hommes) mais occupent toujours des situations professionnelles plus modestes : 13 % d'entre elles contre 5 % des hommes ont des métiers modestes, 31 % contre 25 % exercent des métiers de niveau intermédiaire et 56 % contre 70 % appartiennent aux catégories professionnelles supérieures. Là encore, des variations interviennent en fonction de la législature, mais le décalage vers le bas peut jouer autant dans le rapport professions supérieures – professions intermédiaires que dans le rapport professions intermédiaires – professions modestes. Par exemple, en 2007, les femmes députées de l'UMP font jeu égal avec les hommes en ce qui concerne les professions supérieures (35 % dans les deux cas) mais on ne trouve que 53 % de professions intermédiaires chez elles contre 64 % chez les hommes et 13 % de professions modestes contre 1 % seulement chez les hommes.

La répartition des filières de formation ne subit pas là non plus de distorsions particulières. On enregistre néanmoins une proportion plus importante d'hommes ayant fait l'ENA (4 % contre 1 %) ou une école de commerce (4 % contre 3 %).

Tableau 12 – La proportion des femmes députées par ensemble partisan



1.7. LES UNIVERS SOCIAUX DES DÉPUTÉS

L'étude des données biographiques a permis de coder précisément les relations sociales que les députés entretenaient par l'entremise de leur famille avec les représentants de divers univers, qu'il s'agisse de la haute fonction publique, du monde politique ou bien du monde de l'entreprise. Environ 7 % des députés de la V^e République entretiennent de telles relations de manière stable. On ne prend pas ici en compte les relations épisodiques qui peuvent naître de la préparation d'un texte de loi ou d'auditions effectuées dans le cadre des activités de contrôle. La majorité relative (44 %) des 198 députés qui composent ce groupe entretient des relations avec le monde de l'entreprise au sens large (ce qui comprend par exemple le barreau). Viennent ensuite ceux qui entretiennent des relations avec le monde politique national ou local (39 %) puis, loin derrière, ceux qui entretiennent des relations avec le monde de la haute fonction publique (17 %). Globalement, il apparaît donc que les relations familiales s'organisent bien plus autour du secteur privé que du secteur public, ce qui vient une fois de plus contredire l'affirmation d'un

lien étroit entre le personnel politique de la V^e République et le monde des fonctionnaires.

Comment se déclinent ces relations ?

L'analyse par étiquette montre que la proportion de députés ayant de telles relations familiales est assez également répartie car elle se situe autour de 9 % pour les gaullistes, les centristes, les CNl mais aussi les radicaux de gauche alors qu'elle est de 5 % pour les députés socialistes. Les relations avec le monde de l'entreprise sont surtout observables chez les députés gaullistes, UDF (autour de 3-4 %), chez les non-inscrits ou les sans étiquette, chez les centristes (autour de 6 %). Les relations avec le monde politique se distribuent de la même façon. Quant aux relations avec le monde administratif, leur faiblesse ne permet pas de déceler des variations significatives.

On remarque par ailleurs que l'intensité de ces relations familiales a évolué singulièrement dans le temps. Alors que 6 à 7 % des députés entretenaient de telles relations entre 1958 et 1981, cette proportion grimpe à 11 % en 1986 pour se maintenir à ce niveau jusqu'en 1997 puis passer à 14 % en 2002 avant de redescendre à 10 % en 2007. Il semble donc bien que les réseaux familiaux soient plus denses à partir des années 1980, phénomène qui viendrait contrebalancer en quelque sorte la « moyennisation » des profils sociaux.

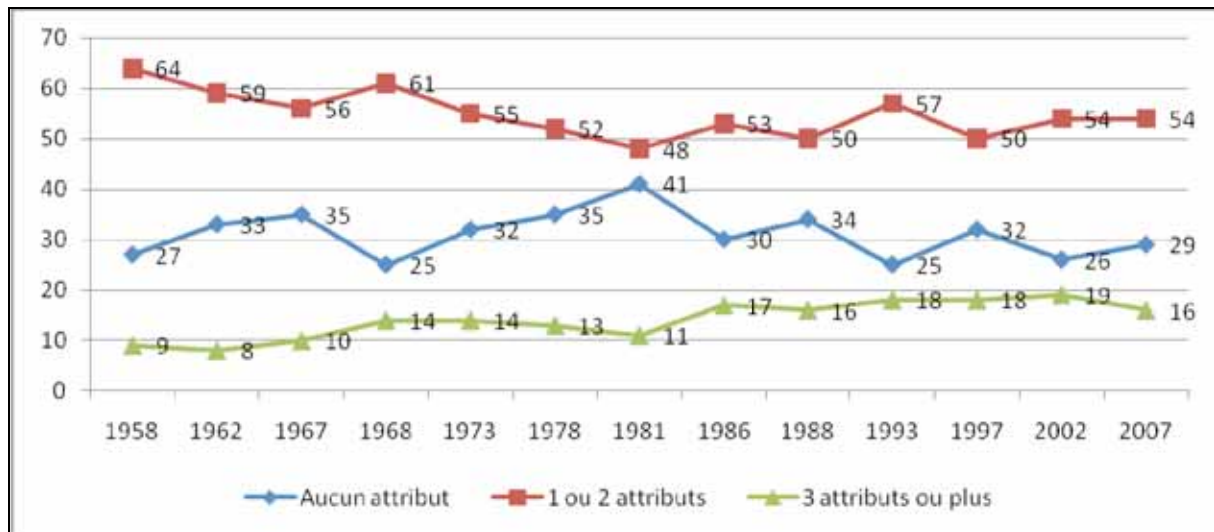
Ces relations familiales s'inscrivent dans des univers sociaux que l'on peut tenter de saisir même partiellement, puisqu'il est fort vraisemblable sinon certain qu'une bonne partie des ressources sociales échappent à l'analyste et reste dans le domaine de la confidentialité. Pour ce faire, on a créé un indice de ressources sociales à partir de plusieurs variables : la profession du père, la profession exercée, la profession du conjoint, l'existence de relations familiales et le passage par une grande école. On a retenu pour cet indice les professions supérieures⁵ afin de mesurer sur une échelle allant donc de 0 à 5 l'importance des ressources sociales et des réseaux que les députés pouvaient mobiliser dans leur carrière.

⁵ On a intégré ici les cadres dans les professions supérieures.

La distribution des attributs sociaux est très inégalement répartie car 88 % des députés de la V^e République en ont entre 0 et 2. Moins de 1 % des députés en ont 5. On a recodé cet indice en trois groupes : le premier est celui des députés n'ayant aucun attribut social et qui réunit le tiers d'entre eux. Le second rassemble des députés ayant un ou deux attributs sociaux au plus et réunit 55 % d'entre eux. Enfin, le troisième groupe réunit les députés ayant entre 3 et 5 attributs sociaux. Ce dernier groupe ne réunit que 12 % des députés.

Peut-on observer une évolution de cette distribution moyenne dans le temps ? La question se pose notamment de savoir si l'on assiste à la moyennisation de la population des députés ou bien au contraire au renforcement de son hétérogénéité. La législature 1981 semble marquer un tournant car, bien que les infléchissements ne soient pas très importants, de nouvelles tendances semblent se dessiner sur le long terme. C'est ainsi que la part des députés ayant de nombreux attributs sociaux croît régulièrement alors que la part de ceux n'en ayant aucun diminue, cette diminution moyenne étant marquée par de fortes disparités entre les législatures dominées par la gauche et celles dominées par la droite. Néanmoins, quelle que soit la majorité en place, la tendance du long terme est de voir une proportion croissante de députés détenir de nombreux attributs sociaux. Cette observation peut être considérée comme l'un des indices d'une transformation de la profession de député qui appelle bien plus de ressources sociales dans les années 1990-2000 que dans les années 1960 y compris et surtout au sein des partis politiques de droite.

Tableau 13 – Évolution des attributs sociaux dans le temps (%)



La répartition des attributs sociaux s'opère en fonction des étiquettes. On remarque cependant, en moyenne, que ce sont les députés FN qui sont le plus souvent dans le groupe supérieur (20 %) suivis par les députés gaullistes et centristes (16 %), les députés socialistes (7 %) et les députés communistes (0,5 %).

On peut également suivre dans le temps l'évolution du nombre d'attributs sociaux pour chaque grand ensemble partisan (le FN ne peut être pris en considération ici étant donné le faible nombre de ses députés). Celle-ci est présentée dans l'**annexe 6**. Si la situation est stable pour la population des députés gaullistes ou proto-gaullistes, on voit en revanche que la proportion de députés ayant trois attributs sociaux ou davantage grimpe sensiblement chez les députés de la mouvance UDF à partir de 1993 et chez les députés socialistes à partir de 1986. On enregistre également un nombre croissant de députés communistes ayant un ou deux attributs sociaux à partir de 1993.

2. L'ENTRÉE AU PALAIS-BOURBON

2.1. LES DÉBUTS EN POLITIQUE

L'entrée en politique des députés s'insère dans un certain nombre de filières. On en a repéré 7 :

- l'entrée par la vie politique locale ;
- par les partis politiques (occupation de fonctions de responsabilité dans les fédérations puis au sein de l'appareil central) ;
- par la Résistance ;
- entrée directe au niveau national soit par l'élection à l'Assemblée soit par la détention d'un poste ministériel sans avoir investi d'autres instances au préalable de manière significative ;
- entrée par les cabinets ministériels ;
- par les mouvements de jeunesse ;
- par les syndicats.

Ces entrées sont évidemment largement déterminées par le contexte historique car toutes les générations n'ont pas pu passer par la Résistance, par la nature du pouvoir en place qui détermine l'accès aux fonctions ministérielles ou aux cabinets, par la tradition de chaque parti, le passage par les instances du parti étant toujours décisif pour le PCF. On soulignera ici que cette entrée constitue bien évidemment la première étape de la carrière politique. Le fait de passer par un cabinet ministériel ou par une instance partisane n'empêche nullement les intéressés d'occuper des postes politiques locaux par la suite. Par ailleurs, ce découpage en modes d'entrée met l'accent sur le levier principal du début de carrière, car la détention d'un mandat local se conçoit souvent, mais pas toujours, comme la conséquence d'un investissement dans les structures locales d'un parti politique. De la même façon, le passage par un mouvement de jeunesse (et notamment en Mai 68) devient souvent la clé d'une carrière rapide au sein des structures nationales d'un parti politique. On ne retient donc ici que le moment décisif du début de carrière. Comme le montre le tableau 14, l'entrée par la vie politique locale constitue toujours

l'accès privilégié, sauf pour les élus du Front national. En moyenne, près de la moitié de tous les députés de la V^e République ont commencé leur vie politique au niveau local. À droite, cela est surtout vrai pour les députés membres de la nébuleuse UDF, à gauche pour les élus du Parti socialiste. Dans l'ensemble, les députés de gauche, qu'ils soient socialistes ou communistes, mais aussi les députés du FN sont les plus nombreux en proportions à passer par les appareils partisans. Le passage par la Résistance caractérise surtout les députés du mouvement gaulliste et les députés communistes. L'entrée directe en politique au niveau national est surtout le fait des députés FN mais aussi des députés gaullistes, ces derniers ayant souvent été des « ministres-techniciens » nommés par le général de Gaulle avant que de briguer un mandat de député. L'entrée par les cabinets caractérise surtout les députés gaullistes et UDF du fait de la longue période de temps d'occupation du pouvoir par la droite mais également des mécanismes de socialisation politique générés au sein de la fonction publique. Et les mouvements de jeunesse ou les syndicats sont surtout fréquentés par les députés de gauche, l'investissement précoce dans la vie politique étant notamment le fait des écologistes.

Tableau 14 – L'entrée dans la vie politique (%)

	Locale	Parti	Résistance	Nationale	Cabinet	Mouvement de jeunesse	Syndicat
Moyenne	49,3	15	12,6	9	7,1	4,3	2,7
PCF	35	25	14	9	1	8	10
MDC	30	50	0	0	0	0	20
Verts	11	44	0	0	0	33	11
PS	48	26	7	5	6	6	3
Radicaux de gauche	50	15	15	9	12	0	0
Divers gauche	80	0	10	0	0	10	0
MRP	22	0	37	20	2	15	5
CDS	50	2	25	15	4	2	2
RI	61	8	14	8	6	4	0
UDF	67	8	4	5	10	3	2
Divers droite	100	0	0	0	0	0	0
UDR-RPR-UMP	48	9	17	12	10	3	2
CNI	61	4	15	13	2	2	2
FN	13	37	0	40	3	7	0
Sans étiquette	46	16	20	11	8	3	2

L'analyse des modes d'entrée dans la vie politique permet de relativiser deux affirmations très répandues concernant la vie politique française.

On remarque tout d'abord que le mouvement gaulliste ou proto-gaulliste est loin d'avoir été celui où l'entrée en politique par la Résistance a été le plus fréquent. On peut voir sur le tableau 14 que toute la famille politique des chrétiens-démocrates représentée d'abord par le MRP puis par le CDS est caractérisée par la proportion importante de ses députés ayant participé à la Résistance. Un député sans étiquette ou non inscrit sur cinq est également passé par là. Mais il est vrai que la plupart de ces députés ont été élus pour la première fois sous la IV^e République.

Ensuite, il apparaît que l'entrée en politique par les entourages et les cabinets ministériels reste relativement rare malgré tout ce que l'on a pu dire sur la fonctionnarisation du politique sous la V^e République. Cette entrée concerne surtout les députés gaullistes et UDF étant donné la durée pendant laquelle ces formations ont eu le pouvoir. Cela étant, il y aurait beaucoup à dire également sur cette « fonctionnarisation » des députés gaullistes. Il est vrai que l'on assiste au début de la V^e République à l'arrivée de plus en plus importante de candidats à la députation sortant directement des cabinets ministériels : 16 en 1958, 28 en 1962, 40 en 1967 et enfin 57 en 1968. Le mouvement s'essouffle ensuite et on redescend à 48 en 1973. Cette origine professionnelle n'indique cependant pas que ces anciens des cabinets ministériels soient des fonctionnaires. En fait, la population des fonctionnaires passant par les cabinets ministériels pour devenir députés est très faible : on en compte 3 en 1958 (ce qui est normal étant donné la jeunesse du régime), 6 en 1962, 8 en 1967, 17 en 1968. Encore faut-il souligner qu'il s'agit pour l'essentiel des mêmes qui se font réélire. Par ailleurs, ces « fonctionnaires » sont loin d'être des fonctionnaires de carrière. La grande majorité d'entre eux sont des militants gaullistes de longue date. En 1958, on remarque ainsi Jean Foyer, universitaire mais surtout ancien membre du cabinet de René Capitant en 1944, Pierre Ruais, ingénieur des travaux publics d'Outre-Mer mais surtout membre de l'état-major de Londres pendant la guerre, René Tomasini, sous-préfet mais surtout ancien résistant arrêté par la Gestapo et directeur du cabinet de Michel Debré à la Libération. Parfois, ces « fonctionnaires » ne le sont que de manière purement formelle. C'est en particulier le cas de René Ribière qui a travaillé quelque temps comme sous-préfet après la guerre mais se fait révoquer en 1948 pour son

militantisme actif au RPF. Il devient chargé de mission du général de Gaulle président du Conseil en 1958 et se lance dans une carrière de député après avoir été réintégré dans le corps préfectoral. Un autre exemple est celui de Bernard Cornut-Gentile qui entre dans le corps préfectoral en 1944 pour en sortir en 1947 et rejoindre le secteur privé avant d'être élu député en 1958. Quelques années plus tard, en 1967, Olivier Guichard est élu député (pour participer tout de suite au gouvernement) au sortir du cabinet de Georges Pompidou mais il n'est entré dans le corps préfectoral en 1958 qu'au tour extérieur sans avoir fait de véritable carrière de fonctionnaire alors que ses activités au sein du RPF et comme chef de cabinet du général de Gaulle pendant la « traversée du désert » sont bien connues. L'arrivée des énarques dans la vie politique à partir des élections de 1967 ne concerne qu'un nombre réduit de personnes qui s'engagent souvent très vite dans une carrière politique en profitant des possibilités qu'offre l'appartenance à un grands corps. C'est en particulier le cas de Jacques Chirac qui entre à la Cour des comptes en 1959, passe lui aussi par le cabinet de Georges Pompidou en 1962 mais qui est élu conseiller municipal dès 1965.

Les modes d'entrée dans la vie politique ont évolué dans le temps mais varient selon l'organisation des partis et leur situation électorale. Il ne faut pas non plus oublier que l'on étudie ici les députés élus, donc seulement ceux qui ont adopté sur le long terme une stratégie ou plutôt un profil « gagnant » venant conforter ou construire une victoire électorale qui se déroule dans un contexte particulier. Les divers investissements peuvent illustrer ces stratégies mais n'indiquent évidemment pas la posture de l'ensemble du parti ou des candidats concernés par les élections.

L'investissement dans la vie politique locale reste relativement stable et dominant pour les députés PS. On remarque en revanche l'extraordinaire montée en force des députés ayant commencé leur carrière politique au sein des instances du parti. Leur proportion qui n'est que de 11 % en 1973 passe à 25 % en 1978 puis à 42 % en 1981. À partir de 1988, cependant, cette proportion décroît régulièrement pour n'être plus que de 25 % en 2007. La législature de 1988 constitue bien une période charnière car l'affaiblissement relatif de la voie partisane s'accompagne d'un accroissement de la part des députés ayant débuté par un

mandat local mais aussi des députés ayant débuté leur carrière dans un cabinet ministériel.

La population des députés communistes est marquée également en 1988 par un renversement de proportions entre ceux qui ont débuté au Parti et ceux qui ont commencé leur vie politique au niveau local. Certes, les deux caractéristiques ne sont pas incompatibles mais on a choisi ici de sélectionner d'une part ceux qui avaient obtenu des postes de responsabilité au sein de l'appareil central et, d'autre part, ceux qui avaient décroché un mandat local sans grande visibilité au sein de l'appareil. C'est également le moment où le profil du député communiste ancien syndicaliste tend à se faire plus rare.

À droite, on observe également une évolution assez impressionnante des profils. Parmi les députés de la famille gaulliste ou proto-gaulliste, la proportion de ceux ayant commencé par un mandat local croît de la même façon à partir de 1988. La part prise par l'investissement local est même bien plus importante qu'à gauche car l'investissement dans les rouages partisans est en moyenne bien plus bas. Néanmoins, et paradoxalement, ce dernier augmente à partir de 1986. Alors qu'il était presque inexistant avant, il atteint dès lors 14 % puis 18 % en 1988 pour rester à cet étiage par la suite. La période 1986-1988 constitue également une charnière pour un autre motif. C'est en effet à ce moment que le profil d'ancien résistant disparaît presque complètement de la population des députés gaullistes : on passe de 10 % en 1986 à 7 % en 1988 alors que cette proportion était encore de 16 % lors de la législature 1978.

Le profil des députés de la nébuleuse centriste est sensiblement différent car l'investissement local en début de carrière politique y est très majoritaire quelle que soit la législature. C'est à partir de 1978 que l'on voit s'amorcer une courbe grimpante concernant les députés ayant commencé par un poste au sein des appareils. Une autre caractéristique tient au fait qu'ils ont commencé assez souvent en moyenne leur carrière dans les cabinets ministériels dans des proportions supérieures à celles que l'on observe chez les députés gaullistes. C'est ainsi que 16 à 17 % d'entre eux ont débuté en cabinet depuis la législature 1978. Ces profils de professionnels de la haute administration ou de l'appareil remplacent les profils des anciens résistants.

L'**annexe 7** présente la typologie des débuts de carrière en politique par grands ensembles partisans.

En moyenne, l'entrée dans la vie politique se fait à l'âge de 34 ans mais cette moyenne recouvre des situations personnelles parfois extrêmes comme celle de ces députés socialistes qui ont commencé leur vie politique à 13 ans dans les rangs des pupilles socialistes ou bien au sein de syndicats qu'ils avaient rejoints à 14 ans dans le cadre de l'apprentissage. Quelques députés gaullistes, comme Charles Pasqua, se distinguent par leur engagement précoce, à moins de 18 ans, dans les réseaux de Résistance.

Les moyennes d'âges varient selon l'étiquette. Les plus jeunes se retrouvent dans les rangs du PCF ou des Verts alors que les plus âgés sont les députés des mouvements de la droite notabiliaire et rurale comme le CNI ou les « divers droite » ainsi que les députés d'extrême-droite.

Cet âge d'entrée dans la vie politique ne varie pas beaucoup selon les législatures. Chez les gaullistes, il oscille assez peu autour de 34-35 ans. Chez les socialistes, un certain rajeunissement a lieu à partir de 1968 puisque la moyenne d'âge qui variait auparavant autour de 35 ans baisse alors vers les 30-31 ans. Ce mouvement de rajeunissement touche le centre et les députés UDF à partir des élections de 1997. Le faible nombre relatif de députés non-inscrits ou sans étiquette explique des variations parfois importantes autour de la moyenne (34 ans en 1962 mais 48 en 1967 puis à nouveau 36 ans en 1968 avec un rajeunissement sensible à partir de 2002 – 32 ans – confirmé en 2007 – 29 ans).

Tableau 15 – L'âge d'entrée dans la vie politique par étiquette

	Âge moyen	Minimum	Maximum
PCF	29,6	13	59
MDC	31	17	57
Verts	28,1	15	43
PS	32,7	13	62
Radicaux de gauche	35,6	17	60
Divers gauche	34,5	20	48
UNR-UDR-RPR-UMP	35,6	15	69
UDF	35,2	14	61
MRP	31,7	17	49
CDS	35,6	16	68
RI	34,4	19	64
CNI	39,1	23	64
Divers droite	38,6	29	46
FN	39,7	17	65
Sans étiquette, non-inscrits	34,9	17	61

2.2. LE PREMIER MANDAT ÉLECTIF

La nature du premier mandat électif recoupe évidemment en partie la trajectoire d'entrée dans la vie politique mais elle ne s'y subsume pas. À l'engagement politique succède le choix d'une carrière politique et donc d'un parcours aux itinéraires relativement bien balisés. En dehors des très rares cas d'entrée par un mandat de député européen, un mandat au Sénat ou dans un conseil régional, ces derniers se faisant plus nombreux après 1986 mais apparaissant dès 1978 au PS et dans les rangs centristes bien que dans un cadres institutionnel différent, les premiers mandats politiques des députés sont très généralement des mandats municipaux (57 % des cas en moyenne), suivis par l'accès direct à la députation (22 %) puis par les mandats de conseillers généraux. On a différencié dans le tableau 16 les mandats de conseiller municipal et de maire, l'accès direct au mandat mayoral étant plus fréquent dans les petites communes. En dehors des cas minoritaires d'accès direct au Palais-Bourbon (qui caractérise surtout les députés FN, MRP et CDS), la toute première et principale étape de la carrière de député reste en

moyenne sous la V^e République l'accès à un conseil municipal. On voit à quel point les mandats de députés sont ainsi territorialisés et associés à la perspective d'une représentation locale.

Tableau 16 – Le premier mandat politique (%)

	Conseiller municipal	Maire	Conseiller général	Conseiller régional	Député	Sénateur	Euro député
Moyenne	37	19,7	17	3,3	22,2	0,4	0,3
PCF	39	13	19	2	26	2	0,5
MDC	10	20	50	0	20	0	0
Verts	67	33	0	11	0	0	0
PS	41	18	21	5	15	0,1	0,4
Radicaux de gauche	27	21	32	3	15	0	3
Divers gauche	67	33	0	0	0	0	0
UNR-UDR-RPR-UMP	35	19	14	3	28	1	0,3
UDF	44	24	16	3	14	0	0
MRP	22	27	5	0	44	2	0
CDS	21	23	19	0	35	2	0
RI	35	26	17	3	19	0	0
CNI	35	25	21	0	19	0	0
Divers droite	67	33	0	0	0	0	0
FN	10	7	7	7	67	0	3
Sans étiquette, non-inscrits	30	22	17	3	28	0	0

Que montre l'évolution sur le long terme en fonction des étiquettes ?

Le premier constat est que la proportion de députés élus directement s'effondre partout mais suivant des rythmes différents selon les partis politiques. Chez les gaullistes, le mouvement d'effritement s'amorce en 1978 et dans les rangs des centristes après 1981 alors qu'il ne devient sensible au PS qu'après 1993, bien que les niveaux de départ ne soient pas les mêmes. La quasi-disparition des députés élus directement au Palais-Bourbon est également observable dans les rangs du PCF à partir des législatives de 1993.

Le second résultat de l'enquête est de montrer que l'accès à un conseil municipal devient plus fréquent chez les députés gaullistes après 1981 alors

que le conseil général ne prend une importance relativement significative dans le parcours des députés qu'à partir de 1988. Mais c'est à partir seulement de 2002 que l'on observe une proportion en nette hausse des députés ayant eu une fonction mayorale en premier mandat. On pourrait interpréter cette évolution comme une notabilisation locale plus forte mais plus tardive, cette évolution pouvant cependant être mise sur le compte du regroupement de députés de diverses provenances (et notamment venant de l'UDF) au sein de l'UMP.

Dans les rangs du PS, l'accès aux conseils municipaux ou aux conseils généraux et même aux conseils régionaux à partir de 1993 constitue très généralement la voie d'entrée dans la carrière politique. À partir de 1973, l'accès direct à la fonction mayorale est de plus en plus rarement le point de départ de la carrière politique. La différence sur ce point entre les députés PS et les députés de la nébuleuse centriste tient à ce que ces derniers ont commencé de manière bien plus régulière leur carrière politique par un mandat de maire et que leur notabilisation est bien plus accentuée. Chez les députés PCF, en revanche, l'accès direct à la députation s'effondre à partir des législatives de 1993 alors qu'augmente considérablement la proportion de ceux qui ont commencé leur carrière dans un conseil municipal, l'accès direct à la fonction mayorale étant très rare.

L'**annexe 8** donne le détail des premiers mandats par étiquette et législature.

2.3. LA CONQUÊTE DES APPAREILS PARTISANS

Les trois quarts des députés détenaient une position dans un appareil partisan avant d'être élus. À hauteur de 40 %, il s'agit d'une responsabilité purement locale. Celle-ci est dominante chez les députés MRP, CNI, divers gauche, représentatifs du pouvoir notabiliaire où le mandat de député vient couronner une carrière locale. À ce titre, il ne faut pas confondre investissement dans la vie politique locale et absence d'implication dans les appareils. Par exemple, seule une minorité de député MRP ou CNI n'ont aucun engagement dans un appareil partisan. La conquête de responsabilités nationales soit au niveau de l'instance collective la plus

large⁶ soit comme dirigeant (secrétariat national, bureau exécutif, comité central) est particulièrement de mise chez les députés Verts, chez ceux du PCF, du Mouvement des citoyens ou du Front national, les chiffres étant amplifiés dans ces derniers cas par le faible nombre d'élus. La présence au sein des fédérations caractérise surtout les députés du PS et du PCF. La concentration relative de permanents ou de collaborateurs (membres des entourages au niveau national ou local) au sein des députés du PS, des Verts, du PCF mais aussi de l'ensemble gaulliste montre que les alternances ont favorisé l'apparition de réseaux de collaborateurs, viviers dans lesquels émergent des candidats qui ne passent pas par la longue voie des mandats locaux.

L'annexe 9 présente l'évolution historique des positions occupées au sein des appareils.

Tableau 17 – L'occupation des postes au sein des appareils partisans avant le premier mandat (%)

	Rien	Direction	Instance nationale	Permanent	Fédération	Cumul national et local	Local
Moyenne	25	7	7	9	7	6	40
PCF	7	10	13	11	10	3	46
MDC	10	20	40	0	0	0	30
Verts	11	33	22	11	0	0	22
PS	16	7	8	10	10	6	44
Radicaux de gauche	18	15	0	0	3	24	41
Divers gauche	40	0	0	0	0	0	60
MRP	17	5	5	7	2	0	63
CDS	44	0	3	2	8	12	31
RI	36	5	4	6	7	5	38
UDF	32	10	4	6	6	8	34
Divers droite	67	0	0	0	0	0	33
UDR-RPR-UMP	31	5	6	11	5	6	37
CNI	9	0	7	8	2	2	71
FN	7	20	10	20	7	3	33
Sans étiquette	39	13	5	6	5	2	31

⁶ On reprend ici les catégories utilisées par Annie Collovald, « La république du militant », dans Pierre Birnbaum (dir.), *Les Élités socialistes au pouvoir 1981-1985*, Paris, PUF, 1985, p. 11 et s.

2.4. LES TRAJECTOIRES D'ACCÈS AU MANDAT DE DÉPUTÉ

Les trajectoires d'accès au mandat de député s'organisent autour de 15 grandes filières très inégalement représentées :

1. Accès direct au mandat de député ;
2. Conseiller municipal – député ;
3. Maire – député ;
4. Conseiller général – député ;
5. Conseiller municipal (et maire éventuellement) – conseiller général – député ;
6. Conseiller général – maire – député ;
7. Conseiller régional – député ;
8. Maire – conseiller régional – député ;
9. Maire – conseiller régional – conseiller général – député ;
10. Conseiller régional – conseiller municipal – député ;
11. Conseiller général – conseiller régional – député ;
12. Conseiller municipal – conseiller général – conseiller régional – député ;
13. Conseiller municipal – conseiller régional – conseiller général – député ;
14. Conseiller régional – conseiller général – maire – député ;
15. Autre séquence (impliquant notamment un mandat de sénateur ou de député européen).

Comme on peut le voir sur le tableau 18, les deux trajectoires les plus fréquentes sont d'une part l'accès direct au mandat de député puis la séquence conseiller municipal – conseiller général – député. Cette hiérarchie ne subit pas de distorsion notable selon les étiquettes sauf chez les Verts dont les députés passent plus souvent par un mandat de conseiller régional et dont aucun n'a décroché de mandat comme conseiller général avant sa première élection en tant que député. Parmi les députés centristes, l'accès par la voie du conseil municipal est plus fréquent et vient compenser la faible proportion de ceux qui parviennent directement au Palais-Bourbon. Les filières d'accès multipliant les passages par les mandats locaux, dans les différents ordres nés des aléas électoraux, ne concernent qu'une très faible proportion des députés de toute étiquette.

On a présenté dans l'**annexe 10** l'évolution historique des principales filières de recrutement par grands ensembles partisans.

Tableau 18 – Trajectoires types par étiquettes (%)

	Dép direct	CM Dép	M Dép	CG Dép	CM CG Dép	CG M Dép	CR Dép	M CR Dép	M CR CG Dép	CR CM Dép	CG CR Dép	CM CG CR Dép	CM CR CG Dép	CR CG M Dép	Div.
Moyenne	21,6	12	8,9	5,9	22,6	7,5	1,7	5,5	0,9	1,2	1,1	3,4	0,8	0,3	6,4
PCF	26	13	10	8	19	5	0	4	1	1	3	3	2	2	5
MDC	20	0	0	10	20	20	0	10	0	0	10	0	0	0	10
Verts	0	22	0	11	0	0	11	22	0	0	0	0	0	0	33
PS	14	13	8	6	22	11	3	9	1	2	1	4	1	1	7
Radicaux de gauche	15	3	9	12	27	12	0	3	0	3	0	0	0	0	18
Divers gauche	10	0	0	0	50	0	0	0	0	0	0	20	20	0	0
MRP	44	15	7	0	22	5	0	0	0	0	0	0	0	0	7
CDS	35	6	12	12	15	6	0	2	2	0	0	0	0	0	12
RI	18	9	15	6	31	9	0	2	0	2	1	2	0	0	6
UDF	13	14	7	5	27	6	2	6	1	1	2	7	1	0	7
Divers droite	0	0	67	0	0	0	0	0	0	0	0	33	0	0	0
UDR-RPR-UMP	27	13	9	5	21	6	1	5	1	1	1	3	1	1	6
CNI	19	6	13	14	39	8	0	0	0	0	0	0	0	0	1
FN	67	3	3	3	3	7	7	0	0	0	0	0	0	0	7
Sans étiquette	28	6	13	5	22	8	3	2	2	0	2	3	0	0	9

2.5. LES RESPONSABILITÉS LOCALES

La séquence linéaire d'entrée dans la vie parlementaire ne nous dit rien sur le cumul de responsabilités locales qui ont très bien pu s'échelonner dans le temps avant ou pendant la carrière parlementaire. Pour ce faire, la banque de données permet de repérer le nombre de passages par les fonctions de maire et/ou de maire-adjoint et/ou de membre du conseil municipal, de conseiller général et de conseiller régional.

Globalement, il apparaît que les deux tiers des députés occupent ou ont occupé au moins une fois une fonction municipale (quel que soit le nombre de mandats municipaux successifs). Très peu d'entre eux (environ 4 % pour toute la V^e République) ont soit changé de commune soit séparé deux mandats

municipaux dans le temps à la suite d'incidents de carrière. Dans l'ensemble, les députés restent donc fidèles à une commune où ils sont implantés. Il en va à peu près de même en ce qui concerne les passages par les conseils généraux. En revanche, les passages par les conseils régionaux, plus récents et moins cotés, ne concernent qu'une minorité de députés (environ 42 %). On remarque surtout que le nombre de passages différenciés (c'est-à-dire séparés par une période de temps) dans chacune de ces trois institutions ne dépasse pas 3.

À partir de ce comptage, on peut calculer une note de présence locale indiquant le nombre d'occurrences où le député a occupé successivement ou simultanément des fonctions dans des institutions municipales, départementales ou régionales. La répartition d'ensemble montre que cette note va de 0 à 6. Seule une minorité de député n'a jamais occupé la moindre fonction politique locale (12 %), la moitié d'entre eux étant composée de députés gaullistes ayant accédé directement au Palais-Bourbon, alors qu'un seul en a occupé 6 (Pierre Bédier). Comme le montre le tableau 19, cette présence est en moyenne la plus élevée chez les députés appartenant à la nébuleuse centriste. Les variations dans l'écart-type indiquent la dispersion des comportements individuels par rapport à la norme dominante du groupe d'appartenance.

Tableau 19 – La présence dans les institutions locales (ordre croissant)

	Moyenne	N	Écart-type
Total	1,81	2857	1,04
FN	,67	29	,71
Verts	1,00	9	,50
MRP	1,12	41	,98
CNI	1,64	85	,99
UDR-RPR-UMP	1,68	1074	1,05
Sans NI	1,80	64	1,17
PCF	1,88	201	1,05
PS	1,91	811	1,02
UDF	1,97	330	,99
DVD	2,00	3	1,00
RI	2,01	103	1,15
Radicaux de gauche	2,06	34	,60
MDC	2,20	10	,63
CDS	2,27	52	,89
DVG	2,60	10	,84

2.6. LA NOTABILITÉ LOCALE

Le passage par diverses institutions locales ne permet pas de savoir quel est le poids social des députés c'est-à-dire leur degré de « notabilité ». Être le maire d'une commune rurale et membre du conseil général ce n'est pas être le maire d'une métropole régionale après avoir été le président d'un conseil général.

Une première analyse consiste donc à regrouper les communes selon leur taille. On a retenu ici six catégories en fonction de leur répartition statistique pour l'ensemble de la V^e République : les communes de moins de 2 000 habitants, entre 2 000 et 10 000 habitants, entre 10 000 et 30 000 habitants, entre 30 000 et 100 000 habitants, les communes de plus de 100 000 habitants et la ville de Paris. Encore faut-il ne retenir pour l'instant que les députés ayant été maires avant d'avoir décroché leur premier mandat à l'Assemblée nationale. L'analyse montre alors que la distribution des mairies selon la taille de la commune est presque la même entre les quatre partis de gouvernement et que cette distribution est

également la distribution moyenne. La seule différence nettement marquée est celle du PCF dont les députés ayant été maires ont davantage été élus dans des villes de taille moyenne que dans des communes rurales, ce qui peut s'expliquer par une proportion plus importante de l'électorat ouvrier. Les Indépendants, qu'ils figurent sous la bannière du CNI ou des RI, sont caractérisés par une proportion plus importante d'occupation des mairies dans le milieu rural, tout comme les députés CDS, mais dans une moindre mesure. La présence plus forte des centristes dans le milieu rural est une des caractéristiques de leur implantation notabiliaire. Il en est de même de la moitié des députés Radicaux de gauche. Les autres étiquettes ne réunissent pas assez de députés pour que l'interprétation soit fiable.

L'absence de différence importante entre les quatre grandes étiquettes laisse entendre que la conquête des petites communes en dessous des 10 000 habitants reste une voie commune pour tous les députés, quel que soit leur engagement partisan ou la structure du parti auquel ils appartiennent.

Tableau 20 – Répartition par étiquette et taille des communes des députés maires ou maires-adjoints (%)

	- 2 000	2 000 à 10 000	10 000 à 30 000	30 000 à 100 000	100 000 et plus	Paris	N
Moyenne	26	27	22	16	8	2	
PCF	9	23	26	35	6	1	97
MDC	0	50	25	0	0	25	4
Verts	0	33	33	0	33	0	3
PS	22	28	22	18	8	2	465
Radicaux de gauche	50	18	27	5	0	0	22
Divers gauche	13	38	25	25	0	0	8
MRP	38	6	25	25	6	0	16
CDS	35	30	10	15	5	5	20
RI	43	30	12	7	10	0	61
UDF	29	27	20	14	8	2	202
Divers droite	33	0	67	0	0	0	3
UDR-RPR-UMP	26	26	23	14	9	2	555
CNI	42	34	8	6	8	2	50
FN	67	0	0	33	0	0	3
Sans étiquette	21	27	21	18	15	0	34

On peut s'interroger alors sur la stabilité dans le temps de cette structure de recrutement. L'évolution historique est présentée dans l'**annexe 11**. Chez les députés gaullistes, on voit que la possession d'un mandat de maire de petite commune rurale devient de plus en plus rare à partir des législatives de 1978. En revanche, la proportion de députés maires ou maires-adjoints de villes moyennes ou de grandes villes ne cesse de croître, passant par exemple de 4 % pour les villes de 30 000 à 100 000 habitants en 1978 à 18 % en 2007. On enregistre le même phénomène chez les députés centristes, la part de ceux ayant un mandat de maire dans des métropoles urbaines de plus de 100 000 habitants augmentant sensiblement à la même époque. Néanmoins la tendance générale des courbes est différente car les profils des centristes convergent de plus en plus. Chez les députés socialistes, la répartition des types de communes est bien plus irrégulière. Néanmoins, la tendance est là encore à la part croissante des mairies de villes de plus de 100 000 habitants. On note en particulier le fait que les défaites électorales aux législatives, notamment en 1986 et en 1993, profitent surtout aux candidats maires de villes importantes au détriment de candidats implantés dans les communes rurales. Chez les députés communistes, fortement implantés dans les villes importantes, la proportion des maires de villes entre 30 000 et 100 000 habitants ne cesse d'augmenter à partir de 1981 pour atteindre 64 % en 2007 dans un contexte de rétrécissement considérable du nombre d'élus.

Les analyses factorielles montrent néanmoins qu'il n'existe pas de corrélation systématique sur l'ensemble de la V^e République entre certaines étiquettes et la taille des communes dans lesquelles sont passées les futurs députés. De la même façon, il n'existe pas de lien direct entre cette taille et la profession exercée par les députés car on trouve chez les maires de communes de 100 000 habitants ou plus des députés communistes d'origine ouvrière alors que les députés maires de villes moyennes voire de petites communes rurales sont très souvent médecins, artisans-commerçants, agriculteurs ou membres de diverses professions libérales. Seule la ville de Paris concentre des représentants de la haute fonction publique, du monde intellectuel ou de la politique professionnelle mais il s'agit souvent alors d'un accès postérieur à l'élection au Palais-Bourbon. Il n'y a donc

aucune relation entre la taille des communes dans lesquelles les futurs maires font leurs premières armes et leur profil sociopolitique.

On peut compléter cette première analyse par l'étude du cumul de postes de responsabilité au niveau local. On a pu répertorié ainsi les postes de président et de vice-président de conseil général ou de conseil régional ainsi que les présidences de commissions au sein des conseils généraux ou des conseils régionaux, présidences qui donnent à leur titulaire une certaine emprise et un certain savoir-faire sur des dossiers sectoriels, domaine de compétence valorisé ensuite à l'Assemblée nationale.

On peut tout d'abord remarquer que la taille de la commune où le futur député est maire ou maire-adjoint n'a pas de relation statistique avec le fait de passer ou non par la présidence d'un conseil régional ou d'une commission de conseil régional ou de conseil général. On peut seulement observer que plus la taille de la commune augmente et plus la probabilité d'être président ou vice-président d'un conseil général diminue mais cela dans des proportions modestes. C'est ainsi que 28 % des maires de communes de moins de 2 000 habitants ou entre 2 000 et 10 000 habitants sont-ils au moins une fois présidents (ou vice-présidents) de conseils généraux contre 22 % des maires de villes de 10 000 à 30 000 habitants puis 20 % des maires de villes de 30 000 à 100 000 habitants, 17 % des maires de métropoles de 100 000 habitants ou plus et 14 % de ceux qui passent par le conseil de Paris.

L'ensemble des occurrences où un futur député a pu être au moins une fois maire ou maire-adjoint, président ou vice-président d'un conseil général ou d'un conseil régional ou bien encore président d'une commission d'un de ces conseils permet de créer un indice de notabilité locale qui va de 0 à 4. Le tableau 21 montre que les députés UDF et socialistes ont des moyennes de notabilité locale assez élevées. Il montre également que les diverses étiquettes de la droite non gaulliste recouvrent des situations assez variées, la moyenne de l'indice étant bien plus élevée chez les députés Républicains indépendants que chez ceux du CDS ou du CNI. Bien entendu, ces variations d'ensemble renvoient à des configurations historiques assez différentes.

Tableau 21 – Variation de l'indice de notabilité locale

Étiquette	Moyenne	N	Écart-type
Total	0,97	2857	0,864
Divers gauche	1,50	10	1,080
Divers droite	1,33	3	0,577
UDF	1,20	330	0,873
RI	1,13	103	0,871
PS	1,04	811	0,865
Radicaux de gauche	1,03	34	0,797
Gaullistes	,95	1074	0,878
MDC	,90	10	0,738
Sans NI	,88	64	0,900
CNI	,85	86	0,728
CDS	,79	52	0,800
PCF	,67	201	0,708
MRP	,54	41	0,596
Verts	,44	9	0,527
FN	,14	29	0,441

L'annexe 12 présente une analyse factorielle qui caractérise bien trois univers. Le premier réunit celui des députés allant de 1 à 4 sur l'indice de notabilité locale, étant entrés en politique au niveau local et qui se sont implantés dans les structures partisans locales. Il s'agit pour l'essentiel des députés CNI, divers droite, divers gauche, UDF ou Républicains indépendants. Un second univers, tout à l'opposé, est celui du PCF mais aussi des Verts, caractérisé par l'absence de notabilité locale et une entrée en politique par le parti ou les mouvements de jeunesse. Un troisième univers est une variante du second en ce qu'il est totalement étranger à la notabilité locale mais réunit surtout des députés élus directement, venant de la Résistance, des cabinets ministériels, des milieux de permanents ou de collaborateurs politiques. On y trouve autant des députés gaullistes, MRP que des députés FN. Le fait de traiter l'ensemble des députés de la V^e République écrase évidemment les différences statistiques. On peut dès lors s'attacher plus particulièrement à l'étude de certaines législatures de changement.

2.7. LE RENOUVELLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE PROFIL DES ARRIVANTS

Le renouvellement de l'Assemblée nationale n'a pas été régulier et chaque élection n'a pas eu la même portée sur le changement de personnel. Le tableau 22 présente le nombre de députés élus pour la première fois à chaque élection. En dehors du bouleversement de 1958, c'est bien dans la période 1981-1997 que le brassage du personnel est le plus important, d'autant plus qu'il correspond à plusieurs alternances.

Tableau 22 – Le nombre de députés élus pour la première fois

1958	310
1993	262
1986	217
1981	215
1997	200
2002	196
1978	182
1962	164
1988	161
1967	147
2007	143
1973	130
1968	119

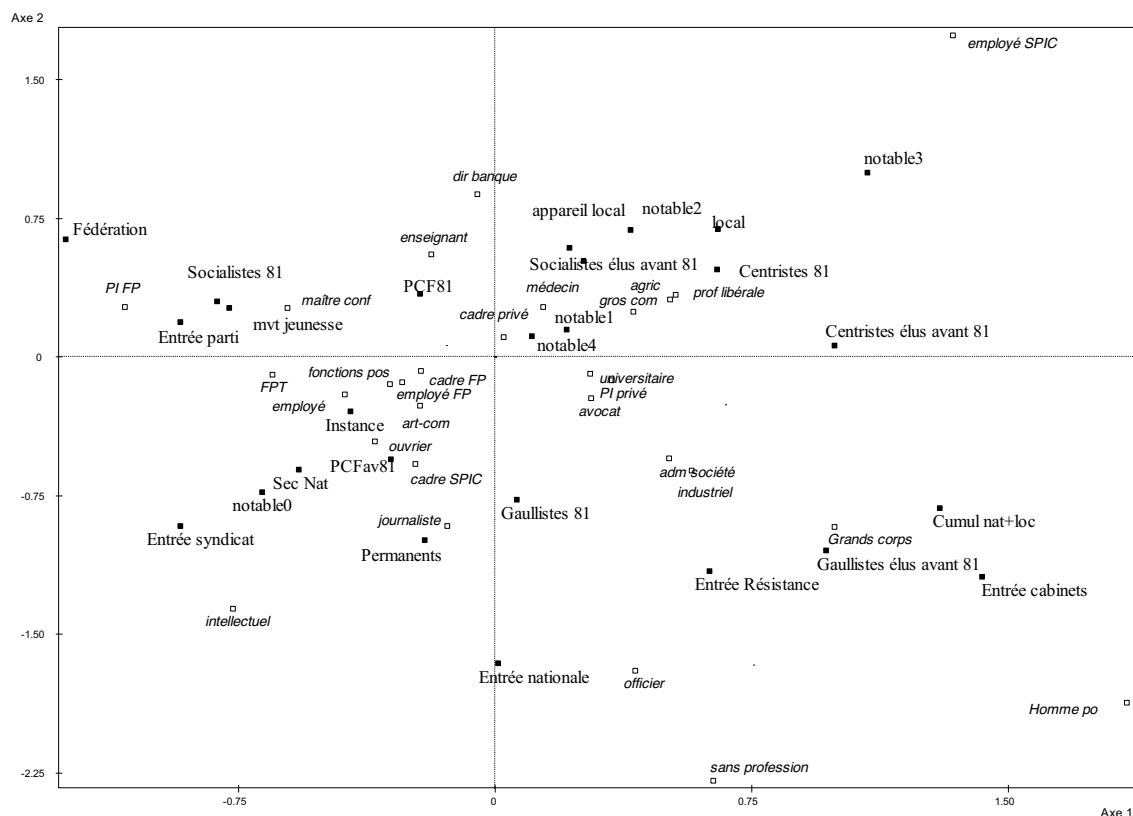
En quoi ces renouvellements sont-ils liés à des changements de profil et de trajectoire ? Pour tenter de répondre à cette question, on va retenir ici deux ensembles de renouvellement. Pour illustrer les victoires de la gauche, on retiendra les élections de 1981 et celles de 1997. Pour celles de la droite, les élections de 1993 et de 2002.

L'étude des députés élus en 1981 montre plusieurs phénomènes. Du côté des socialistes, une véritable fracture sépare les nouveaux arrivants de 1981 de ceux qui ont été élus précédemment et notamment en 1978. Alors que les premiers se distinguent par un niveau de notabilité locale très bas voire

nul et un investissement important dans les fédérations après avoir commencé leur carrière politique au sein du PS, les seconds sont très généralement fortement ancrés dans la vie politique locale avec un taux de notabilité important qui les rapproche des centristes. L'analyse factorielle du tableau 23 montre clairement que le haut du plan est scindé en deux séparant les deux groupes de députés socialistes. Qui plus est, la projection d'une variable illustrative concernant leur profession montre que le premier groupe est surtout peuplé d'enseignants du secondaire voire de maîtres de conférence alors que le second est celui des médecins, des professions libérales et des agriculteurs. On remarquera également que les nouveaux députés communistes de 1981 sont plus souvent des enseignants que leurs homologues élus auparavant, représentatifs du monde ouvrier.

Du côté des gaullistes, le groupe reste très homogène, que les députés aient été élus avant ou en 1981. Il est composé pour l'essentiel de députés entrés dans la vie politique par la Résistance ou les cabinets ministériels et qui ont souvent accédé directement à la vie politique nationale. L'occupation de responsabilités locales est elle-même souvent associée à celle de responsabilités nationales au sein de l'appareil gaulliste. Les députés gaullistes de 1981 viennent de la haute fonction publique, représentants des grands corps ou officiers, ainsi que des milieux industriels ou de la grande entreprise.

Tableau 23 – Les profils des députés élus en 1981



Quels sont les changements en 1997 ? Les nouveaux députés socialistes ont bien plus souvent commencé leur carrière politique au niveau local que les anciens et la proportion de ceux qui sont entrés en politique par la voie des cabinets ministériels a augmenté (13 % contre 8 %). D'une manière générale, les nouveaux députés socialistes n'ont pas l'ancrage que les anciens peuvent avoir au sein de l'appareil. Le tiers d'entre eux n'avait aucune responsabilité au sein de l'appareil avant leur élection et 9 % seulement d'entre eux contre 15 % des anciens étaient des patrons de fédérations. Leur niveau de notabilité locale est également un peu plus faible (27 % ne présente aucun signe de notabilité locale contre 19 % des anciens). Cette différence dans les trajectoires ne correspond pas cependant à des différences socio-professionnelles. On retrouve la même proportion d'enseignants. Seuls les enseignants du supérieur et notamment les maîtres de conférence sont plus rares. Dans l'ensemble, il s'agit bien d'une victoire « surprise » qui a demandé de recruter des candidats nouveaux peu implantés au sein de l'appareil central mais ayant une certaine visibilité locale.

Chez les députés communistes, la caractéristique des nouveaux venus est surtout l'implantation locale. Par exemple, 21 % des nouveaux députés élus sous l'étiquette du PCF sont au niveau 2 de l'indice de notabilité locale contre 5 % des anciens. Les nouveaux ont également commencé plus souvent leur carrière politique au niveau local.

À droite, il n'y a presque pas de changement entre les anciens et les nouveaux centristes. En revanche, les nouveaux députés gaullistes sont bien plus souvent ancrés dans l'appareil du RPR que les anciens. Le quart d'entre eux (mais il ne s'agit que de quatre députés sur 16 !) cumulent des responsabilités locales et nationales. De la même façon, le quart d'entre eux a commencé sa carrière politique en cabinet. Dans l'ensemble, il ne s'agit pas de notables locaux mais plutôt des hauts fonctionnaires ou d'anciens ministres détenant un mandat municipal.

Si l'on examine maintenant la victoire historique de la droite en 1993, on peut constater qu'elle favorise les nouveaux députés implantés sur le terrain local. De fait, les deux tiers des nouveaux venus dans les rangs gaullistes ont commencé leur carrière politique au niveau local contre moins de la moitié des anciens. Ils ont également moins souvent commencé cette carrière au sein des instances du parti (12 % contre 20 %). Le même phénomène peut être observé dans les rangs des centristes. De la même façon, la proportion de nouveaux députés gaullistes présents au sein de l'appareil est plus faible que celle de leurs homologues élus avant 1993 (61 % contre 71 %). Un tiers d'entre eux se contentent de responsabilités partisans au seul niveau local contre le cinquième seulement des anciens. La même situation se reproduit chez les députés centristes bien que 10 % d'entre les nouveaux soient issus du monde des permanents ou des collaborateurs d'hommes politiques. Là encore, la différence essentielle entre les nouveaux gaullistes et les nouveaux centristes tient à ce que ces derniers cumulent bien plus de mandats locaux que les premiers puisque le tiers d'entre eux se positionne sur la note 2 de l'indice de notabilité locale. En revanche, aucun de ces contrastes ne s'associe avec des changements de profils professionnels.

À gauche, le faible nombre de députés impliqués (10 nouveaux députés socialistes et 6 nouveaux députés communistes seulement sont élus) ne permet pas de faire des comparaisons très significatives.

Lors des législatives de 2002, les contrastes sont bien moins marqués. Certes, les deux tiers des nouveaux venus gaullistes ont commencé leur carrière politique au niveau local contre 60 % des anciens et 5 % des premiers ont commencé par un cabinet ministériel contre 15 % des seconds. Mais on retrouve le même phénomène dans les rangs des députés socialistes. Les différences sont ténues par ailleurs. Il n'existe pas de réelle évolution entre les nouveaux députés gaullistes et les anciens en ce qui concerne la place occupée dans l'appareil partisan avant l'élection ou bien encore dans le degré de notabilité locale. C'est chez les socialistes que les notables locaux sont un peu plus fréquents parmi les nouveaux venus. La distribution des professions occupées chez les nouveaux députés et les anciens ne varie pas non plus. La seule différence sociologique, mais qui concerne autant les gaullistes que les socialistes, tient à ce que les députés cadres d'entreprises privées sont plus nombreux chez les derniers arrivants et à ce qu'en conséquence la proportion de députés provenant de la haute fonction publique est moindre.

La première conclusion de cette comparaison diachronique est que les élections législatives qui s'accompagnent d'une nette victoire d'un des deux principaux camps électoraux n'entraînent pas nécessairement des changements importants dans les profils politiques ou sociaux au sein du même camp entre les « anciens » et les « nouveaux ». Il faut encore que les élections correspondent à un changement de génération politique, chacune d'entre elle se caractérisant par des trajectoires-types et des savoir-faire professionnels particuliers. Si la victoire des socialistes en 1981 a eu un tel retentissement c'est qu'elle s'appuyait sur un tel changement, qui ne s'est évidemment pas reproduit en 1997.

Une seconde conclusion est que le profil socioprofessionnel des députés reste beaucoup plus stable sur le long terme que les parcours politiques au sein des appareils ou des collectivités locales. Au demeurant, ces changements concernent tous les principaux partis politiques. Il en est ainsi de la montée en force des cadres du privé dans les années 2000.

Enfin, on peut sans doute voir dans la décentralisation des années 1980 le point de départ de nouvelles stratégies d'investissement politique car les nouveaux venus, qu'ils soient gaullistes ou socialistes, ont une implantation territoriale forte alors que leurs prédécesseurs avaient beaucoup plus investi des postes de pouvoir au sein des appareils partisans. On peut également déceler dans ces parcours différents un simple effet statistique dû au fait qu'en cas de victoire électorale présumée importante de nombreux candidats maires d'une petite commune, faiblement notabilisés, tentent leur chance et réussissent même dans des circonscriptions jugées difficiles.

2.8. L'ÉVOLUTION DES PROFILS SUR LE LONG TERME

La comparaison d'ensemble des profils des députés élus ne peut se faire, pour chaque grande étiquette, que dans un contexte similaire de victoire ou de défaite. En effet, être élu député alors que son parti enregistre une défaite nationale suppose des ressources de professionnel de la politique que n'ont pas eues les autres candidats malheureux du même parti. Inversement, être élu lors d'un raz-de-marée au profit de son parti peut offrir des opportunités à des candidats assez atypiques ou qui n'auraient pas eu les moyens d'un succès dans des conditions plus difficiles.

On a choisi de comparer les profils d'ensemble des députés socialistes et gaullistes de 1978 et de 2007. Pour les socialistes, il s'agit de défaites mesurées alors qu'il s'agit de victoires modérées pour les gaullistes. Pour ces derniers, on a sélectionné en 2007 les seuls « vrais gaullistes » à savoir les députés UMP provenant de l'ancien RPR afin d'écarter les centristes et les libéraux.

Quels sont les principaux enseignements de cette comparaison à trente ans de distance ? Le premier point tient à la grande stabilité d'ensemble des profils. Quelques caractéristiques évoluent cependant de manière parfois spectaculaire : la proportion des femmes, dont la croissance est bien plus importante au PS qu'au sein de l'UMP ; l'expérience des élus socialistes dans les cabinets

ministériels qui concerne le quart d'entre eux en 2007 ; la proportion de députés UMP provenant de professions de niveau moyen du secteur public. Sur ce dernier point, il apparaît que 64 % des députés UMP ex-RPR élus en 2007 exercent des professions qui les positionnent dans les classes moyennes contre 46 % seulement en 1978. Entre 1978 et 2007, la proportion des représentants des milieux professionnels supérieurs, qu'ils soient salariés ou indépendants, passe de 52 % à 34 % chez les députés UMP. Le recentrage social des élus gaullistes ou proto-gaullistes est donc indéniable. Cependant, cette « moyennisation » concerne encore plus les députés socialistes dont la proportion de représentants des classes moyennes passe dans le même temps de 60 à 67 %. Les différences les plus importantes concernant l'entrée en politique tiennent chez les députés UMP à la disparition du couple entrée nationale – passé dans la Résistance, entraînant mécaniquement l'augmentation de la proportion de ceux qui entrent par l'appareil du parti. Mais l'évolution la plus visible est celle qui touche la proportion de députés UMP commençant leur vie politique par un mandat local. En revanche, les positions détenues dans les appareils partisans avant l'élection ne changent guère en trente ans que ce soit chez les socialistes ou chez les gaullistes. La répartition de l'indice de notabilité locale reste étonnamment stable chez les socialistes alors que la présence de véritables notables locaux cumulant deux voire trois mandats locaux s'affirme puissamment au sein des députés UMP.

Tableau 24 – Les profils comparés des députés socialistes et gaullistes en 1978 et en 2007 (%)

	PS 1978	PS 2007	UDR 1978	UMP (ex RPR) 2007
Femmes	2	26	3	12
Profession				
Pop. privé	2	3	3	2
Pop. public	10	8	0	0
Moyen privé	14	16	22	27
Moyen public	46	51	24	37
Sup. privé	7	1	12	10
Libérales, indép. sup.	15	13	24	20
Sup. public	7	8	16	4
Passages en cabinets	2	25	22	11
Entrée en politique				
Nationale	5	4	16	3
Résistance	16	0	24	0
Syndicat	0	4	3	1
Parti	25	25	6	19
Locale	47	49	36	63
Mvt. jeunesse	6	6	2	4
Cabinet	2	12	13	10
Appareil				
Aucun poste	13	12	35	28
Direction	11	7	6	9
Instance la plus large	8	14	8	7
Permanent	7	16	9	10
Fédération	11	4	3	7
Cumul postes nationaux et locaux	4	6	12	7
Local	45	42	26	33
Notabilité locale				
0	24	20	28	12
1	39	40	47	44
2	28	28	21	30
3	8	10	4	14
4	1	2	0	1

3. LA CARRIÈRE DES DÉPUTÉS

3.1. SUR QUOI SE JOUE L'ÉLECTION

Les facteurs explicatifs d'une élection législative sont *a priori* nombreux : ancrage du candidat dans le terroir, enjeu local, personnalités en compétition, position dans les appareils et soutien de Paris, parachutage d'un ancien ministre pouvant changer de circonscription, etc. On peut cependant tenter de procéder à une élucidation au moins partielle des phénomènes de sélection qui jouent sur le choix final de l'élu.

Au total, il est très rare voire impossible qu'une élection législative se gagne ou se perde sur un seul enjeu local car la taille d'une circonscription soit dépasse l'enjeu (la construction d'une école, la sauvegarde d'un patrimoine, etc.), ce qui est le cas des circonscriptions rurales pouvant englober plusieurs communes aux demandes différentes voire conflictuelles, soit ne permet pas de l'appréhender, notamment lorsqu'il s'agit d'une circonscription urbaine qui ne recouvre qu'une partie du territoire concerné (l'implantation d'entreprises, l'organisation du réseau routier, etc.).

Comme on a pu le montrer ailleurs⁷, les députés figurent au sein de la relation de confiance avec les électeurs parmi le personnel politique local, au même titre que les maires ou les conseillers généraux. La confiance placée en eux ne s'inscrit pas sur le même registre de légitimation que la confiance placée dans le personnel politique de l'exécutif national, comme le Président de la République ou le Premier ministre. La figure du député est donc une figure essentiellement locale mais d'un localisme relativement abstrait, le découpage des circonscriptions électorales ne suivant pas les « frontières naturelles » de la vie politique locale. C'est par ailleurs une figure fortement politisée car la compétition électorale s'inscrit dans un jeu précis d'étiquettes et de rapports de force nationaux à

⁷ Luc Rouban, « La confiance dans le personnel politique », *Cahier du CEVIPOF*, n° 54, La deuxième vague du Baromètre confiance, Paris, juillet 2011, pp. 57-78.

la différence des élections municipales où, du moins dans les petites communes, fleurissent les listes d'intérêt purement local.

L'élection législative n'est donc pas la copie de l'élection présidentielle, comme en témoignent toutes les analyses électorales, mais ce n'est pas non plus une élection apolitique. Deux séries de facteurs, qui se retrouvent partout, peuvent alors jouer un rôle prépondérant : d'une part, les structures sociales de l'électorat, d'autre part, le profil personnel du candidat et sa trajectoire de professionnel de la politique.

Une première étape de la recherche peut donc consister à isoler des variables jouant sur l'équilibre global des forces au sein de chaque circonscription. Pour ce faire, on a retenu comme critère les résultats électoraux de l'ensemble de la gauche, de l'ensemble de la droite et de l'ensemble de l'extrême-droite obtenus au premier tour, en pourcentages des suffrages exprimés. On doit tenir compte également du niveau de l'abstention. Par ailleurs, on a retenu pour chaque circonscription des variables contextuelles tirées du recensement de l'INSEE de 1999 :

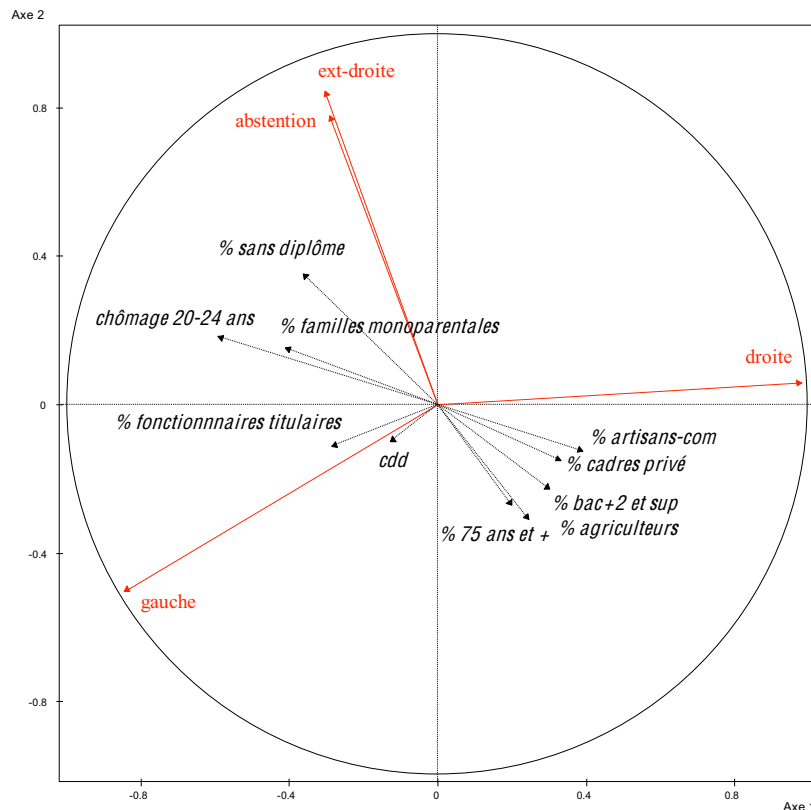
- le taux de chômage des 20-24 ans ;
- la proportion de familles monoparentales ;
- la proportion de CDD dans l'emploi salarié ;
- la proportion de fonctionnaires titulaires au sein de la population active salariée ;
- la proportion de fonctionnaires de catégorie A ;
- la proportion d'ingénieurs et de cadres des entreprises privées ;
- la proportion d'agriculteurs exploitants dans la population active ;
- la proportion d'artisans-commerçants et chefs d'entreprise dans la population active ;
- la proportion de personnes sans diplôme dans la population des personnes ayant arrêté leurs études ;
- la proportion de personnes ayant un diplôme égal ou supérieur au Baccalauréat+2 dans la population des personnes ayant arrêté leurs études ;
- la proportion de personnes âgées de 75 ans ou plus.

Afin de rendre l'expérience la plus précise possible, on a procédé à cette analyse sur les seules élections législatives de 2002 et dans les seules circonscriptions métropolitaines⁸.

Comme on peut le voir sur le tableau 25, la différenciation des trois ensembles partisans est forte et correspond bien à des critères socio-économiques. Des taux importants de chômage chez les jeunes de 20 à 24 ans comme une forte proportion de familles monoparentales ou un taux élevé de personnes sans diplôme sont associés statistiquement à l'abstention ou à des votes d'extrême-droite – ces deux dimensions étant d'ailleurs fortement associées entre elles – alors qu'une forte proportion de salariés en CDD ou de fonctionnaires titulaires est liée à des résultats proportionnellement importants des candidats de gauche. En revanche, une présence plus forte de cadres du secteur privé ou d'agriculteurs ou bien encore d'artisans-commerçants et de chefs d'entreprise, un taux élevé de personnes ayant au moins le Bac + 2 ou de personnes âgées s'associent à des scores importants pour l'ensemble des candidats de droite.

⁸ L'ensemble de la droite regroupe les résultats du premier tour des candidats UMP, UDF, divers droite, du MPF et du RPF. L'ensemble de la gauche réunit les résultats des candidats de LO, de la LCR, du PC, du PS, des Radicaux de gauche, des divers gauche, des Verts et du Pôle républicain de Jean-Pierre Chevènement. L'ensemble de l'extrême-droite agrège les résultats des candidats du FN, du MNR et de divers candidats d'extrême-droite.

Tableau 25 – L'environnement social du premier tour des législatives de 2002



La composition sociale des circonscriptions détermine assez largement l'orientation politique du vote dès le premier tour des élections législatives.

Un classement ascendant hiérarchique permet de repérer quatre classes de circonscriptions ayant des caractéristiques sociopolitiques bien particulières :

- les circonscriptions « bourgeoises libérales », où le taux de chômage est bas alors que le pourcentage de cadres dans la population active est élevé tout comme le taux de personnes ayant au moins le Bac + 2. Le vote en faveur de l'extrême-droite tout comme l'abstention y sont bas (respectivement 9,6 % et 33,4 %). Au premier tour, l'ensemble de la droite atteint en moyenne les 58 % alors que la gauche obtient le score moyen de 28 % ;
- les circonscriptions « ouvrières », où le taux de chômage est élevé tout comme l'abstention (37,5 % en moyenne) ou le vote d'extrême-droite (15,6 %). Dans ces circonscriptions, le taux d'agriculteurs dans la population active est faible, comme la

proportion de personnes de 75 ans et plus. En moyenne, la gauche a fait un score de 50,5 % contre 30 % pour la droite ;

- les circonscriptions « rurales » où la proportion d'agriculteurs mais aussi de personnes âgées de 75 ans et plus est élevée alors que la proportion de cadres du privé est faible. Le score de l'extrême-droite est élevé ainsi que l'abstention. La droite y fait un score moyen de 47 % contre 34 % pour la gauche ;
- les circonscriptions de la « petite-bourgeoisie âgée » où la gauche arrive en tête en moyenne mais à peu de distance de la droite (46 % contre 40 %). Ce sont des circonscriptions où l'on trouve beaucoup de fonctionnaires titulaires et de fonctionnaires de catégorie A, et corrélativement un pourcentage important de personnes ayant au moins le niveau Bac + 2, mais aussi une assez forte proportion d'agriculteurs et de personnes âgées de 75 ans. Dans ces circonscriptions, le taux d'abstention tout comme le vote pour l'extrême-droite sont bas (respectivement en moyenne de 32,7 % et de 10 %).

La projection des circonscriptions sur le tableau factoriel permet de repérer les quatre classes. Les circonscriptions « bourgeoises libérales » sont colorées en bleu, les « rurales » en vert, les « petites-bourgeoises âgées » en brun et les « ouvrières » en rouge.

À chacune de ces classes correspond une sociologie des élus. Pour ce faire, on a regroupé les professions en six grandes catégories : les petits salariés, du privé comme du public, qui ne dépassent pas le niveau des professions intermédiaires ; les artisans-commerçants et petits indépendants ; les élites du privé (comprenant les cadres mais aussi les directeurs de banque ou les chefs d'entreprise) ; les élites du public (grands corps, cadres de la fonction publique et des services publics industriels et commerciaux) ; les notables libéraux (notamment les médecins ou les avocats mais aussi toutes les professions libérales comme les notaires, les pharmaciens) ; les enseignants (toutes catégories confondues).

Dans les circonscriptions « bourgeoises libérales », 65 % des députés sont membres soit des élites du privé soit des élites du public.

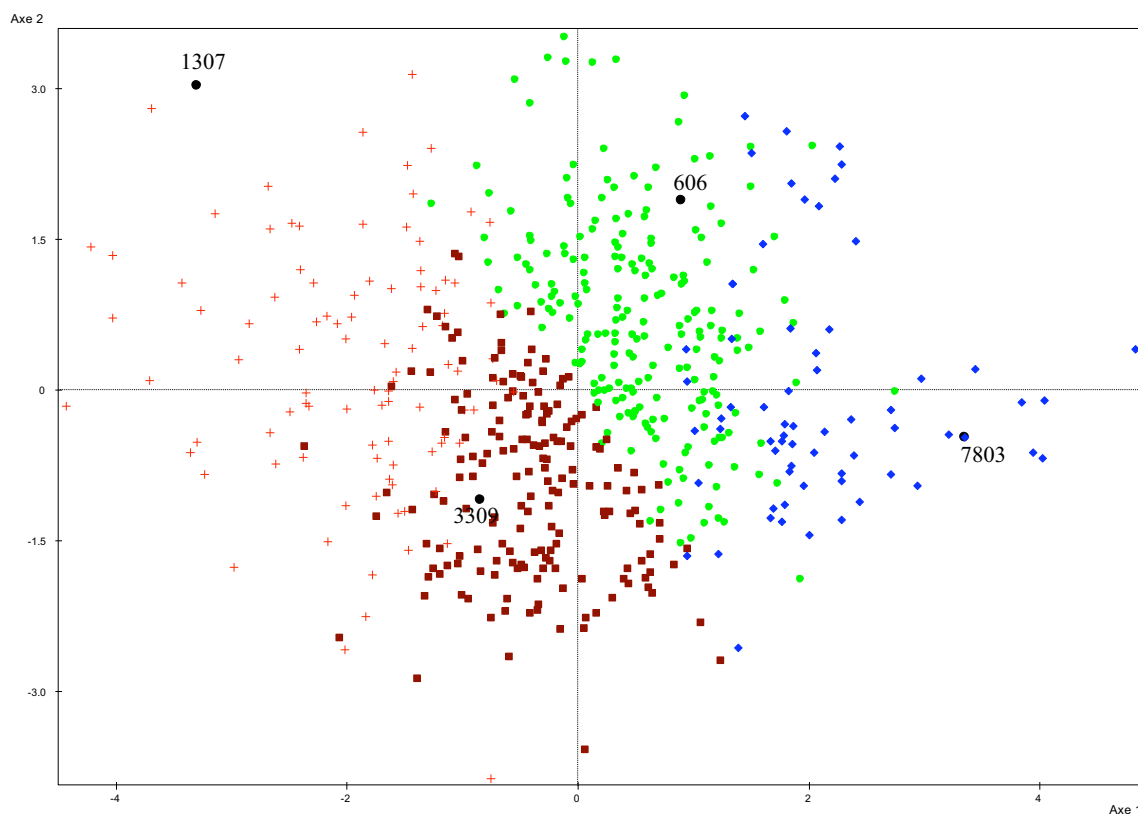
Dans les circonscriptions « ouvrières », on trouve 25 % de députés « petits salariés » et 33 % d'enseignants, mais on y trouve aussi des

députés provenant des élites du public et du privé qui ont un fort ancrage dans la vie politique locale.

Dans les circonscriptions rurales, 8 % seulement des députés sont agriculteurs ou petits commerçants alors que 27 % viennent des élites du privé et 25 % des professions libérales.

Dans les circonscriptions de la « petite bourgeoisie âgée », 25 % des députés proviennent des élites du public, 18 % du monde enseignant. Près de la moitié d'entre eux proviennent donc du secteur public dans son ensemble mais la répartition des origines est très diverse car on compte également 14 % de petits salariés, 21 % de membres des élites du privé, 19 % de membres des professions libérales.

Tableau 26 – La répartition des classes de circonscriptions en 2002



On peut illustrer ces différences en évoquant plus particulièrement quatre circonscriptions dont le numéro est indiqué sur le plan factoriel du tableau 26 :

- la septième circonscription des Bouches-du-Rhône (14^e et 15^e arrondissements de Marseille), avec 44 % des 20-24 ans au chômage, 2,5 % de cadres d'entreprises, 3,8 % de personnes ayant le Bac + 2 ou davantage, 35 % de personnes sans diplôme. Il n'y a pas d'agriculteurs dans la population active mais 19 % de fonctionnaires titulaires. L'ensemble de la droite a fait 16,4 % au premier tour en 1997 et 20,3 % en 2002 alors que l'ensemble de la gauche faisait 50,7 % en 1997 et 46,7 % en 2002. C'est l'exemple le plus clair de circonscription « ouvrière » composée de cités populaires. Son député est Sylvie Andrieux, PS. Cette dernière est cadre d'entreprise et a fait une école de commerce. Elle appartient à un milieu familial particulièrement politisé puisqu'elle est la fille du sénateur Antoine Andrieux, la filleule d'une sénatrice, Irma Rapuzzi, et l'épouse d'un autre député PS, Jean-Paul Bacquet. Elle a obtenu son premier mandat de conseiller régional à 31 ans en 1992. Cet exemple montre, comme le confirment les données, que la nature des circonscriptions n'a pas de rapport avec le degré d'insertion des élus dans des réseaux politiques.
- la sixième circonscription des Alpes-Maritimes (Cagnes-sur-Mer), où le taux de chômage des 20-24 ans est de 21 %, alors que la proportion des cadres y est de 8,3 %, celle des diplômés de niveau Bac + 2 ou supérieur est de 10,5 % et celle des personnes sans diplôme de 15,6 %. La droite y a fait 43,5 % en 1997 et 48,8 % en 2002 alors que la gauche y faisait respectivement 32 % et 26,5 %. Il n'y a que 0,5 % d'agriculteurs mais le taux des personnes de 75 ans ou plus est de 9 %. C'est une circonscription de la classe « rurale », en l'occurrence « ruraine » de villégiature pour retraités, plutôt favorable à la droite. Son député est Lionnel Luca, UMP. Lionnel Luca vient d'un milieu ouvrier, a fait des études d'histoire avant d'être professeur et reste marqué par un profond attachement au gaullisme historique qui le fait démissionner du RPR en 1999 pour rejoindre le RPF de Charles Pasqua dont il est le leader dans les Alpes-Maritimes. Il s'est fait connaître pour son opposition à la réforme de 2000 sur le passage du septennat au quinquennat et pour ses prises de position au sujet de la colonisation ou de films retraçant la guerre d'Algérie.
- la troisième circonscription des Yvelines (La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay), typique des circonscriptions riches de la banlieue parisienne, vient parfaitement illustrer les circonscriptions « bourgeoises libérales ». On y trouve plus de 30 % de personnes ayant au moins le niveau Bac + 2, 8 % de personnes sans diplôme, 11,8 % des 20-24 ans au chômage et 28 % de cadres dans la population active salariée. Il n'y a

presque pas d'agriculteurs. La droite a fait 60 % en 1997 puis 66,57 % en 2002 alors que la gauche passait de 28,18 % à 22,7 %. L'extrême-droite ne dépasse pas les 10 %. Son député est Anne-Marie Idrac, ENA, ancienne secrétaire d'État du gouvernement Juppé, UDF, fille d'André Colin, député et sénateur MRP du Finistère, plusieurs fois secrétaire d'État sous la IV^e République. Elle démissionne en 2002 pour prendre la direction de la RATP et laisser sa place à Christian Blanc.

- la neuvième circonscription de la Gironde (cantons de Cadillac, Créon, Langon, etc.) fait partie des circonscriptions « petites-bourgeoises âgées ». Elle connaît un taux de chômage des 20-24 ans de 28,9 %, alors que la proportion de cadres y est de 4 % et celle d'agriculteurs de 3,2 %. On y trouve peu de diplômés : 5,8 % des personnes sorties des études ont au moins le Bac + 2 alors que 21,7 % n'ont pas de diplôme. Il y a 9 % de personnes âgées de 75 ans ou plus. La gauche a perdu du terrain entre 1997 et 2002, passant de 52,79 % à 47,42 % alors que la droite ne progressait presque pas, passant de 33,18 % à 34,86 %, sans que cela profite à l'extrême-droite, celle-ci passant de 13,14 % à 11,67 %. L'équilibre des forces politiques y est instable. Son député, Philippe Dubourg, UMP, est chirurgien-dentiste. Il est maire d'Illats et conseiller général de la Gironde. Il a été élu député la première fois en 1993 puis battu en 1997 par Odette Trupin pour revenir en 2002. Sa victoire a été obtenue de justesse en 2002 puisqu'il obtient 50,28 % des suffrages exprimés contre 49,72 % pour son concurrent socialiste. En 2007, il perd d'ailleurs à nouveau devant la candidate socialiste Martine Faure.

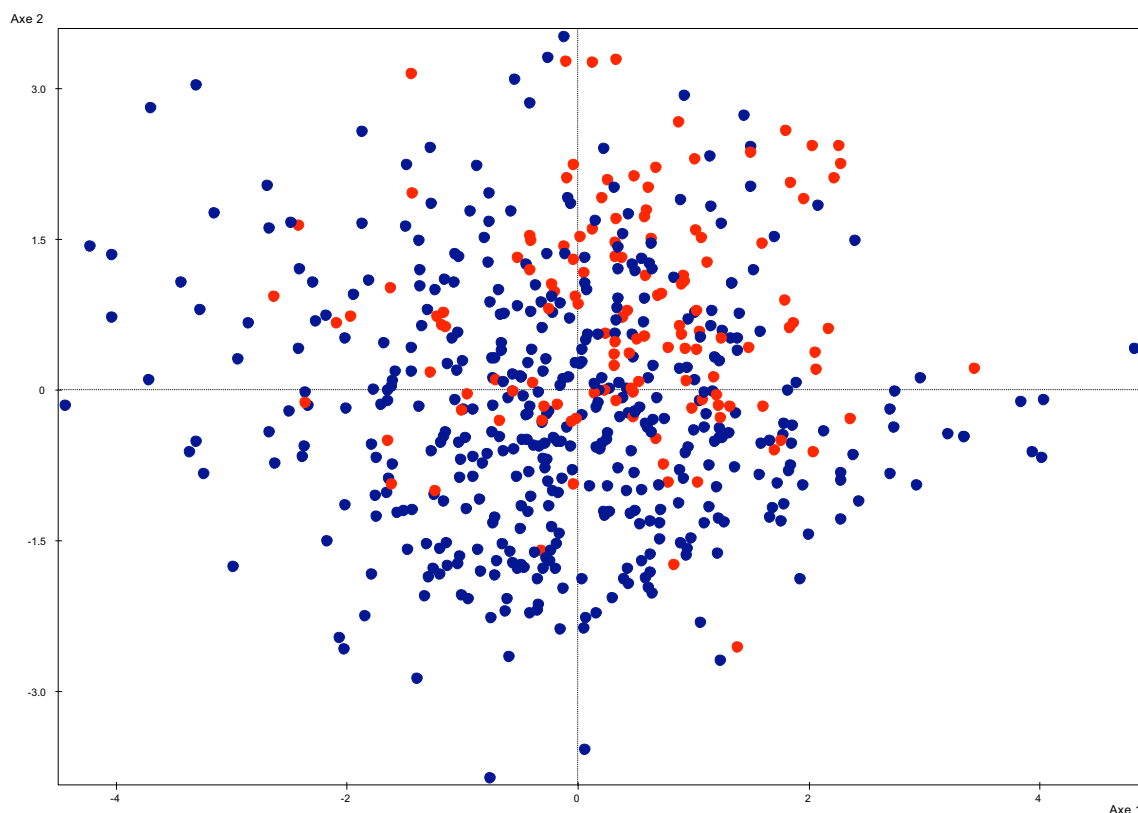
La lecture au cas par cas de chaque circonscription donne l'impression d'une grande diversité d'élus parfois au sein même de chaque classe, au-delà des moyennes statistiques. On ne peut donc pas dire que les variables de contexte concernant le taux de chômage des jeunes ou la proportion des diplômés vont jouer mécaniquement sur le choix d'un élu au profil précis. Ces variables conditionnent seulement les probabilités de choix.

En revanche, l'analyse montre qu'il existe bien une logique sociale dans le choix des élus mais que celle-ci ne se dévoile qu'à travers une étude dynamique des progrès enregistrés par un camp au lendemain d'une élection. Le profil social des élus est d'autant plus précis qu'il s'associe à une volonté de

changement s'exprimant à travers une poussée électorale pour la droite ou la gauche.

L'étude diachronique de l'évolution électorale entre 1997 et 2002 montre ainsi que seules certaines circonscriptions ont enregistré une forte poussée de l'ensemble de la droite au premier tour. Comme le montre le tableau 27 ci-après, les circonscriptions ayant enregistré un progrès supérieur à 10 points de l'ensemble des candidats de droite correspondent assez largement à la classe des « circonscriptions rurales ». De fait, 58 % de l'ensemble des circonscriptions où la droite progresse de plus de 10 points sont composés de circonscriptions rurales alors que les circonscriptions « bourgeoises libérales » n'en composent que 18 %. On peut alors s'interroger sur le point de savoir si un tel changement politique a des effets ou non sur la sociologie des élus au-delà de la seule distribution moyenne des professions que l'on peut enregistrer pour chaque étiquette. En d'autres termes, le changement politique est-il non seulement lié à un changement d'étiquette du titulaire mais aussi à un changement réel de profil social et professionnel ?

Tableau 27 – La progression de la droite entre le premier tour de 1997 et le premier tour de 2002 (les points rouges indiquent une progression de 10 points et plus)



Pour répondre à la question, on peut étudier la profession des nouveaux élus portés par cette poussée de droite dans l'ensemble des circonscriptions concernées. Les résultats sont éloquentes car sur ces 30 députés qui n'avaient pas de mandat dans la circonscription entre 1997 et 2002, on ne trouve qu'un seul petit salarié, un représentant des artisans-commerçants, un membre des élites du public, quatre enseignants mais huit représentants des professions libérales et quinze membres des élites salariées ou patronales du privé. Au total, c'est 80 % de ces nouveaux élus de droite qui proviennent des élites du privé.

On peut alors faire la comparaison, circonscription par circonscription, des profils des nouveaux entrants avec ceux de leurs prédécesseurs. Le contraste est particulièrement fort comme le montre le tableau 28 (on a fait figurer les élus de 2002 en bleu et ceux de 1997 en rouge) puisque ces représentants des élites du privé remplacent pour l'essentiel des députés socialistes issus du monde enseignant. Par ailleurs, cette évolution professionnelle brutale est également liée dans la grande majorité des cas à un niveau de notabilité locale plus élevé comme l'indique l'évolution de l'indice et, de même, à un degré supérieur sur l'indice de notabilité sociale.

Tableau 28 – Comparaison des élus de 2002 et de 1997 dans les circonscriptions rurales à forte poussée de droite

Circ.	PRÉNOM	NOM	Étiquette	Groupe professionnel	Indice de ressources sociales	Indice de notabilité locale
202	XAVIER	BERTRAND	UMP	élites privé	4	notable1
	ODETTE	GRZEGRZULKA	PS	élites public	2	notable0
501	HENRIETTE	MARTINEZ	UMP	enseignants	0	notable3
	DANIEL	CHEVALLIER	PS	enseignants	0	notable2
608	BERNARD	BROCHAND	UMP	élites privé	4	notable1
	LOUISE	MOREAU	UDF	élites privé	3	notable1
1403	CLAUDE	LETEURTRE	UDF	pr. libérales	2	notable3
	YVETTE	ROUDY	PS	petits salariés	2	notable0
2601	PATRICK	LABAUNE	UMP	enseignants	2	notable2
	MICHELE	RIVASI	PS	enseignants	1	notable0
2604	GABRIEL	BIANCHERI	UMP	pr. libérales	1	notable3
	HENRI	BERTHOLET	PS	enseignants	0	notable1
2801	JEAN PIERRE	GORGES	UMP	élites privé	2	notable1
	GEORGES	LEMOINE	PS	enseignants	1	notable2
3002	ETIENNE	MOURRUT	UMP	agri-com	0	notable2
	ALAIN	FABRE-PUJOL	PS	petits salariés	0	notable1
4204	DINO	CINIERI	UMP	élites privé	1	notable1
	BERNARD	OUTIN	PCF	enseignants	0	notable1
5201	LUC MARIE	CHATEL	UMP	élites privé	2	notable1
	JEAN-CLAUDE	DANIEL	PS	enseignants	0	notable1
5701	FRANCOIS	GROSDIDIER	UMP	petits salariés	1	notable2
	GERARD	TERRIER	PS	élites privé	1	notable1
5704	ALAIN	MARTY	UMP	pr. libérales	2	notable2
	ALOYSE	WARHOUVER	DVD	enseignants	0	notable2
5706	PIERRE	LANG	UMP	pr. libérales	2	notable2
	ROLAND	METZINGER	PS	enseignants	0	notable0
5910	CHRISTIAN	VANNESTE	UMP	enseignants	0	notable1
	JEAN-PIERRE	BALDUYCK	PS	élites privé	1	notable1
6001	OLIVIER	DASSAULT	UMP	élites privé	4	notable3
	YVES	ROME	PS	petits salariés	0	notable1
6004	ERIC	WOERTH	UMP	élites privé	4	notable3
	ARTHUR	DEHAINE	RPR	pr. libérales	2	notable1
6806	FRANCIS	HILLMEYER	UDF	pr. libérales	0	notable1
	JEAN-JACQUES	WEBER	UDF	pr. libérales	0	notable2
6807	MICHEL	SORDI	UMP	élites privé	1	notable1
	JEAN-PIERRE	BAEUMLER	PS	enseignants	0	notable1
6901	ANNE MARIE	COMPARINI	UDF	élites privé	2	notable1
	BERNADETTE	ISAAC-SIBILLE	UDF	enseignants	2	notable0
6911	GEORGES	FENECH	UMP	élites public	3	notable0
	GABRIEL	MONTCHARMONT	PS	enseignants	0	notable1
7610	ALFRED	TRASSY- PAILLOGUES	UMP	élites privé	2	notable3
	GERARD	FUCHS	PS	enseignants	3	notable0
7703	YVES	JEGO	UMP	élites privé	1	notable2
	PIERRE	CARASSUS	MDC	élites public	1	notable1
7808	PIERRE	BEDIER	UMP	élites privé	4	notable2
	ANNETTE	PEULVAST-BERGEAL	PS	enseignants	1	notable1
8103	PHILIPPE	FOLLIOT	UDF	élites privé	1	notable2
	JACQUES	LIMOUZY	RPR	élites public	3	notable1
8301	GENEVIEVE	LEVY	UMP	élites privé	2	notable1
	ODETTE	CASANOVA	PS	enseignants	0	notable2
8302	PHILIPPE	VITEL	UMP	pr. libérales	3	notable2
	ROBERT	GAIA	PS	enseignants	0	notable0
8307	JEAN SEBASTIEN	VIALATTE	UMP	pr. libérales	2	notable3
	ARTHUR	PAECHT	UDF	enseignants	1	notable2
8401	MARIE JOSEE	ROIG	UMP	enseignants	0	notable2
	CECILE	HELLE	PS	enseignante	0	notable0
8802	GERARD	CHERPION	UMP	pr. libérales	3	notable2
	CLAUDE	JACQUOT	PS	enseignants	0	notable1
9507	JEROME	CHARTIER	UMP	élites privé	2	notable1
	YVES	COCHET	Verts	enseignants	1	notable0

Cette analyse, qui mérite évidemment d'être complétée sur des périodes de temps plus longues, montre que la poussée politique de la droite est bien associée, du moins en 2002, à un renouvellement important des profils socioprofessionnels des élus, renouvellement allant au-delà des seules logiques de recrutement social des grands partis. Sur les 25 circonscriptions retenues qui basculent de la gauche vers la droite, 13 voient un représentant des élites du privé succéder à un représentant du monde enseignant et 2 un membre des élites du privé succéder à un membre des élites du public. On enregistre même trois cas où un député de droite provenant des élites du public ou du monde enseignant fait place à un autre député de droite mais membres des élites du privé.

On peut donc formuler l'hypothèse selon laquelle les changements massifs d'orientation partisane s'associent assez fortement à la recherche de nouveaux élus dont le profil ou l'expérience professionnels incarnent le mieux la nature de ce changement. En d'autres termes, il faut que la nouvelle orientation politique s'exprime dans une autre culture et s'inscrive dans une rupture sociale.

On peut à cet égard montrer que les caractéristiques sociales du changement s'affirment à mesure que le taux de progression de la droite est plus important entre les élections législatives de 1997 et celles de 2002. Pour ce faire, on retient l'ensemble des circonscriptions afin de disposer d'un effectif statistique suffisant. Comme le montre le tableau 29 ci-après, le niveau supérieur de ressources sociales tout comme la proportion des élites du secteur privé augmentent alors que baissent et la proportion de représentants des élites du public et celle des petits salariés et cela malgré une réelle hétérogénéité des circonscriptions.

On peut donc conclure au moins provisoirement sur le fait que les élections se jouent à la fois sur l'adhésion à un programme politique de changement et sur l'adéquation des profils des candidats susceptibles d'incarner cette volonté de changement, soit que ces candidats aient été judicieusement choisis par les partis soit, de manière sans doute plus générale, qu'ils aient d'autant mieux réussi leur campagne et bâti leur légitimité de futur élu qu'ils éprouvaient eux-mêmes fortement la légitimité que leur offrait leur assise socioprofessionnelle, le choix de

l'électeur se faisant au détour d'un processus de reconnaissance d'un rôle social (l'entrepreneur ou le cadre libéral contre l'enseignant socialiste).

Enfin, l'analyse montre clairement que si des variations importantes jouent par classe de circonscriptions pour déterminer l'ampleur du phénomène, les facteurs de contexte propre à chaque circonscription ne jouent pas un rôle direct. Les élections législatives sont donc loin d'être totalement localisées car la *progression* d'un parti ou d'un ensemble partisan reste indépendante du taux de chômage ou de la proportion de cadres ou de diplômés au sein de chaque circonscription.

Tableau 29 – L'évolution du profil des nouveaux élus en fonction des progrès de la droite au premier tour des législatives de 2002 (%)

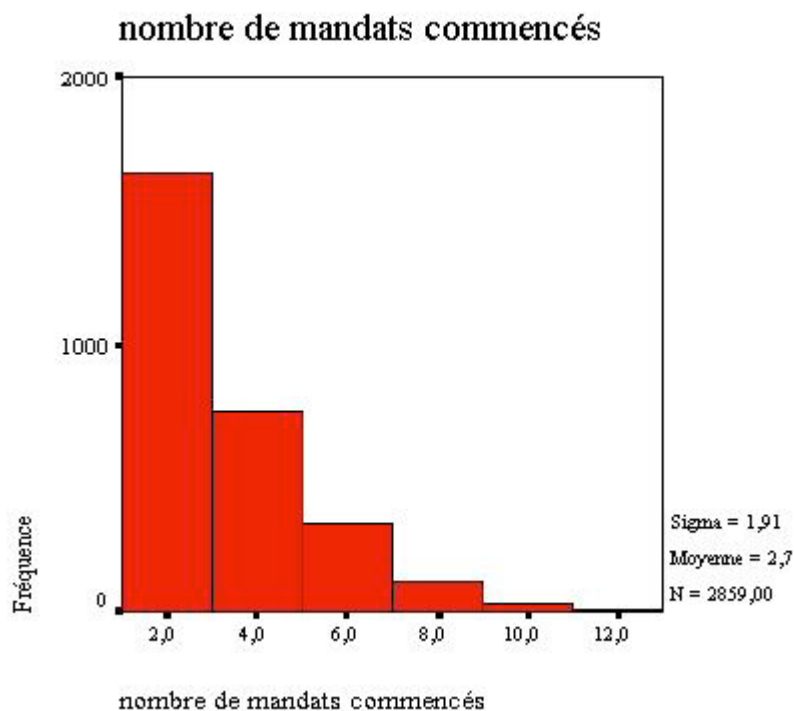
	Progression de 1 à 7,2 %	Progression de 7,3 à 9,7 %	Progression de 9,8 à 21,9 %
3 à 5 sur l'indice de ressources sociales	17	28	28
Petits salariés	15	14	3
Agriculteurs, commerçants	7	2	5
Élites du privé dont :	18	33	48
- industriels	5	5	10
- administrateurs de société	3	7	12
- cadres	10	21	24
Élites du public	31	19	12
Professions libérales, notables	21	18	17
Enseignants	9	14	14

3.2. LES CARRIÈRES DE DÉPUTÉ OU LE POIDS DES DYNASTIES

Peut-on vraiment faire carrière à l'Assemblée nationale ? La critique populiste dénonce le fait que le personnel politique s'incruste et bénéficie d'un confort professionnel exceptionnel. Une fois entré au Palais-Bourbon, le député serait assuré d'une rente de situation. En réalité, l'analyse montre que près de 60 % des députés ne dépassent pas le cap des deux mandats et que 90 % d'entre eux ne dépassent pas cinq mandats, ce qui fait 25 ans de carrière, et cela que l'on retienne

que les député ayant commencé leur carrière sous la V^e République ou bien l'ensemble des députés présents sous la V^e République et qui ont commencé leur carrière avant. La probabilité de mener toute une carrière politique à l'Assemblée est donc très faible. Celle-ci dépend évidemment du jeu politique national, du rapport de force local mais aussi de l'investiture du parti qui peut échapper à un candidat jugé peu à même d'emporter l'élection face à un adversaire coriace.

Tableau 30 – La durée de la carrière au Palais-Bourbon par mandat



Encore faut-il bien noter que la trentaine de députés ayant cumulé entre 9 et 12 mandats ont commencé leur carrière bien avant la V^e République puisque deux d'entre eux ont été élus pour la première fois en 1919 et que près de la moitié d'entre eux ont été élus députés avant 1958.

On peut donc tenter de décrire les caractéristiques de ceux qui mènent des carrières courtes et de ceux qui mènent des carrières longues. Pour ce faire, on ne retient ici que les députés élus pour la première fois sous la V^e République et on écarte du calcul les députés nouvellement élus en 2007 afin de minimiser l'effet perturbateur provoqué par les carrières débutantes.

A priori, on pourrait penser que l'étiquette joue un rôle déterminant étant donné que les gaullistes ou les centristes ont bien plus souvent dominé la vie politique nationale que les socialistes, situation pouvant offrir des perspectives de carrière plus assurées. Or il n'en est rien. La distribution du nombre de mandats est à peu près la même. Par exemple, si 36 % des députés PS n'ont qu'un mandat comme 38 % des députés PCF, il en va de même pour 34 % des députés gaullistes-UMP ou des députés centristes. À l'autre bout de la chaîne, on voit que 2 % des députés socialistes et 3 % des députés communistes ont obtenu entre 7 et 8 mandats contre 3 % chez les gaullistes et 4 % chez les centristes. De la même façon, la probabilité de multiplier les mandats n'est pas liée au degré de notabilité locale.

En revanche, le nombre de mandats est corrélé avec l'indice de ressources sociales et la profession exercée. Les représentants des deux degrés supérieurs de l'indice constituent 8 % de ceux qui n'exercent qu'un mandat contre 33 % de ceux qui en ont eu entre 9 et 11. On remarque également qu'aucune femme députée ne fait plus de 6 mandats, ce qui peut s'expliquer par leur arrivée tardive.

Le facteur d'ancrage de longue durée dans les circonscriptions est surtout le fait d'être membre d'une famille politique locale, voire d'appartenir à un « clan » familial qui se perpétue dans la même circonscription ou au moins dans le même territoire pendant plusieurs générations. Environ 6 % des députés ne faisant qu'un seul mandat ont des relations familiales politiques dans la circonscription contre 12 % de ceux qui ont fait 7 ou 8 mandats et 28 % de ceux qui en ont plus de 9. Si l'on sélectionne les cinq députés qui ont fait plus de 9 mandats et qui ont des attaches familiales dans la vie politique locale, on trouve :

- Jacques Barrot, 10 mandats, est élu pour la première fois en Haute-Loire en 1967 alors qu'il n'est que conseiller municipal d'Yssingeaux, à la suite du décès en cours de mandat de son père, Noël Barrot, député démocrate-chrétien de la Haute-Loire ;
- Xavier Deniau, frère aîné de Jean-François Deniau, est élu sans discontinuité entre 1962 et 2002 dans la 4^e circonscription du Loiret. Il est issu d'une famille de viticulteurs et de forestiers établis en Sologne depuis quatre siècles ;
- Jean Falala, est élu dans la 1^{ère} circonscription de la Marne (Reims) entre 1967 et 2002. Il est le fils de Marcel Falala, résistant, ancien conseiller municipal de Reims,

conseiller général RPF et député de la Marne de 1958 à 1960. Son fils Francis prend sa succession lors des élections législatives de 2002 ;

- Pierre Méhaignerie, député-maire de Vitré, élu entre 1973 et 2007 est l'héritier d'un véritable fief centriste. Son grand-père paternel, Alexis Méhaignerie, était conseiller général du canton de Vitré-Est et maire de Balazé. Son père, résistant, prend la succession du grand-père dans les mêmes fonctions alors qu'il est également président de la fédération des exploitants agricoles d'Ille-et-Vilaine. Pierre Méhaignerie candidate à la députation pour la première fois en 1968 afin de prendre la succession politique de son père mais il est alors battu par un candidat gaulliste ;
- Jean-Paul de Rocca-Serra, ancien sénateur de la Corse entre 1955 et 1962, est élu député de la 3^e circonscription de la Corse en 1963 (après l'invalidation de son élection en 1962) jusqu'en 1997 et président de l'Assemblée de Corse entre 1984 et 1998. Il est le fils de Camille de Rocca-Serra, lui-même maire de Porto-Vecchio en 1921 et député de 1928 à 1940 puis président du conseil général de la Corse en 1938 et 1939. Son fils, dénommé également Camille, est élu député de la Corse-du-Sud en 2002 et devient également président de l'Assemblée de Corse en 2004.

3.3. DEVENIR MINISTRE

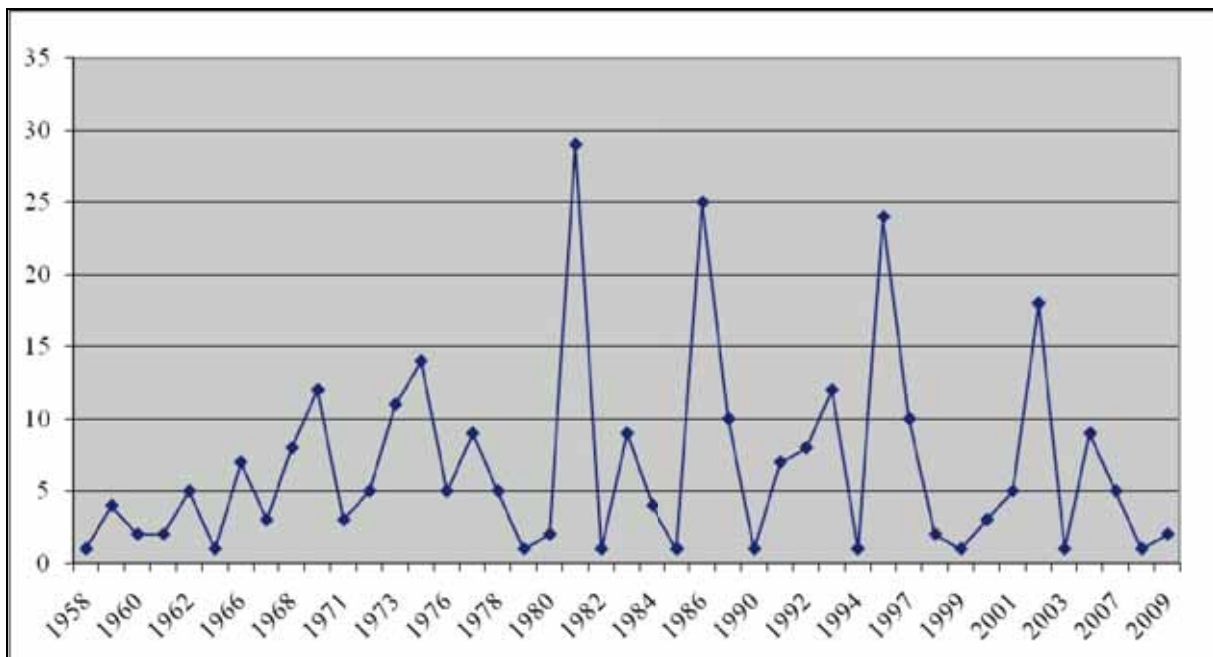
Sur les 2857 députés de la V^e République, 408, soit plus de 14 % ont été ministres ou secrétaires d'État. Dans ce nombre, néanmoins, figurent des personnalités nommés ministres avant 1958 et qui poursuivent leur carrière parlementaire sous le nouveau régime. En tout, 331 députés de la V^e République deviennent ministres ou secrétaires d'État à partir de 1958. Il est à noter qu'aucun parlementaire nommé ministre après 1958 n'a été membre des gouvernements des régimes précédents.

Une première distinction doit être faite entre les parlementaires nommés ministres après avoir été élus à l'Assemblée et les parlementaires élus après avoir été nommés ministres. Dans ce dernier cas, on est en présence d'un personnel politique typique de la V^e République cherchant tout d'abord l'onction de l'Élysée avant celle des élections législatives, quoiqu'une partie des intéressés ait décroché au préalable un ou plusieurs mandats locaux. Sur les 331 députés

concernés, on peut donc en isoler 42 qui ont été nommés ministres avant d'entrer au Palais-Bourbon. Cette situation s'observe aussi bien à gauche (par exemple, Pierre Bérégovoy, Jean-Louis Bianco, Huguette Bouchardeau, Michel Delebarre) qu'à droite (ce sont notamment les cas bien connus de Raymond Barre, de Maurice Couve de Murville, de Michel Debré ou de Georges Pompidou). On peut souligner le fait que cette pratique est assez répandue jusque dans les années 1980 mais qu'elle devient bien plus rare dans les années 1990 pour disparaître presque totalement après. Dans les années 2000, on ne compte qu'un seul cas, celui de Jean-François Lamour qui est élu député de Paris en juin 2007 après avoir été ministre des Sports de mai 2002 à mai 2007. Ces situations impliquent assez généralement des « parachutages » souvent mal vus et des responsables politiques locaux et parfois même des électeurs. La disparition de cette pratique peut être considérée comme le signe d'une certaine professionnalisation des élus et du renforcement des normes qui viennent baliser le parcours des futurs députés.

À l'inverse, dans quelle mesure les gouvernements puisent-ils dans les rangs des députés pour nommer leurs ministres ? Le flux de nominations est assez irrégulier. Comme le montre le tableau 31, l'arrivée massive de députés au sein du gouvernement commence en 1981, un second pic étant atteint en 1986. Après une période de faible recrutement, celui-ci repart à la hausse en 1995 (24 députés sont nommés cette année-là ministres ou secrétaires d'État). En 1997, la gauche de retour au pouvoir ne fait guère appel aux députés (10 nominations). Les élections de 2002 marque un nouveau retour des députés dans l'équipe ministérielle avec 18 nominations mais celles de 2007 voient au contraire leur recrutement s'effondrer (5 sont nommés en 2007, un seul en 2008, deux en 2009).

Cette évolution est clairement associée à un changement de profil des ministres qui proviennent dès lors bien plus souvent du monde des professions libérales ou de l'entreprise même s'ils sont par ailleurs élus locaux. On pourrait interpréter cette évolution comme l'expression de la volonté présidentielle de ne pas recourir au personnel parlementaire et de prendre des distances avec le monde de l'Assemblée dans la perspective esquissée en 2007 d'une évolution de la V^e République vers un régime présidentiel.

Tableau 31 – Les nominations de députés aux postes de ministres ou de secrétaires d'État

Quels sont les facteurs pouvant expliquer cette promotion ? Il est certain que la nomination au gouvernement dépend de nombreux facteurs comme les relations personnelles avec le Premier ministre ou le Président ou l'insertion dans des réseaux politiques qui ne peuvent guère faire l'objet d'une réduction statistique. Néanmoins, on peut tenter de discerner ce qui joue le plus dans un ensemble de variables sociologiques à travers des analyses de régression. Il faut reconnaître que la plupart des modèles utilisés ne sont pas bons car s'ils peuvent prédire à 90 % le fait de ne pas être ministre, ils ne prédisent au mieux que 20 % des cas de nomination au gouvernement. On est clairement ici dans une zone d'incertitude dépendant de trop de variables incalculables ou difficiles à systématiser. Les résultats de la régression logistique montrent globalement que la position sur l'indice de ressources sociales est le premier facteur explicatif, suivi par la position dans l'appareil partisan puis le fait d'être passé dans un ou plusieurs cabinets ministériels. Ni le genre ni le cumul ou la succession de mandats locaux (indice de notabilité locale) ni la profession exercée par le député ne joue sur la nomination au poste de ministre. La valeur négative de l'indice B peut être considérée comme le fait que le modèle explique surtout le poids de chaque modalité dans le fait de ne pas devenir ministre.

Tableau 32 – Les facteurs de nomination à la fonction de ministre

	B	E.S.	Wald	Ddl	Signif.	Exp(B)
Genre (1)	-,389	,231	2,838	1	,092	,678
Indice de ressources sociales			68,579	5	,000	
(1)	-3,096	,569	29,571	1	,000	,045
(2)	-2,682	,539	24,763	1	,000	,068
(3)	-2,389	,535	19,911	1	,000	,092
(4)	-1,624	,541	9,007	1	,003	,197
(5)	-1,073	,584	3,379	1	,066	,342
Professions			12,120	5	,033	
Petits salariés	-,871	,340	6,552	1	,010	,419
Agriculteurs commerçants	-,956	,395	5,845	1	,016	,385
Élites du privé	-,351	,245	2,047	1	,152	,704
Élites du public	-,300	,240	1,567	1	,211	,741
Professions libérales	-,499	,249	4,002	1	,045	,607
Indice de notabilité locale			,581	4	,965	
(1)	-,695	1,163	,357	1	,550	,499
(2)	-,721	1,161	,385	1	,535	,486
(3)	-,684	1,167	,344	1	,558	,504
(4)	-,584	1,191	,240	1	,624	,558
Passages en cabinets			29,225	2	,000	
0	-1,027	,259	15,777	1	,000	,358
1 à 2	-,088	,282	,098	1	,755	,916
Position dans l'appareil partisan			42,097	4	,000	
Aucune	-,860	,185	21,711	1	,000	,423
Locale	-1,093	,182	35,856	1	,000	,335
Entourage	-,669	,234	8,179	1	,004	,512
Fédération	-,778	,306	6,479	1	,011	,459
Constante	3,249	1,323	6,035	1	,014	25,770

Ce premier défrichage peut être alors confirmé par une comparaison des profils. Pour ce faire, on a distingué les députés ne devenant jamais ministres, les députés devenant ministres et les ministres devenant députés afin de mesurer l'effet social réel de la « technocratie » ministérielle sous la V^e République. Comme le montre le tableau 33 ci-après, les profils sociaux des trois groupes de députés sont assez fortement contrastés. Les origines sociales

supérieures et le passage par les grandes écoles sont bien plus fréquents parmi les ministres et notamment parmi les ministres technocrates. Deux points différencient particulièrement les ministres technocrates des députés nommés ministres : d'une part, la fréquence des passages en cabinets ministériels et, d'autre part, leur très forte implantation dans les appareils centraux des partis politiques. Par ailleurs, et contrairement à toute attente, la proportion des femmes, même minoritaire au regard de celle des hommes, grimpe à mesure que l'on passe du simple député au ministre puis du député-ministre au ministre technocrate. La technocratie réussit donc aux femmes même de manière relative. Enfin, la distribution par grands ensembles partisans montre que la technocratie n'est pas un monopole gaulliste et que l'on trouve une proportion plus importante de ministres technocrates dans les rangs des députés PS que dans ceux des ministres gaullistes ou centristes.

Tableau 33 – Le profil des députés devenant ministres (%)

	Pas ministres	Devenant ministres	Ministres députés
Femmes	8	11	21
Niveau supérieur de ressources sociales	9	34	41
Grande école dont :	9	32	35
ENA	2	20	21
Polytechnique	1	4	2
École de commerce	3	6	2
Droit + Sciences Po	5	14	21
Sciences Po + autre diplôme	1	4	7
Niveau social incluant la profession du père			
Populaire	24	11	7
Moyen	21	17	14
Supérieur	55	73	79
Passages en cabinets			
0	92	66	45
1 à 2	5	22	41
3 à 11	3	12	14
Appareil partisan			
Local	43	22	0
National	16	40	76
Étiquettes			
Centristes	-	23	26
Gaullistes	-	47	36
PS	-	27	39

3.4. LES DIVERS TYPES D'ENGAGEMENT PARLEMENTAIRE

Si les députés peuvent s'orienter vers des activités ministérielles, ils peuvent également s'investir dans les travaux de l'Assemblée nationale, investissement facilité par les révisions constitutionnelles, et notamment par celle de 2008, qui leur donnent davantage de moyens de contrôle et renforcent la fonction parlementaire. Sur le long terme de la V^e République, il est certain que l'on passe d'une situation très subordonnée des députés à l'égard du pouvoir exécutif entre les années 1960 et les années 1980 à l'émergence d'un métier de parlementaire bien plus affirmé à partir des années 1990-2000. Le travail parlementaire a pris d'autant plus de poids et de visibilité que le rôle de la législature évolue en même temps que la nature même de la représentation politique. On passe en effet dans les dernières années du XX^e siècle d'une conception très traditionnelle de la représentation nationale forte d'un mandat global pour débattre de l'avenir collectif à une conception bien plus impérative du mandat, le député étant de plus en plus considéré par les électeurs comme un élu local et de moins en moins comme un élu national. La conséquence principale de cette évolution tient à ce que l'Assemblée nationale n'est plus une chambre d'enregistrement majoritaire mais un lieu de confrontations entre les intérêts locaux, les groupes de pression sectoriels et les partis politiques autour d'enjeux de plus en plus techniques et spécialisés. Il ne suffit donc plus d'énoncer des options philosophiques car il faut désormais s'assurer de l'impact réel des lois sur la société comme sur les équilibres politiques à tous les niveaux territoriaux tout en étudiant l'évolution des normes européennes. Par ailleurs, le travail de chaque parlementaire peut désormais faire l'objet d'un suivi précis grâce à la diffusion sans précédent des activités législatives (site Internet de l'Assemblée nationale, chaînes télévisées parlementaires). On a donc bien assisté depuis les années 1990 à la montée en puissance d'un véritable métier de député qui s'écarte autant du notable local traditionnel que de l'homme de parti pour qui un mandat au Palais-Bourbon n'est qu'un point d'appui pour diffuser ses convictions et appuyer son ou ses candidats dans la seule élection qui l'intéresse, l'élection présidentielle. Les enjeux politiques se sont définis et concrétisés par et à travers des dossiers

techniques qui demandaient un investissement patient et une expertise reconnue. Penser que la fonction parlementaire s'est technocratisée serait une erreur. L'indissociation des enjeux de société et des enjeux proprement politiques n'a jamais été aussi forte. Elle demande néanmoins des compétences que les députés des années 1960 n'avaient pas eues besoin de maîtriser.

Une évaluation globale des carrières de députés et de leur profil fait apparaître dans un premier temps trois grands types de parlementaires : le député partisan, fortement engagé dans l'appareil de son parti et dans des structures militantes ; le député localiste, impliqué dans de nombreuses structures territoriales et qui s'occupe surtout de ses mandats locaux et des intérêts de ses mandants ; le député expert, enfin, qui s'investit dans les travaux des commissions permanentes, dans les délégations spécialisées, dans les groupes d'étude et, bien entendu, dans les fonctions administratives de l'Assemblée comme membre du Bureau (vice-présidences, questures, secrétariat, l'occupation de la présidence devant être dissociée étant donné son caractère éminemment politique).

Les rapports entre ces trois groupes ne sont cependant pas des rapports simples car s'il existe bien une assez grande distance entre d'une part le député localiste et d'autre part le député militant ou le député expert, la différenciation de ces deux derniers groupes est plus délicate à réaliser.

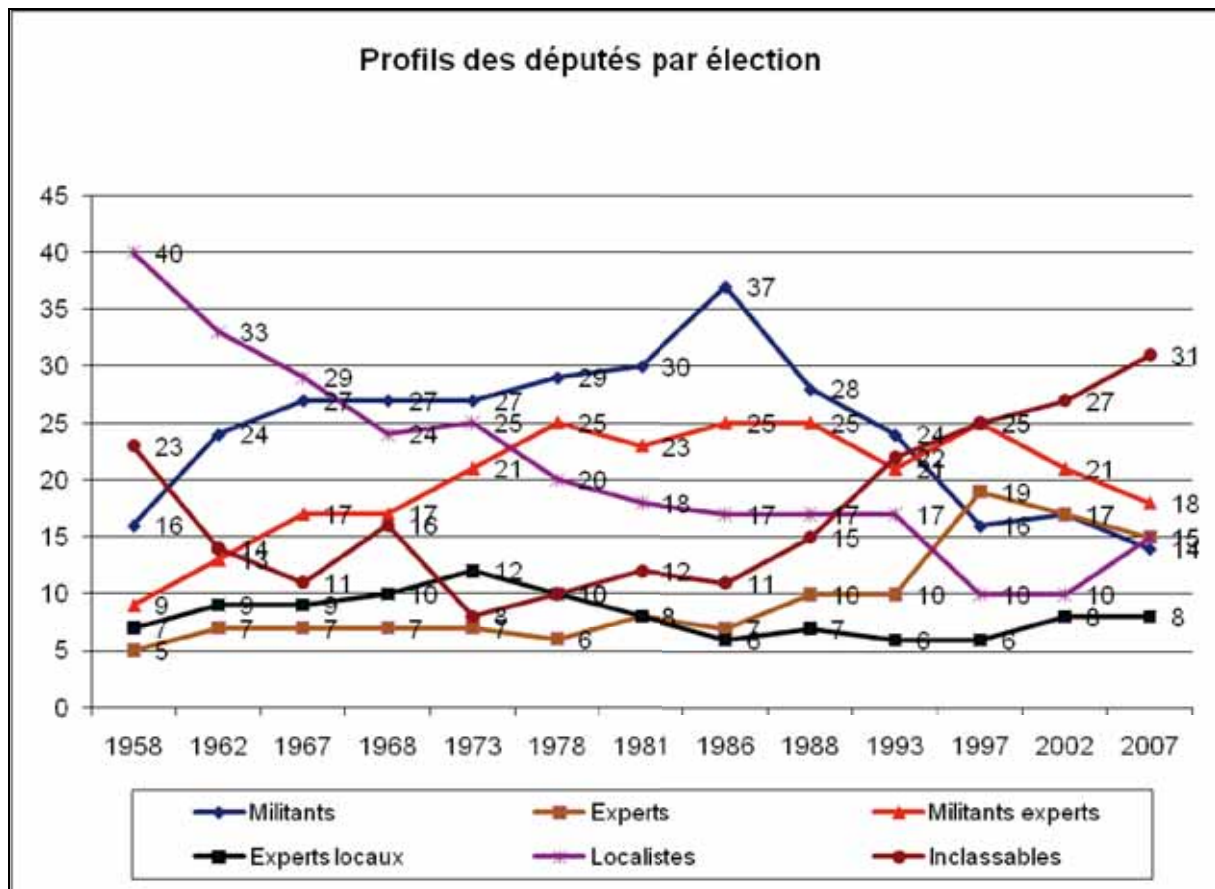
Environ un quart seulement des députés localistes s'engagent fortement dans les activités expertes de l'Assemblée et 1 % seulement d'entre eux sont également des députés militants. En revanche, la moitié des députés experts sont également des députés militants et vice-versa. L'analyse approfondie des divers engagements permet alors de mettre au jour six grands profils de députés :

- Les militants purs qui ne s'engagent ni dans la vie politique locale ni dans les travaux de l'Assemblée ;
- Les experts purs qui se consacrent entièrement au métier de parlementaire au sein de l'Assemblée et de ses diverses instances ;
- Les militants experts qui sont à la fois engagés de manière partisane et de manière experte dans des groupes de travail ou des commissions ;
- Les experts locaux qui sont très investis dans leurs circonscriptions mais qui sont également fortement présents dans les instances d'étude et d'expertise ;

- Les localistes qui se consacrent exclusivement ou presque à leur circonscription et à leurs mandats locaux ;
- Les inclassables qui ne s'investissent dans rien en particulier.

Bien que les données sur les élections législatives de 2007 soient évidemment moins complètes que celles des autres législatures étant donné qu'elles ont été saisies en début de mandat et non sur sa totalité, on peut constater une évolution qui conforte l'analyse précédente. On observe tout d'abord que la part des « experts purs » qui n'était que de 7 % dans les années 1960 atteint ou dépasse les 15 % à la fin des années 1990 et dans les années 2000. Les « militants experts » affirment leur présence à partir des élections de 1973. De la même façon, la part des « localistes », très importante au début du régime, n'a cessé de baisser selon une courbe régulière. Les « militants purs » ont connu une ascension au moment des législatives de 1986 et de 1988 mais leur déclin s'amorce dès les législatives de 1988. C'est également à partir de 1988 que la catégorie des « inclassables », qui était assez résiduelle jusque-là, prend son essor pour atteindre les 27 % en 2002 et les 31 % en 2007, ce qui pourrait indiquer qu'un nombre croissant de députés ne s'inscrivent dans aucun rôle professionnel précis prédéterminé. Ni engagés sur le plan local, ni experts au sein des instances d'étude de l'Assemblée ni militants, ils semblent avoir décroché avec leur mandat de député leur bâton de maréchal. La moitié d'entre eux ont été élus sous l'étiquette UDR, RPR ou UMP.

Tableau 34 – L'évolution historique des profils (%)



La distribution moyenne par grands ensembles partisans ne révèle pas de déséquilibres particuliers. On peut seulement remarquer que les proportions moyennes les plus élevées de « militants purs » se rencontrent au PCF (33 % contre 22 % en moyenne) et parmi les députés du Front national (66 %). La nébuleuse gaulliste, comme on l'a vu, se caractérise surtout par sa proportion plus importante d'« inclassables » (32 % contre 26 % en moyenne) et les députés centristes par une proportion plus forte de « localistes » (28 % contre 23 % en moyenne). Cependant, à l'exception des militants du PCF et du FN ou des « inclassables » de la nébuleuse gaulliste, on ne peut pas dire que certains profils soient portés plus particulièrement par une étiquette. L'évolution historique des profils concerne l'ensemble des groupes politiques et peut donc être considérée comme une transformation de l'institution plutôt qu'un effet des alternances.

L'étude détaillée des profils permet d'en apprendre davantage sur leurs ressorts sociaux. Plusieurs conclusions peuvent en être tirées :

- Le groupe des inclassables qui réunit des carrières courtes sans réel investissement comporte 15 % de suppléants. Inversement, le tiers des suppléants font partie des inclassables étant donné la précarité de leur situation ;
- Les femmes députées sont davantage présentes dans les fonctions d'expertise que dans les autres profils (en particulier le profil localiste, très masculin), ce qui correspond à leur sociologie puisqu'elles sont en moyenne plus diplômées que les députés hommes. Inversement, comme on peut le voir par ailleurs, les fonctions expertes ne débouchent pas sur des postes prestigieux ;
- Près du tiers des militants experts sont membres au moins d'un club politique, ce qui tend à conforter l'idée qu'un travail parlementaire particulier existe dans l'expression politique des problèmes de société. Par ailleurs, c'est dans ce groupe que l'on trouve les carrières parlementaires les plus longues mesurées par le nombre moyen de mandats (en écartant du calcul les nouveaux élus de 2007) ;
- D'une manière générale, la thèse de la « technocratie » est difficile à défendre car les anciens des cabinets ministériels, des grandes écoles et notamment de l'ENA, ne se retrouvent pas dans les rangs des experts purs mais bien dans les rangs des militants purs et des militants experts. Le passage par les cabinets ministériels et par les grandes écoles est associé à un engagement partisan bien plus qu'à un engagement d'expertise ;
- C'est d'ailleurs bien la voie du militantisme pur ou du militantisme expert qui ouvre la voie des carrières prestigieuses, qu'il s'agisse de devenir ministre, président de l'Assemblée nationale, président de groupe ou bien des carrières rapides, lorsque l'on cherche à devenir député directement sans passer par les élections locales, ou bien encore des carrières longues. Mais c'est aussi dans leurs rangs que l'on trouve la proportion la plus élevée de députés ayant eu des démêlés avec la justice ;
- La prime au militantisme est donc toujours très forte et il ne faudrait pas penser que les députés sont tous devenus des experts. Néanmoins le profil de l'expert pur permet d'accéder assez souvent à la présidence des commissions ;
- Enfin, on peut remarquer que les profils militants sont associés assez largement à une extraction sociale supérieure, ce qui signifie que les métiers politiques ne permettent pas de réel brassage social.

Tableau 35 – Le profil détaillé des députés (%)

	Militants purs	Experts purs	Militants experts	Experts locaux	Localistes	Inclassables
Femmes	8	18	13	7	4	7
Suppléants	10	10	7	6	14	16
Profession modeste	12	10	10	9	11	12
Profession intermédiaire	30	37	29	31	35	30
Profession supérieure	59	53	61	60	54	58
Indice supérieur de ressources sociales	18	10	19	10	5	10
Droit + Sciences Po	10	7	10	6	3	4
Grande école	18	13	17	6	6	10
ENA	8	4	7	1	0	2
Entrée politique locale	23	52	31	72	68	57
Entrée politique partisane	27	17	23	7	5	11
Entrée politique nationale	10	6	8	5	8	12
Appareil partisan local	22	42	26	46	59	43
Appareil partisan national	41	12	41	11	5	8
Député directement	34	18	31	8	10	22
Séquence CM CG Député	11	17	17	35	35	23
Passage en cabinet	22	10	25	5	0	2
Association d'élus locaux	12	12	16	29	16	5
Club politique	23	17	32	16	4	8
Problèmes judiciaires	3	1	2	0	1	0,4
Devient ministre	28	4	27	4	2	3
Devient président ou vice-président de groupe	20	10	28	7	3	3
Devient président ou vice-président de commission	15	28	30	17	6	7
Nombre moyen de mandats (hors 2007)	3,13	3,22	3,69	3,45	2,38	1,96

CONCLUSION

La recherche menée à partir des données biographiques des députés de la V^e République montre tout d'abord que des changements importants sont intervenus sur le long terme de la V^e République dans le recrutement des députés. L'Assemblée nationale est loin d'être la chasse gardée des élites du secteur public car les élites, notamment salariées, du secteur privé y ont pris une place centrale. Contrairement aux idées reçues, la V^e République n'est plus, tant s'en faut, la République des fonctionnaires. Par ailleurs, loin d'être des « bavards irresponsables », les députés des années 2000 sont bien plus diplômés que leurs homologues des années 1960 et se sont engagés dans de multiples activités d'études et de contrôle sans se contenter d'enregistrer des décisions prises par le pouvoir exécutif.

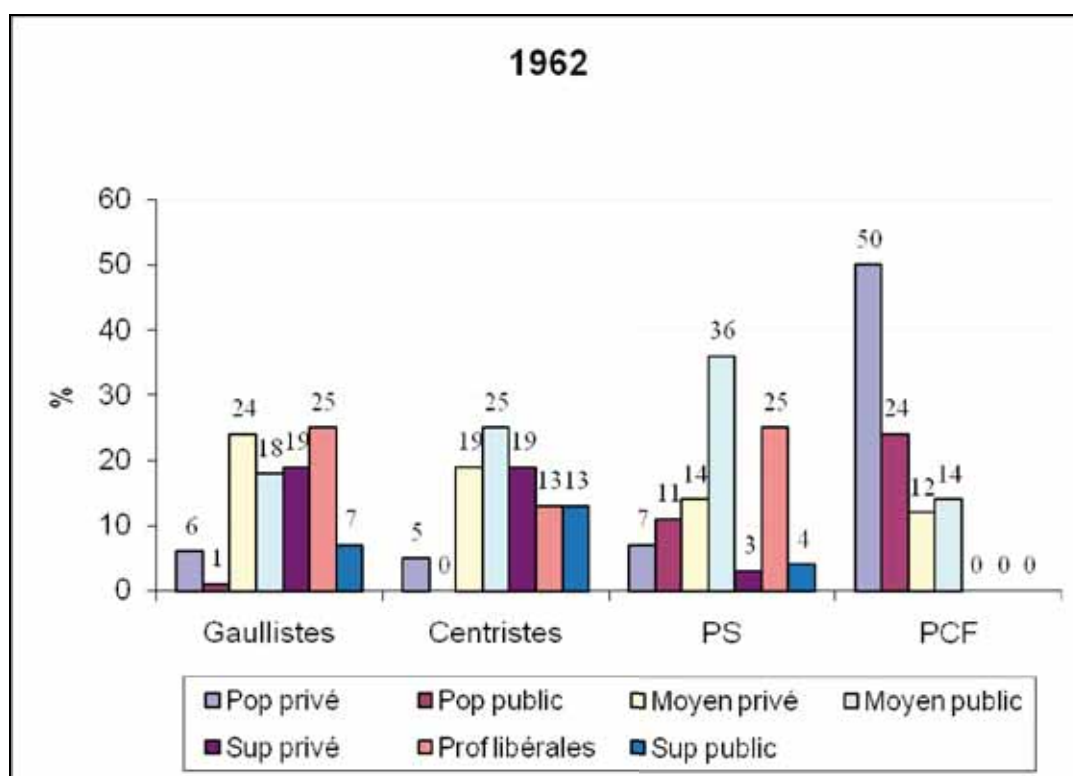
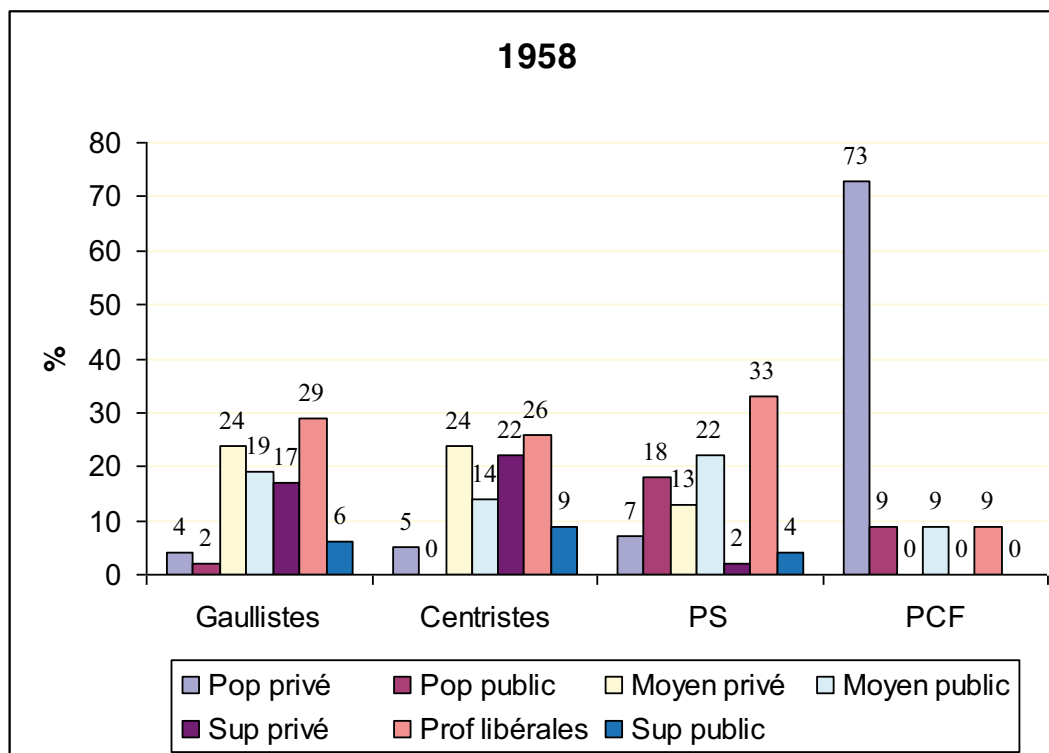
Cependant, la crise de confiance dont souffre le personnel politique se nourrit de sa faible représentativité sociale. Avec la quasi-disparition des élus communistes, les représentants des catégories populaires sont devenus bien rares au tournant des années 1980 alors que ceux des classes moyennes et supérieures étaient très largement majoritaires y compris à gauche. Les femmes n'ont percé que faiblement et restent très minoritaires à l'Assemblée, constituant moins de 10 % de l'ensemble des présidents et vice-présidents de groupes et moins de 5 % des présidents et vice-présidents de commissions permanentes. La moyenne d'âge n'a pas beaucoup évolué non plus et cela quelles que soient les étiquettes. Si l'on a pu dénoncer la distance sociale existant entre les élites de l'État et la population française, il faut bien reconnaître que cette distance ne s'est guère réduite avec les membres de la représentation nationale. Et les alternances ne jouent que faiblement sur la distribution des origines sociales.

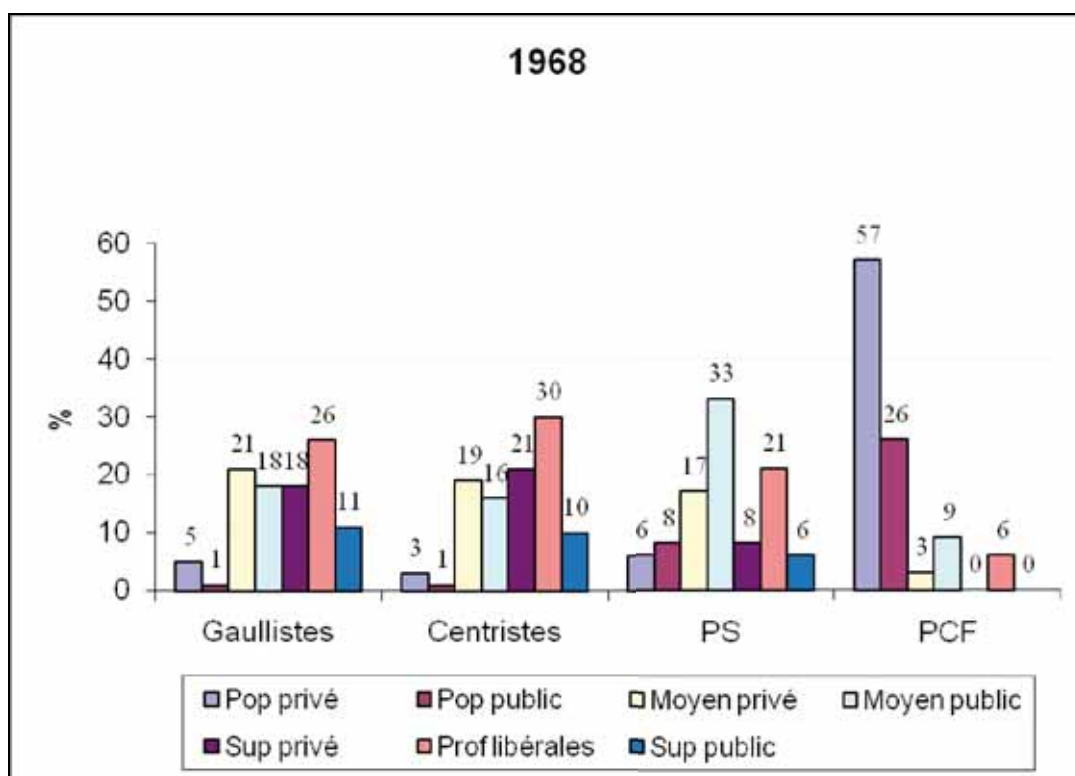
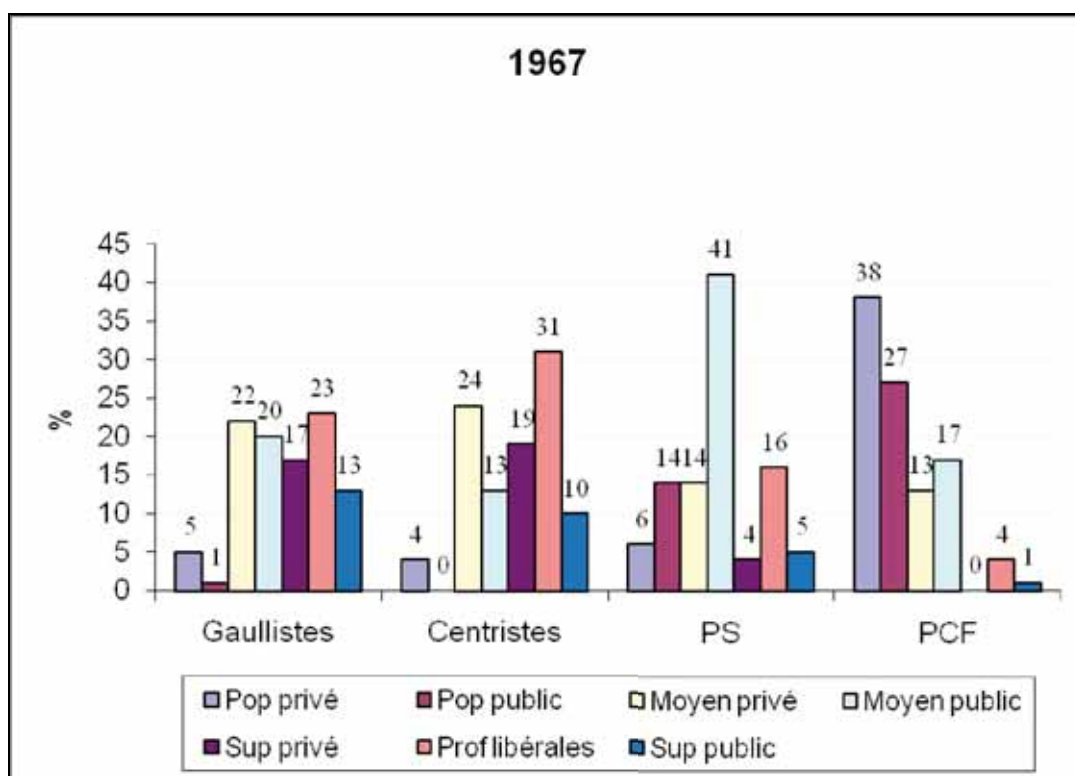
Cette apparente inertie n'est cependant pas l'effet d'une reproduction mais bien de stratégies professionnelles d'occupation de postes successifs dans la conquête du mandat parlementaire. On ne devient pas député en amateur, parce qu'on aime le débat politique. Il faut savoir gérer et traduire les problèmes sociétaux en choix partisans. Il faut donc avoir des diplômes et connaître

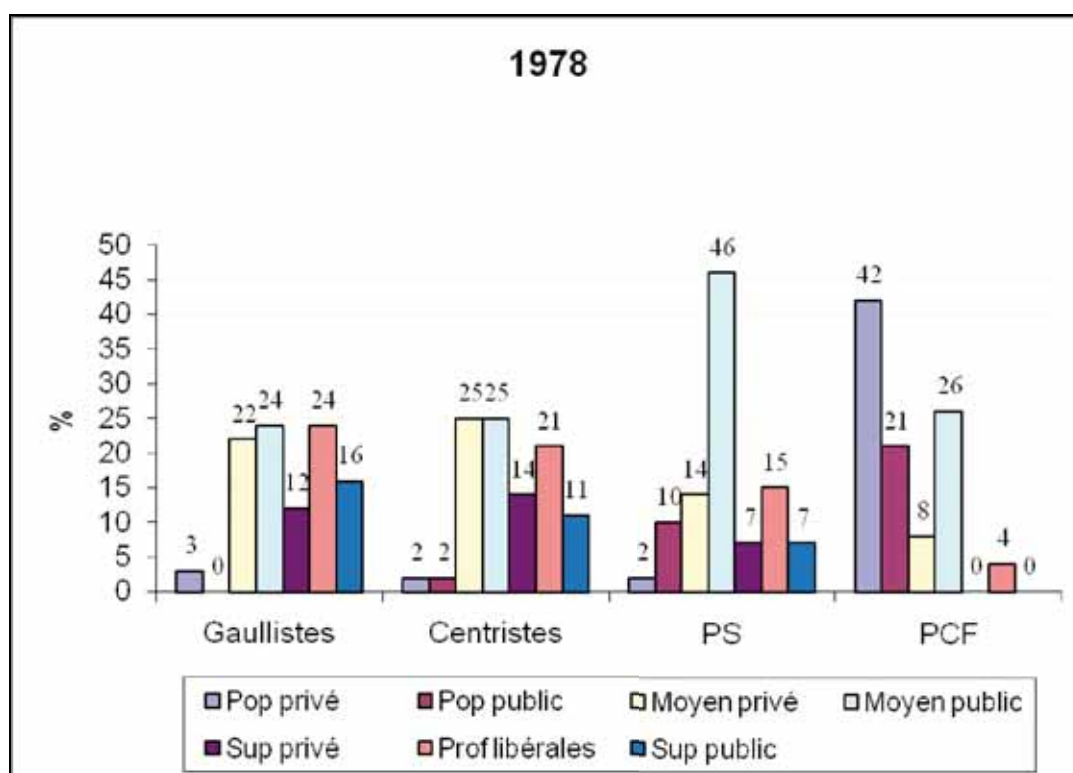
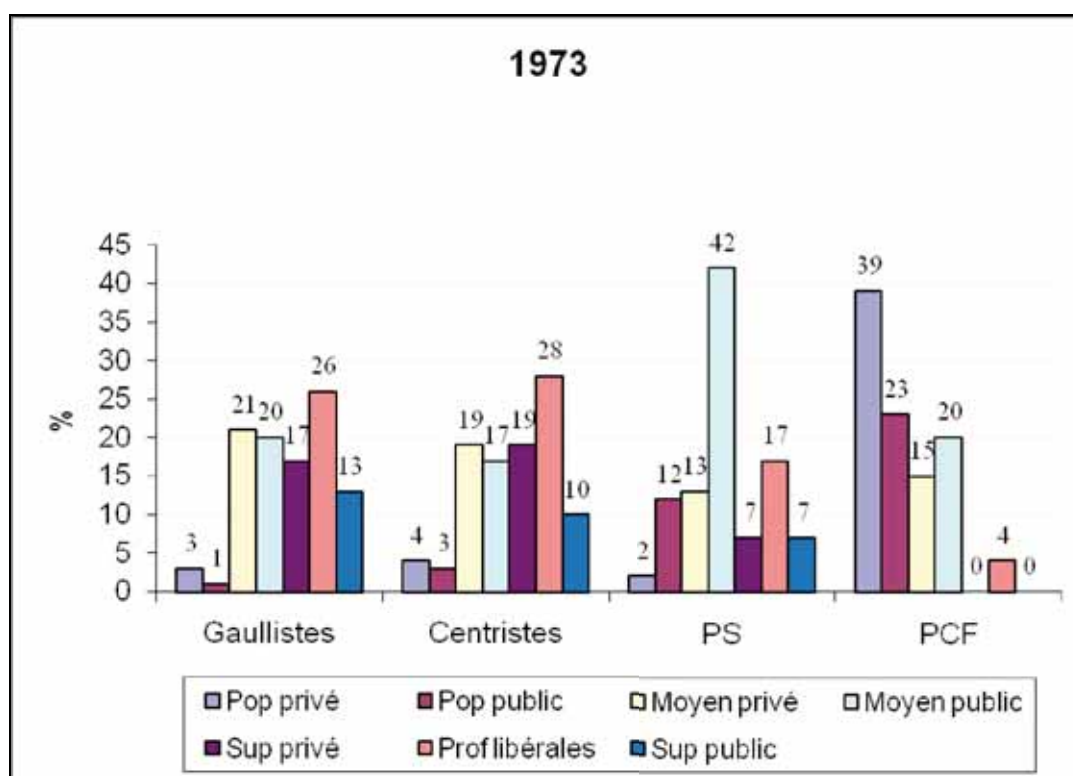
le terrain. Les députés élus directement sans passer par l'étape locale sont devenus de plus en plus rares. Par ailleurs, les experts, même s'ils sont militants, sont néanmoins des experts. La localisation des parcours comme le cumul de ressources sociales personnelles ou familiales restent inscrits au cœur de l'apprentissage d'un métier qui dépend lui-même d'un parcours initiatique et propédeutique, car le député reste toujours dans l'opinion un élu local même si son élection dépend de facteurs nationaux. La recherche montre en particulier que le succès électoral dépend en grande partie de l'adéquation entre un profil socioprofessionnel et une dynamique politique, le profil du candidat pouvant alimenter la progression électorale de son parti puisqu'il incarne alors le changement. Rien n'est mécanique et les variables de contextes caractérisant les circonscriptions ne déterminent pas le choix électoral même si elles le conditionnent. La victoire électorale naît alors de cette rencontre entre des éléments économiques ou sociaux objectifs et des éléments personnels propres au candidat. C'est sans doute ici que l'on perçoit le fait d'avoir ou non un « sens politique » et que l'on trouve le point de convergence entre l'histoire et la sociologie.

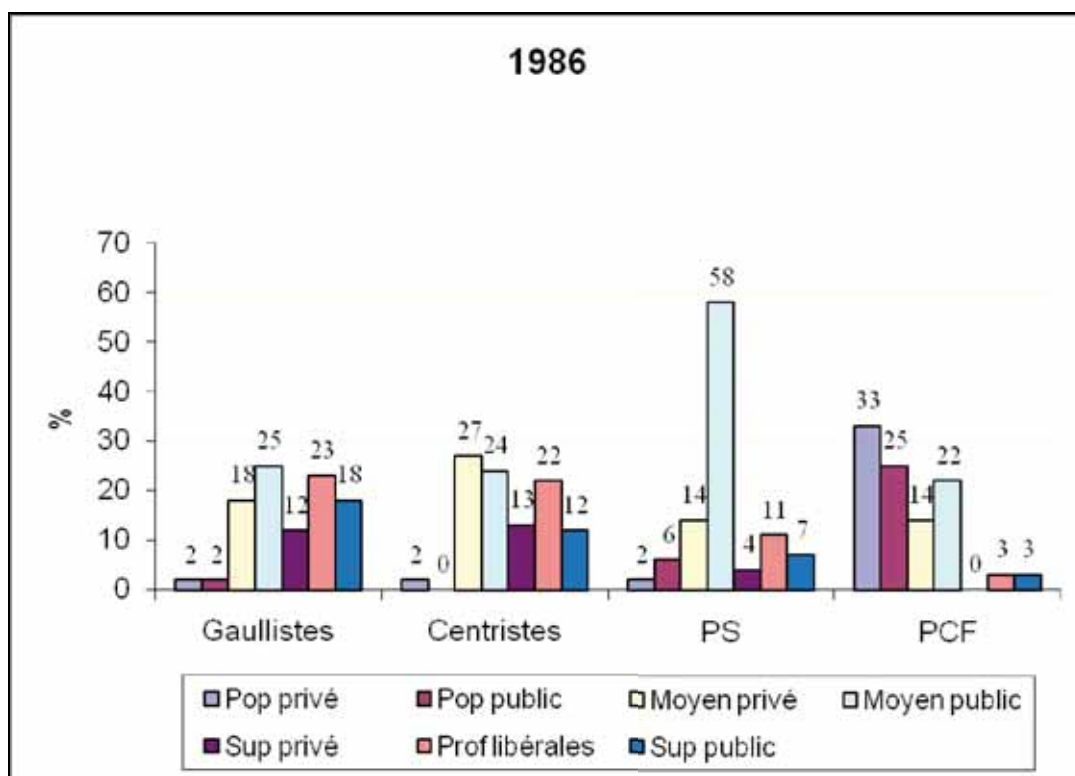
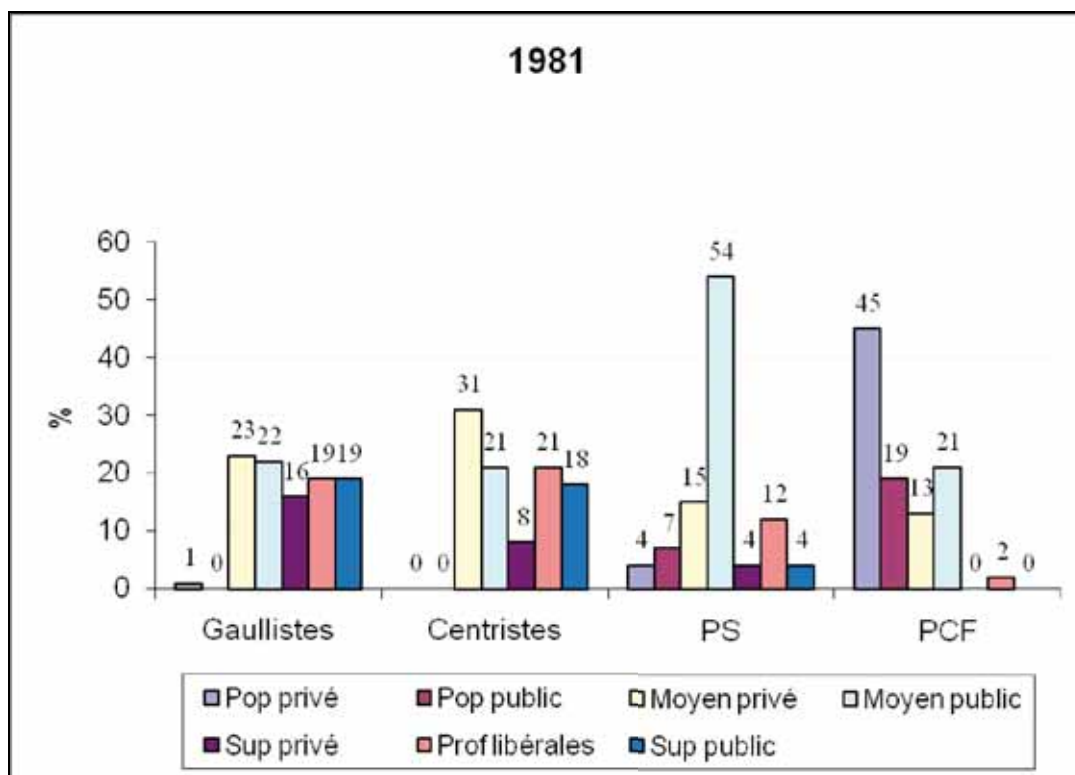
ANNEXES

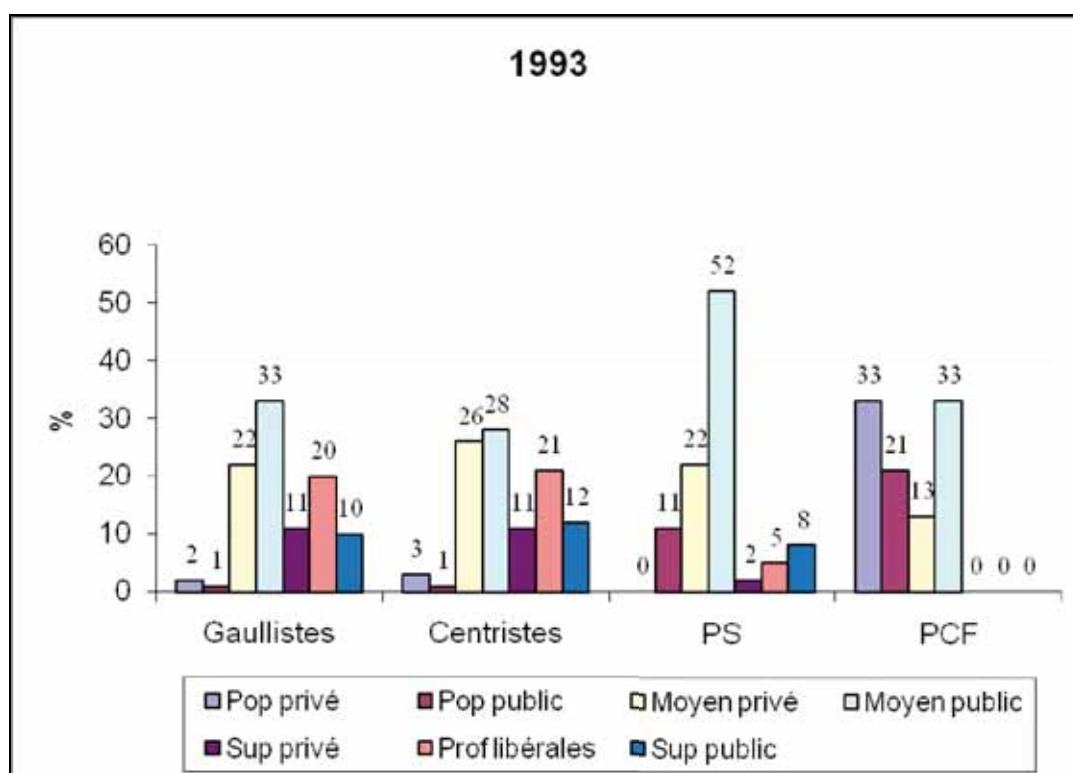
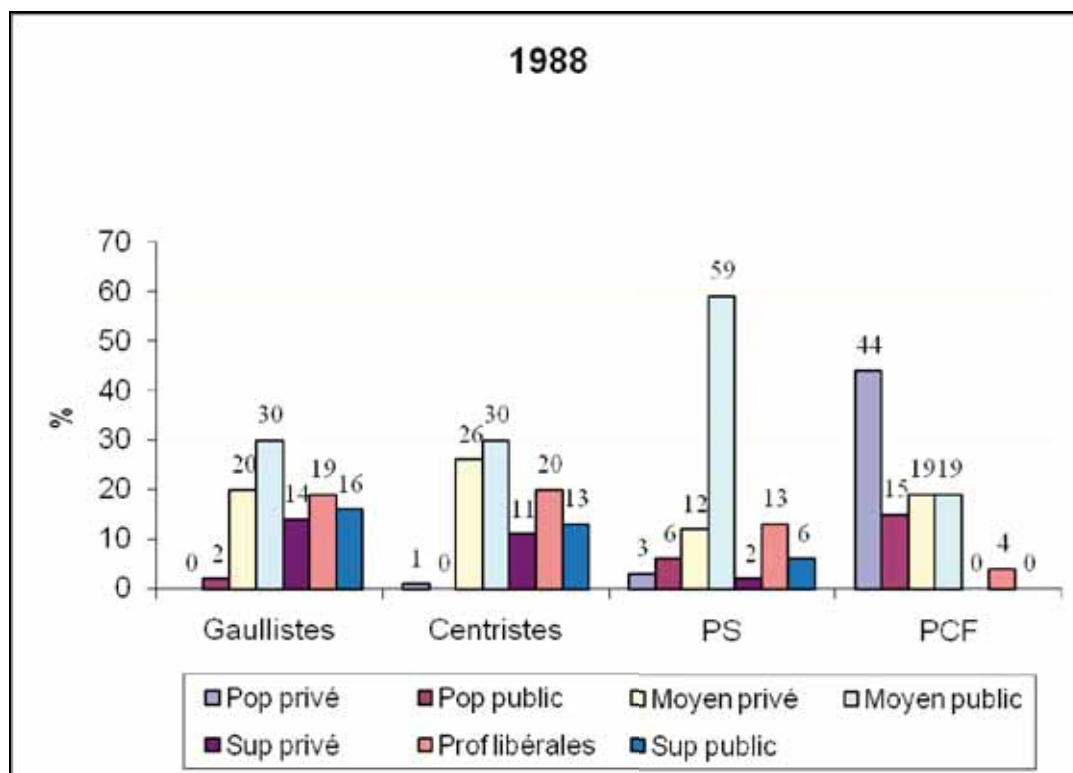
ANNEXE 1 – PROFESSION DES DÉPUTÉS PAR LÉGISLATURE

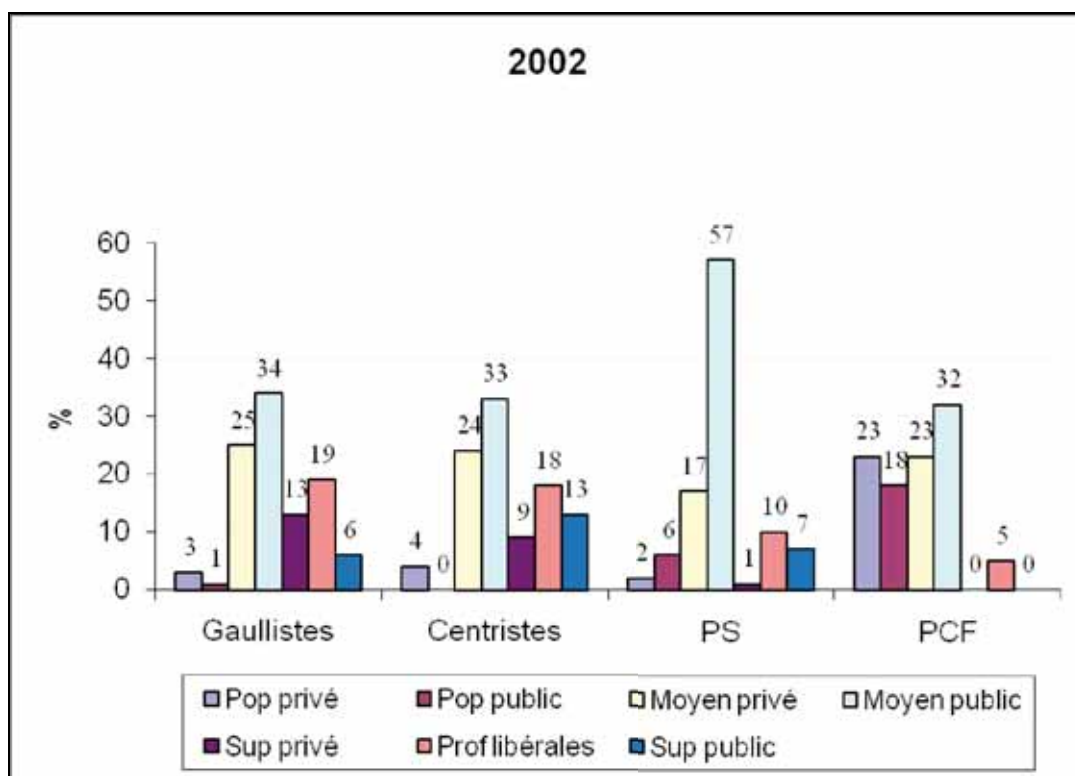
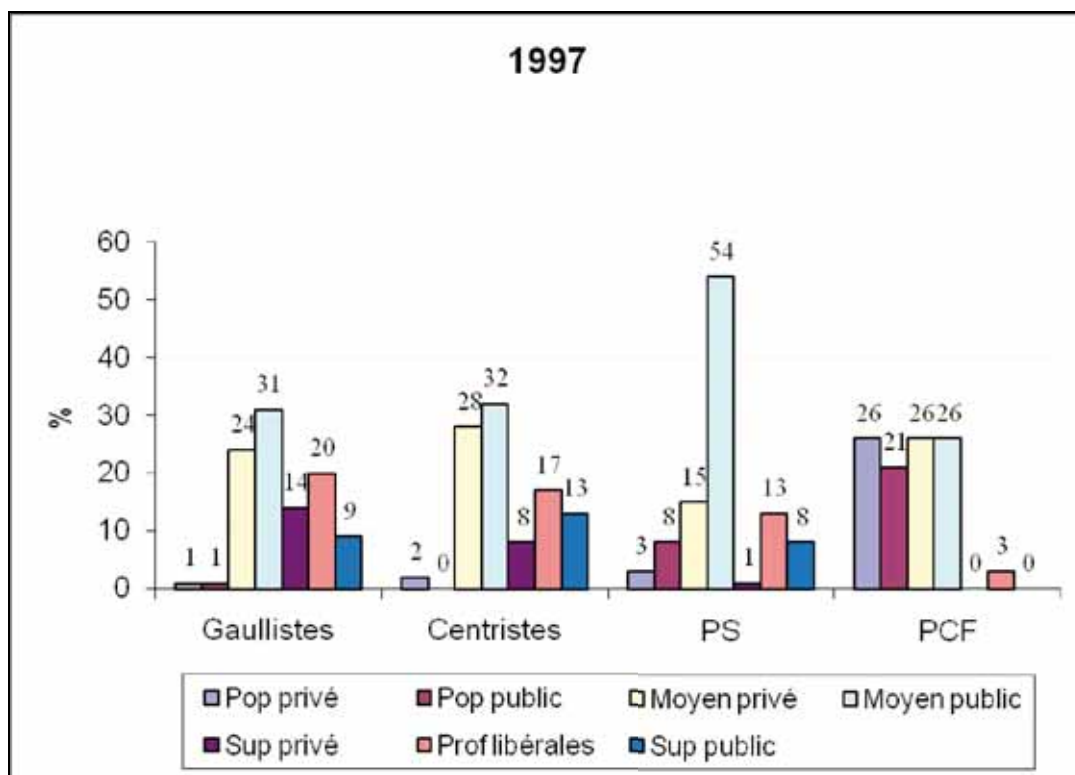


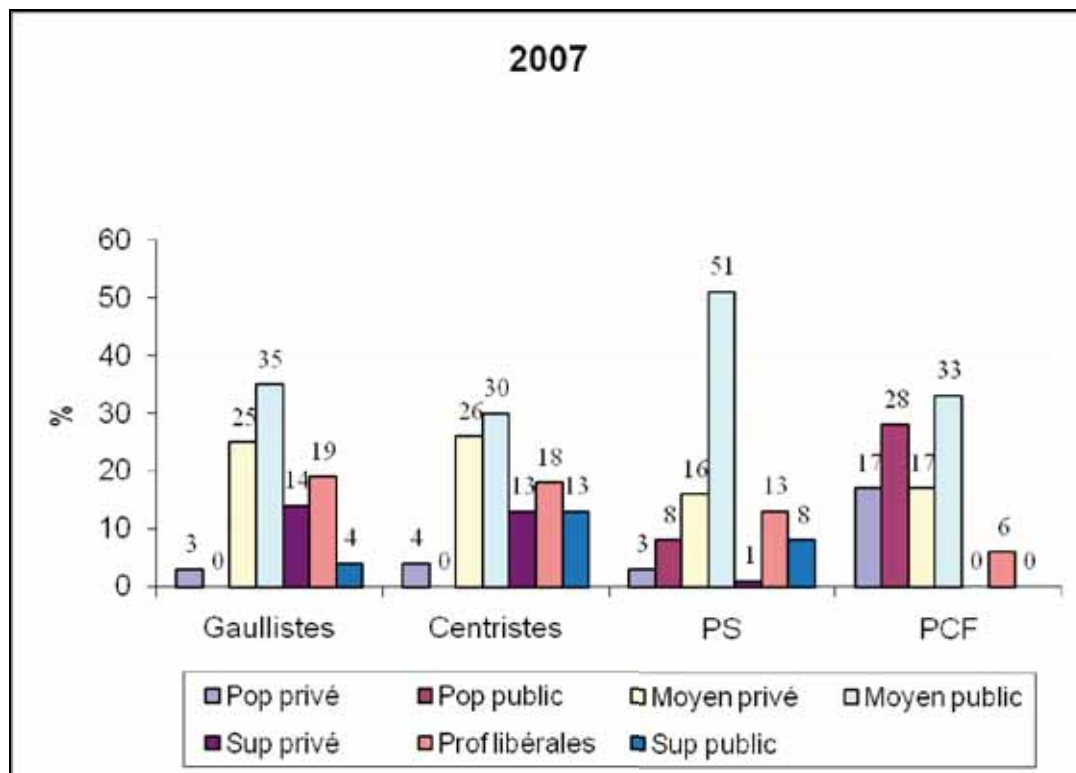






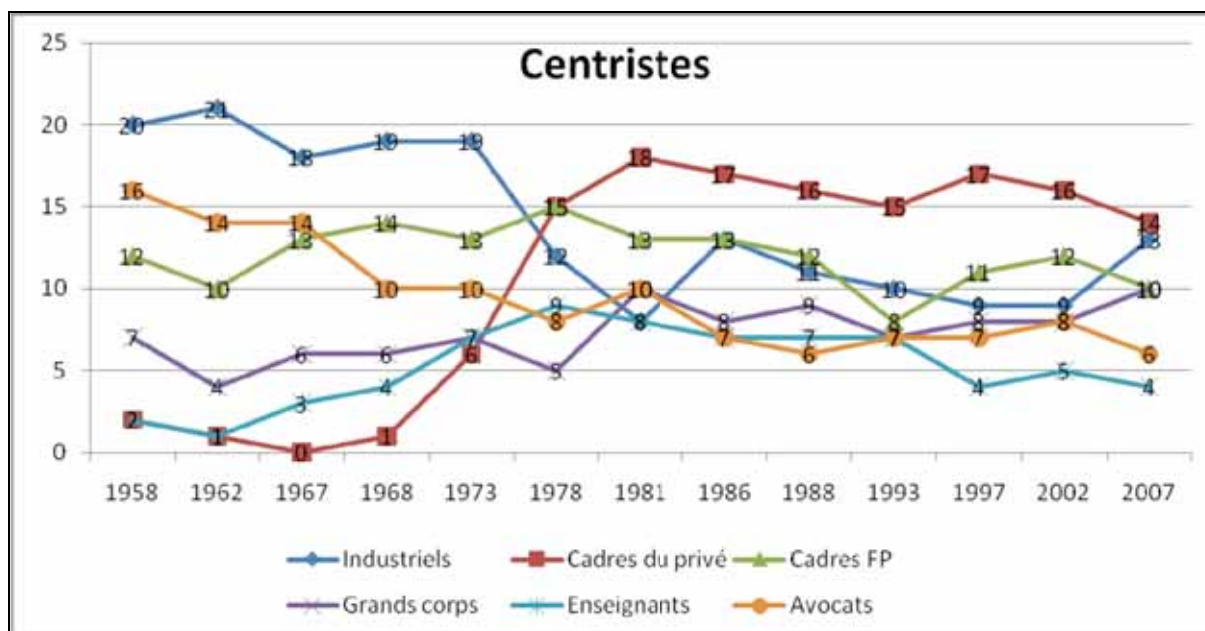
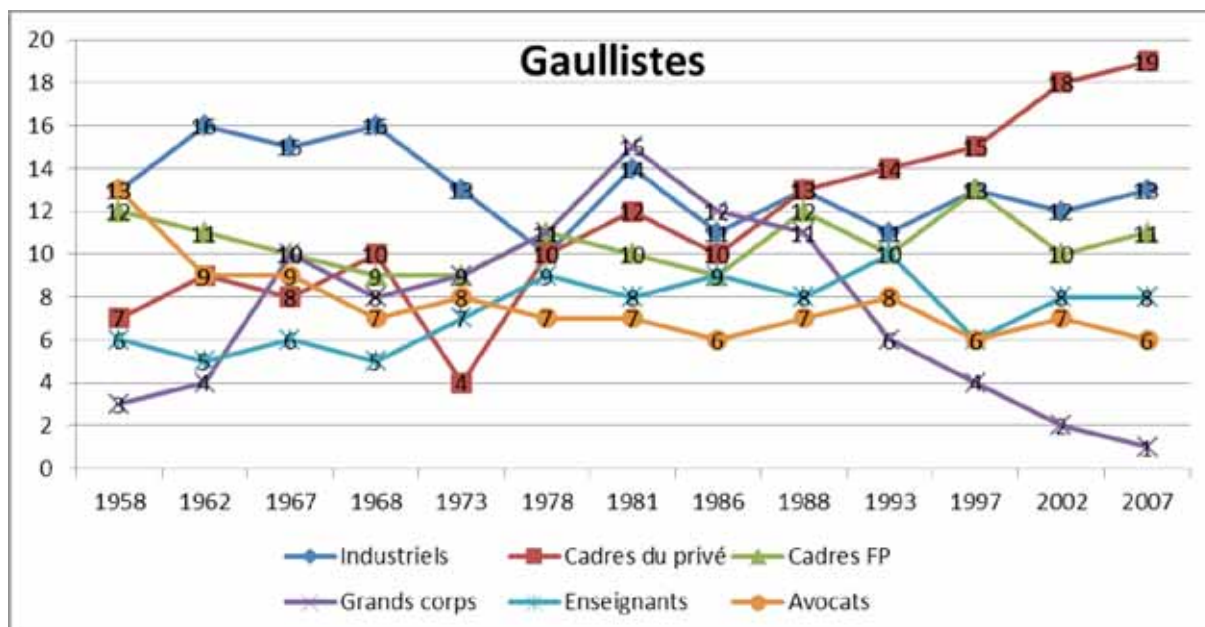


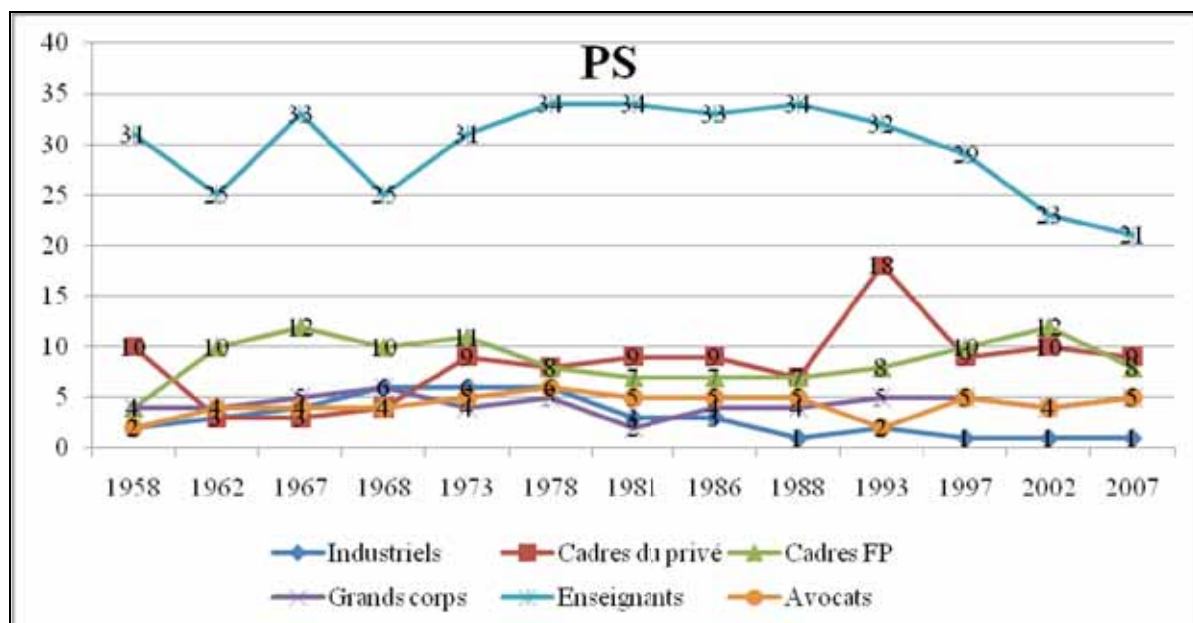




ANNEXE 2 – PROFESSIONS SUPÉRIEURES EXERCÉES PAR ENSEMBLE PARTISAN

Les députés communistes ne figurent pas dans cette annexe étant donné le très faible nombre d'entre eux exerçant des professions supérieures.





ANNEXE 3 – LES UNIVERS SOCIAUX

TABLEAU A3-1 – L'UNIVERS SOCIAL DES DÉPUTÉS EN 1962

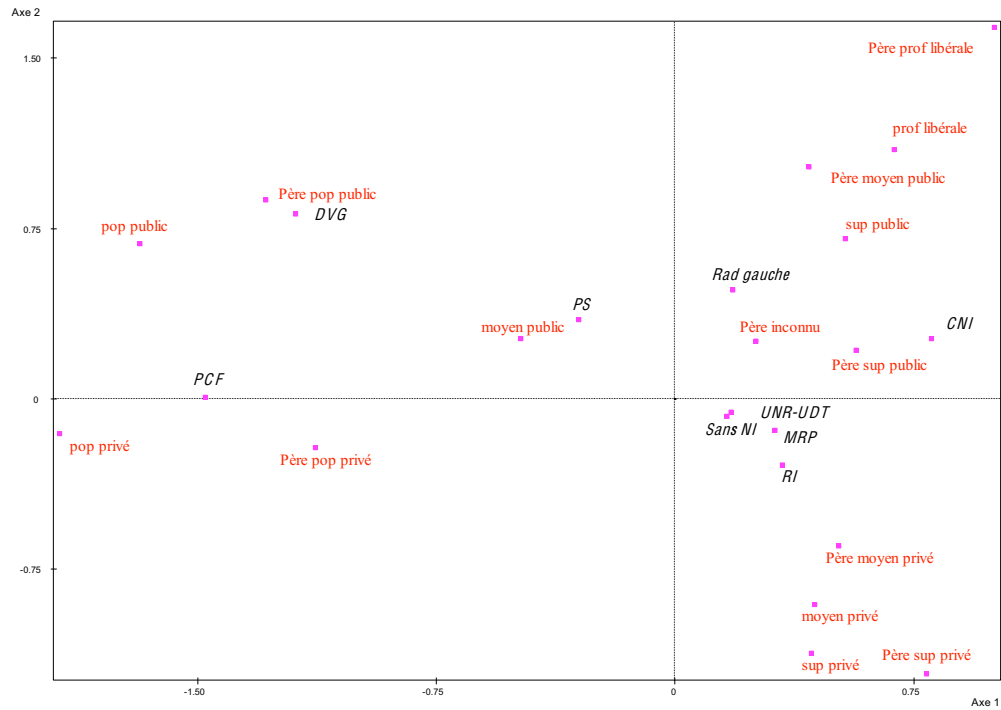


TABLEAU A3-2 – L'UNIVERS SOCIAL DES DÉPUTÉS EN 1981

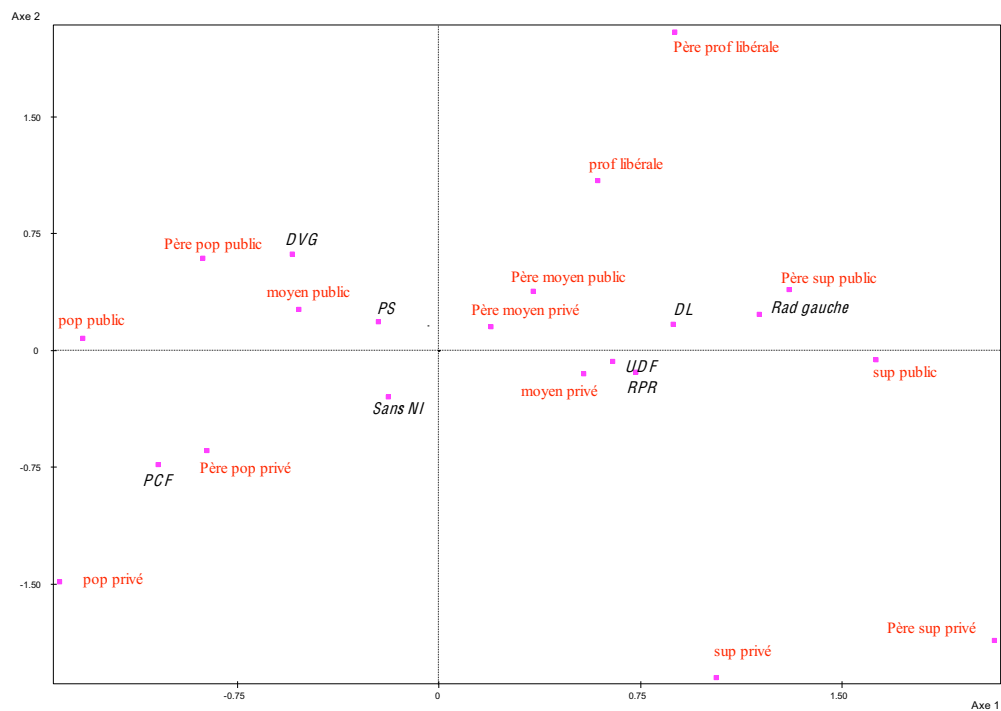
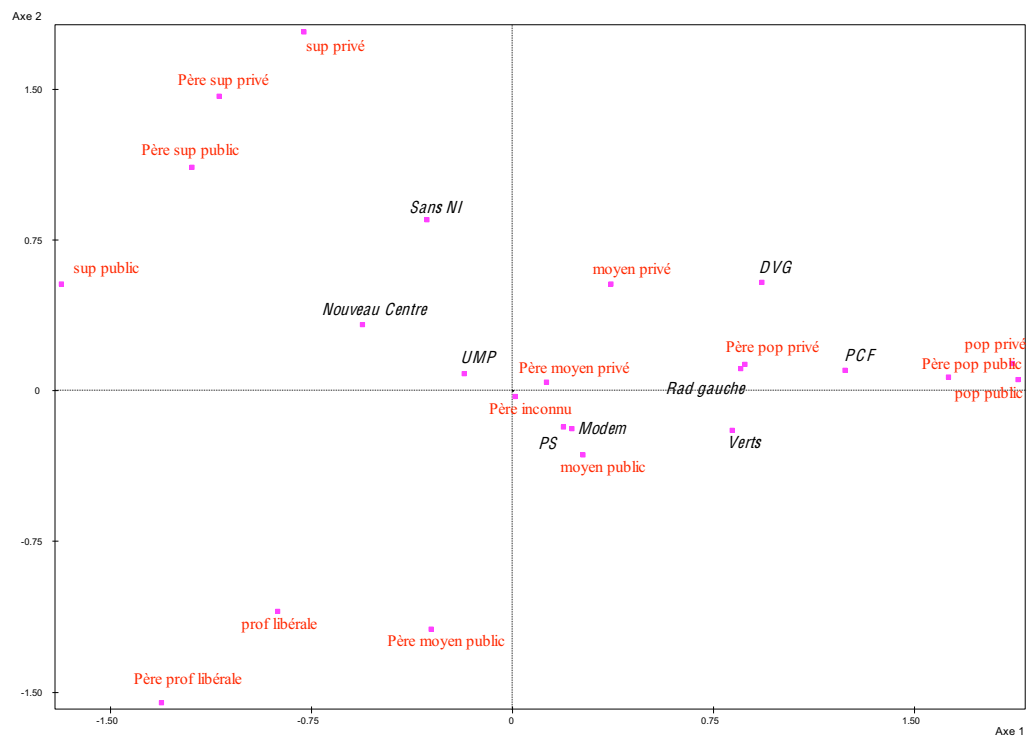
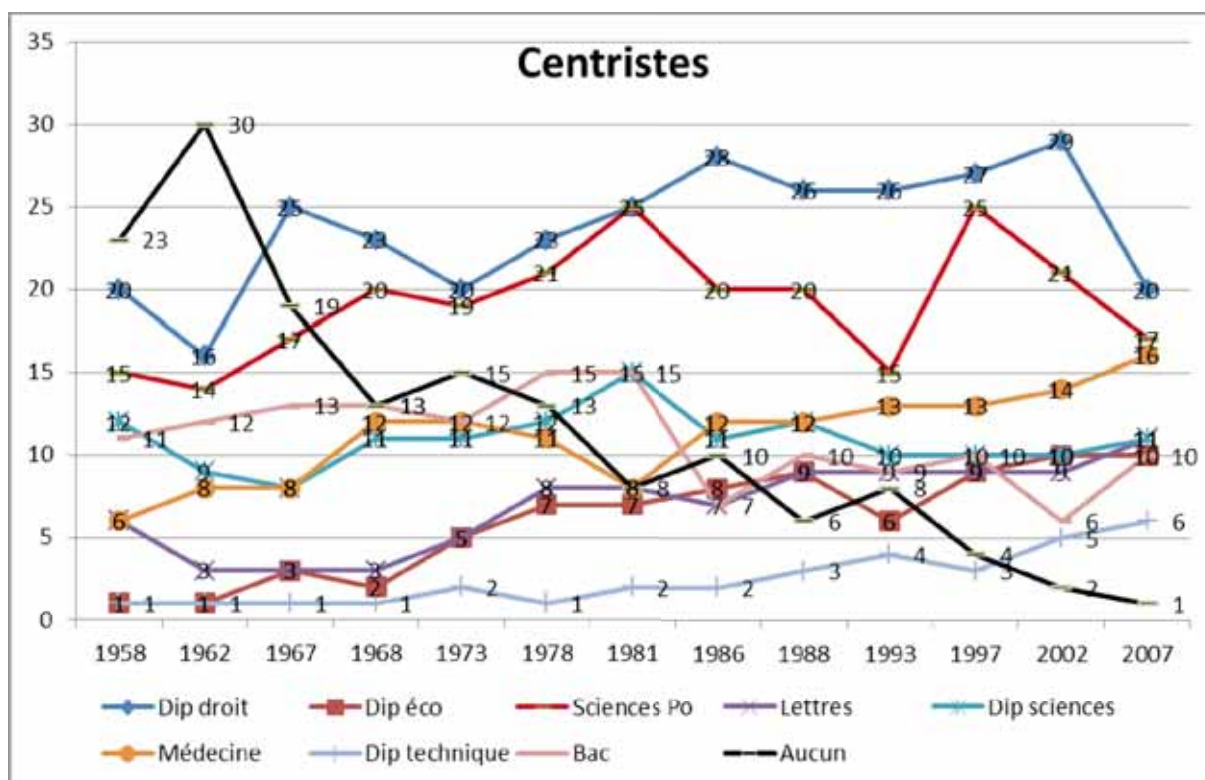
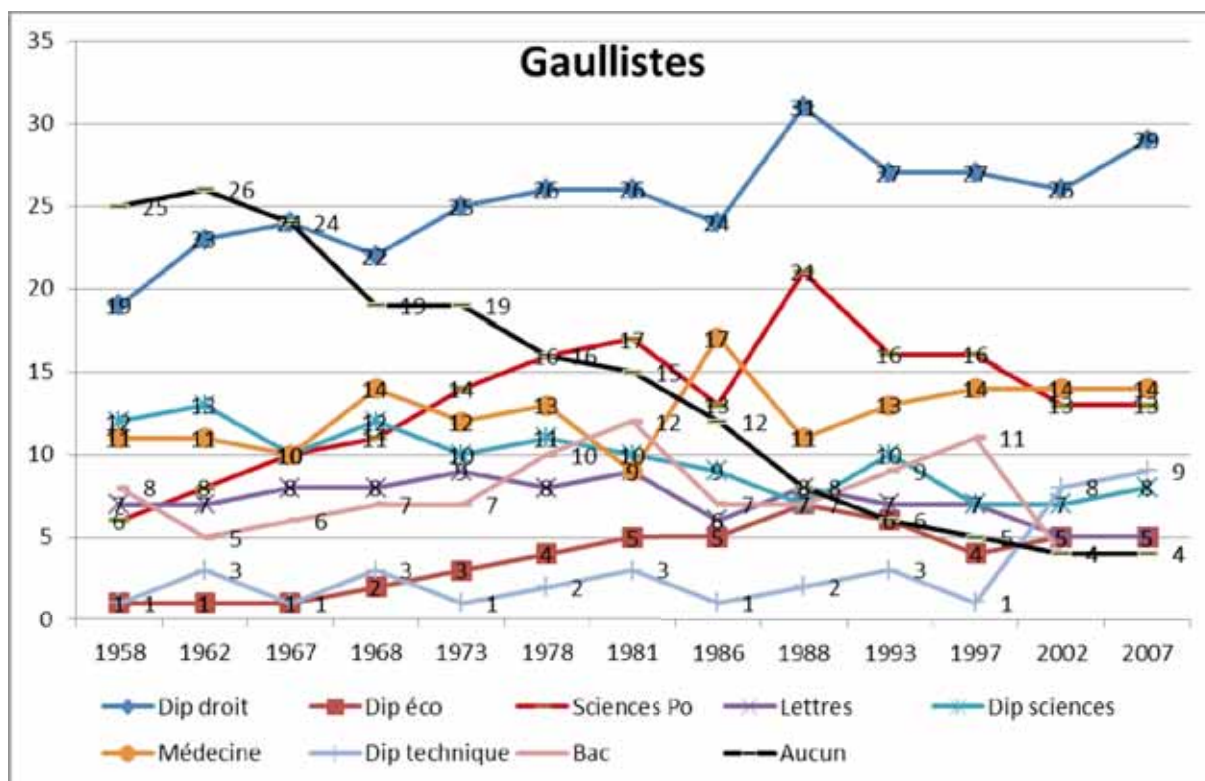
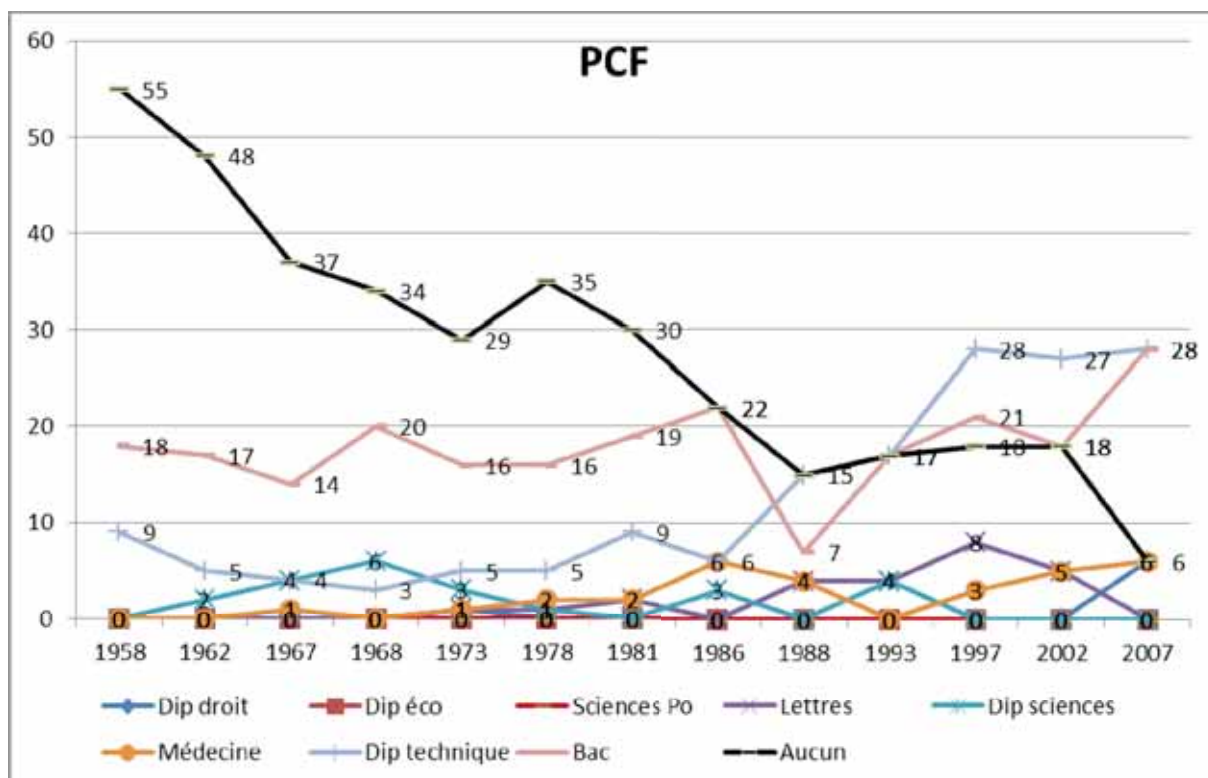
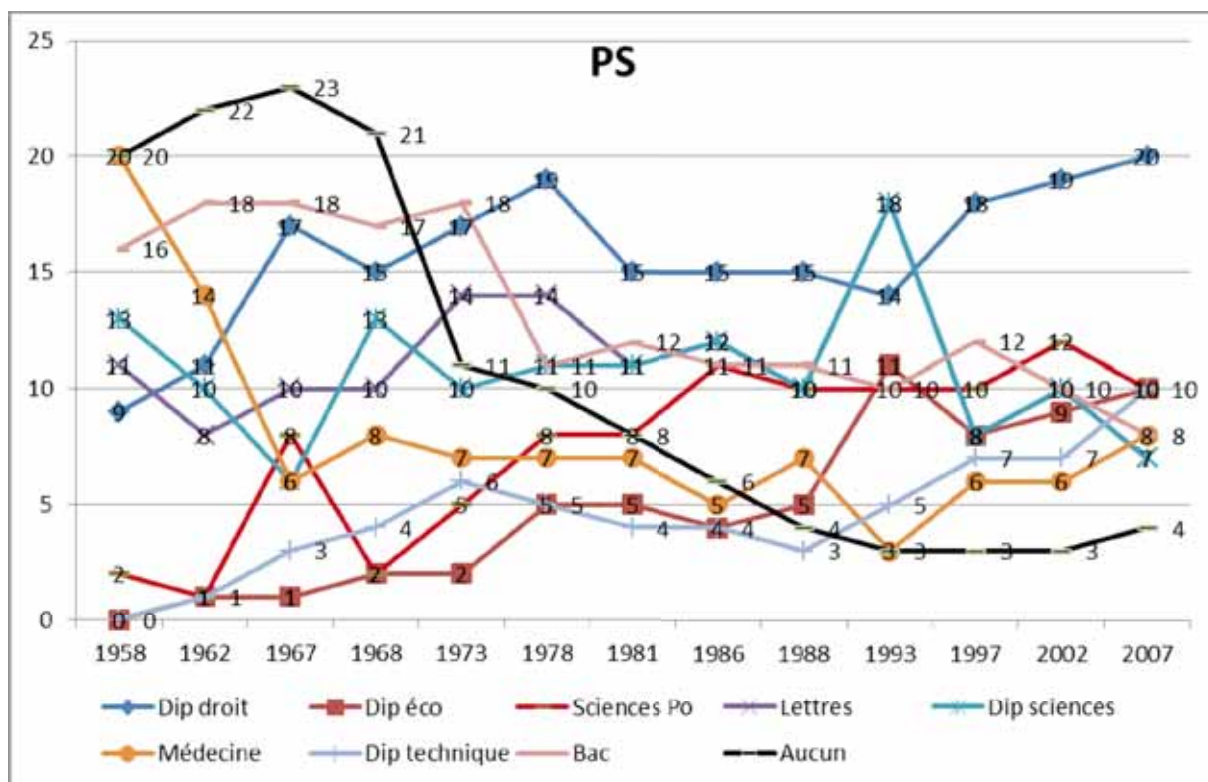


TABLEAU A3-3 – L'UNIVERS SOCIAL DES DÉPUTÉS EN 2007



ANNEXE 4 – LES DIPLÔMES DES DÉPUTÉS PAR ENSEMBLE PARTISAN

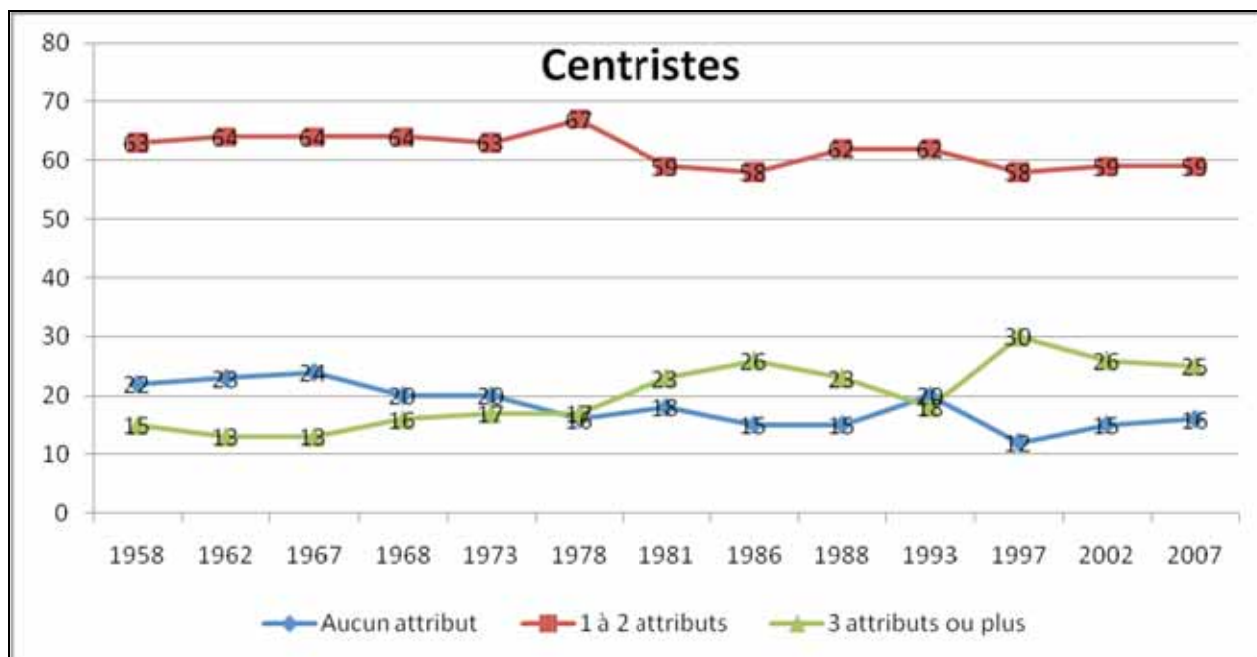
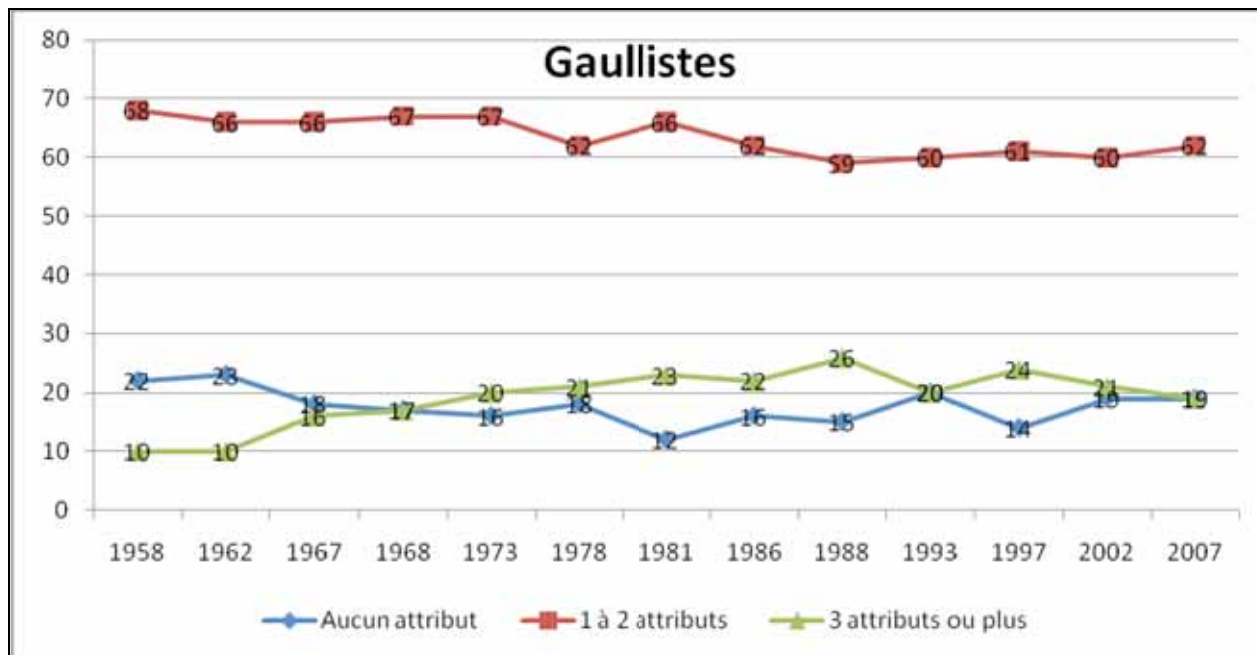


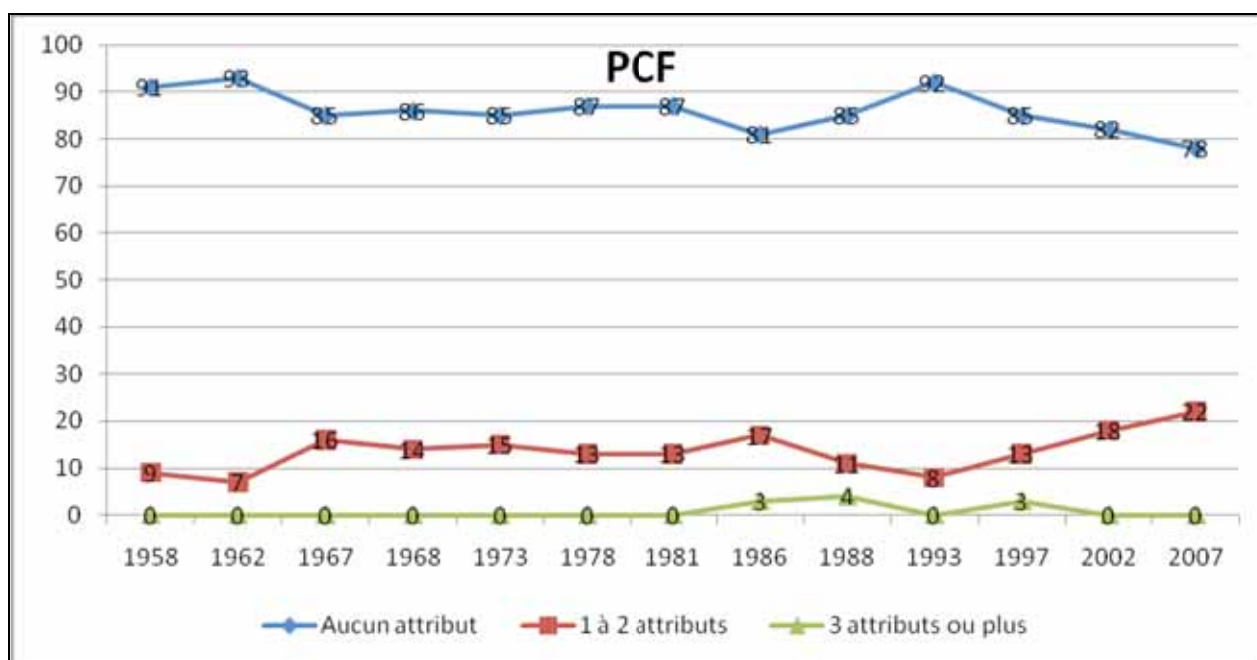
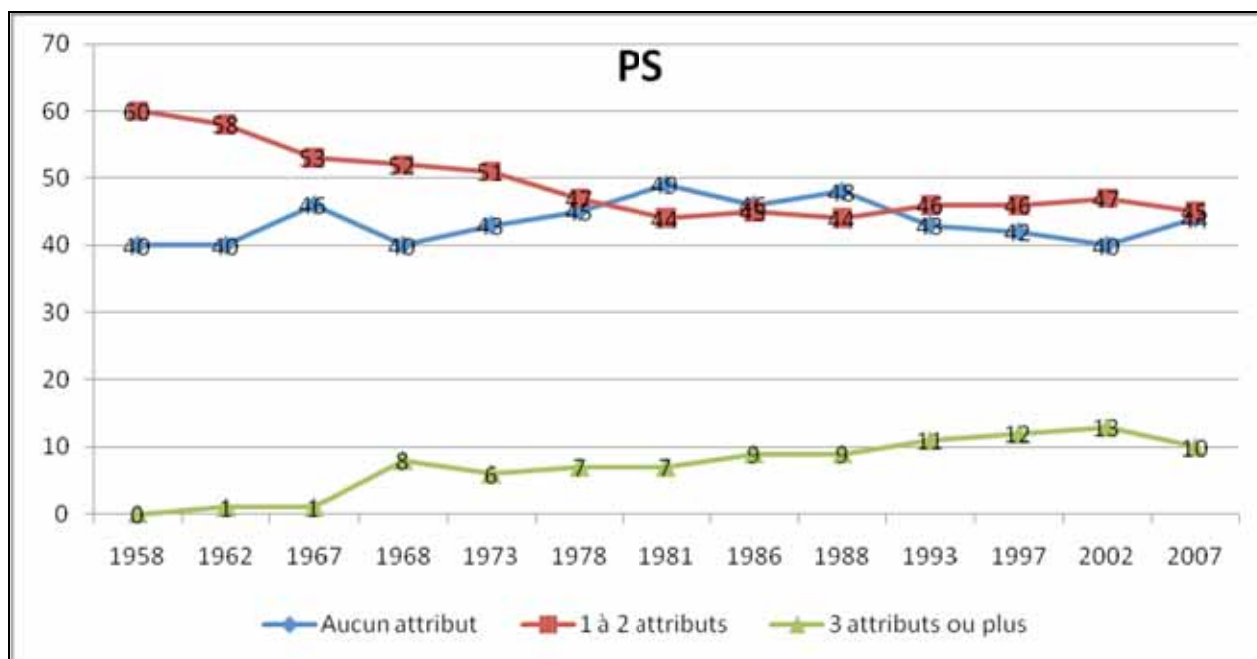


ANNEXE 5 – LE NIVEAU DES PROFESSIONS DES HOMMES ET DES FEMMES PAR STRATES (%) – LES CADRES AYANT ÉTÉ INTÉGRÉS AUX CLASSES MOYENNES

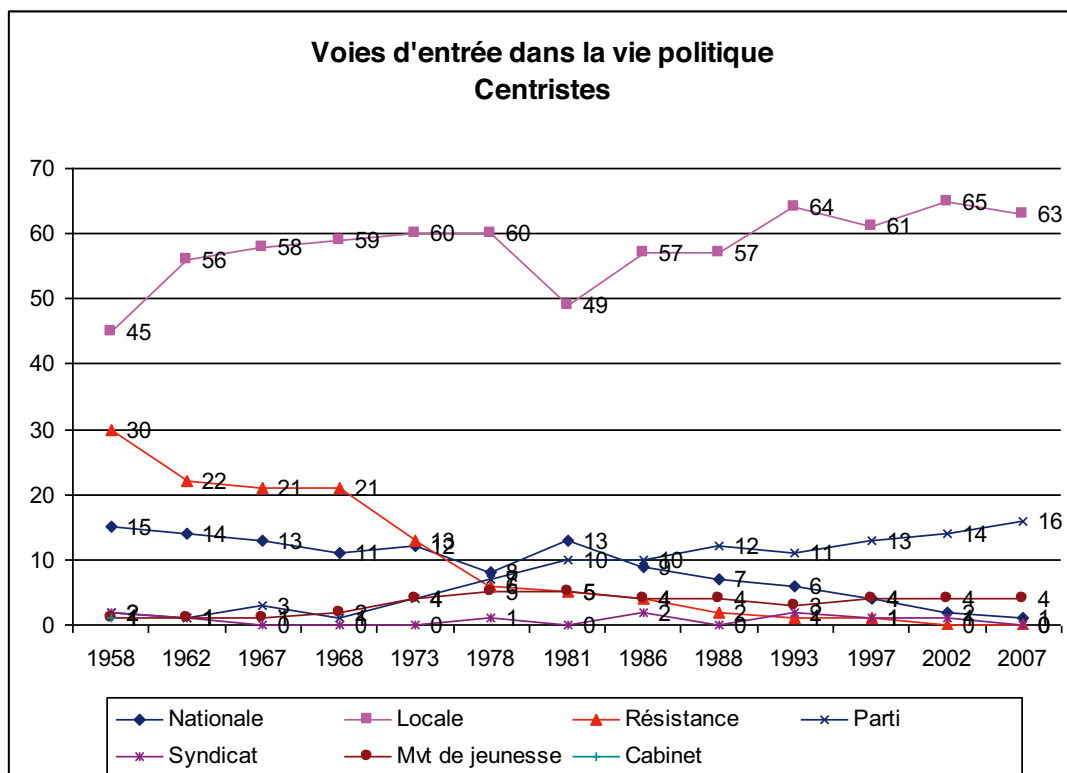
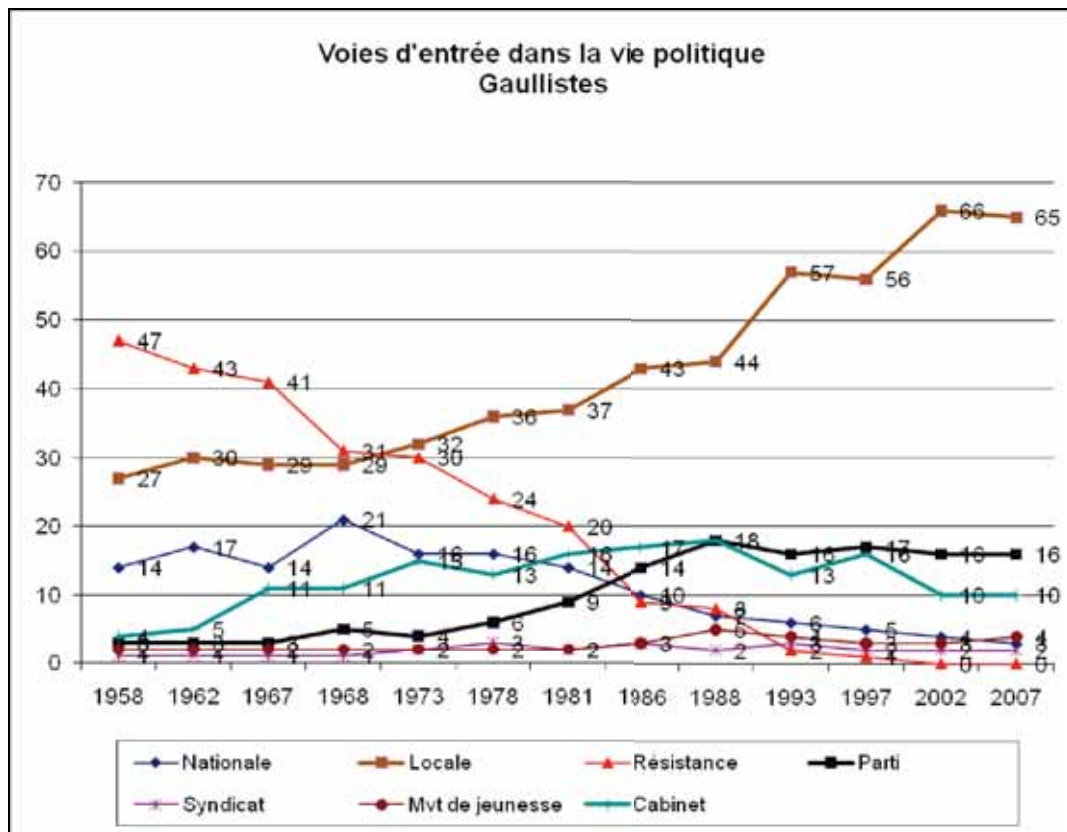
	Hommes	Femmes
1981		
Modeste	11	22
Moyen	62	56
Supérieur	26	22
1986		
Modeste	7	16
Moyen	58	66
Supérieur	35	18
1988		
Modeste	7	11
Moyen	63	63
Supérieur	29	26
1993		
Modeste	6	15
Moyen	60	62
Supérieur	34	23
1997		
Modeste	9	13
Moyen	66	69
Supérieur	26	18
2002		
Modeste	6	11
Moyen	66	63
Supérieur	29	27
2007		
Modeste	5	16
Moyen	65	60
Supérieur	30	25

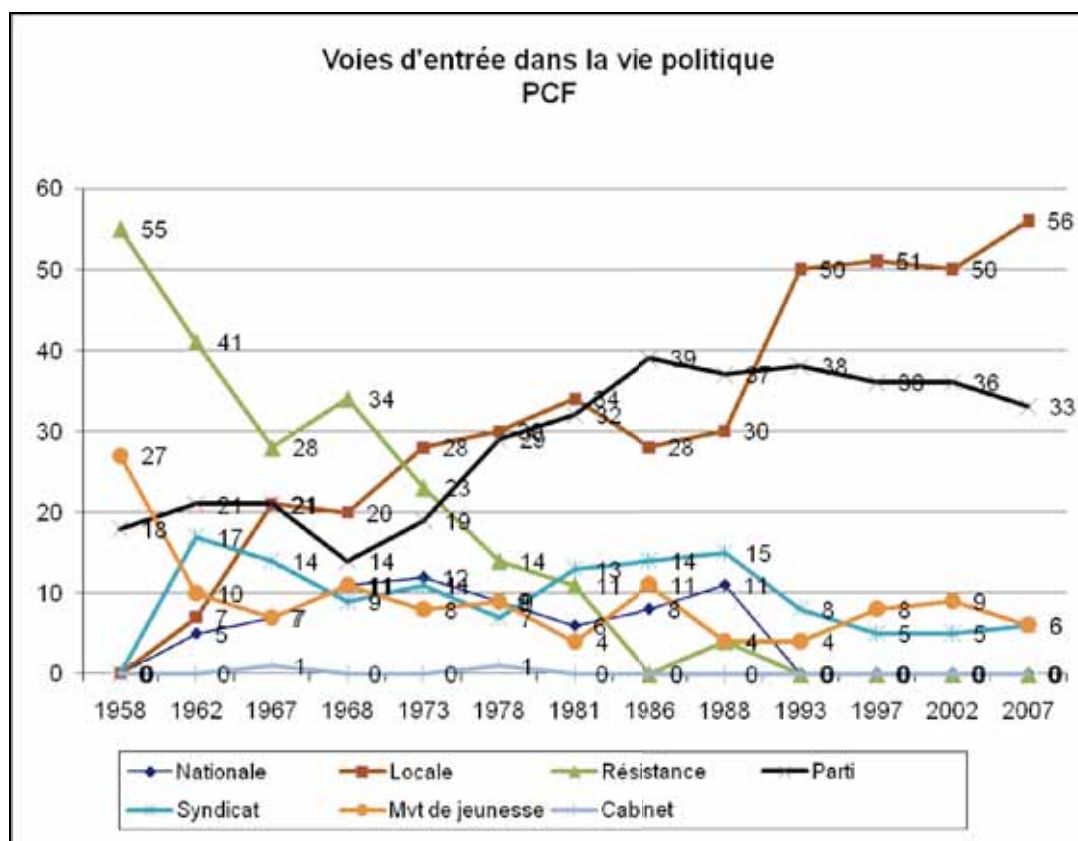
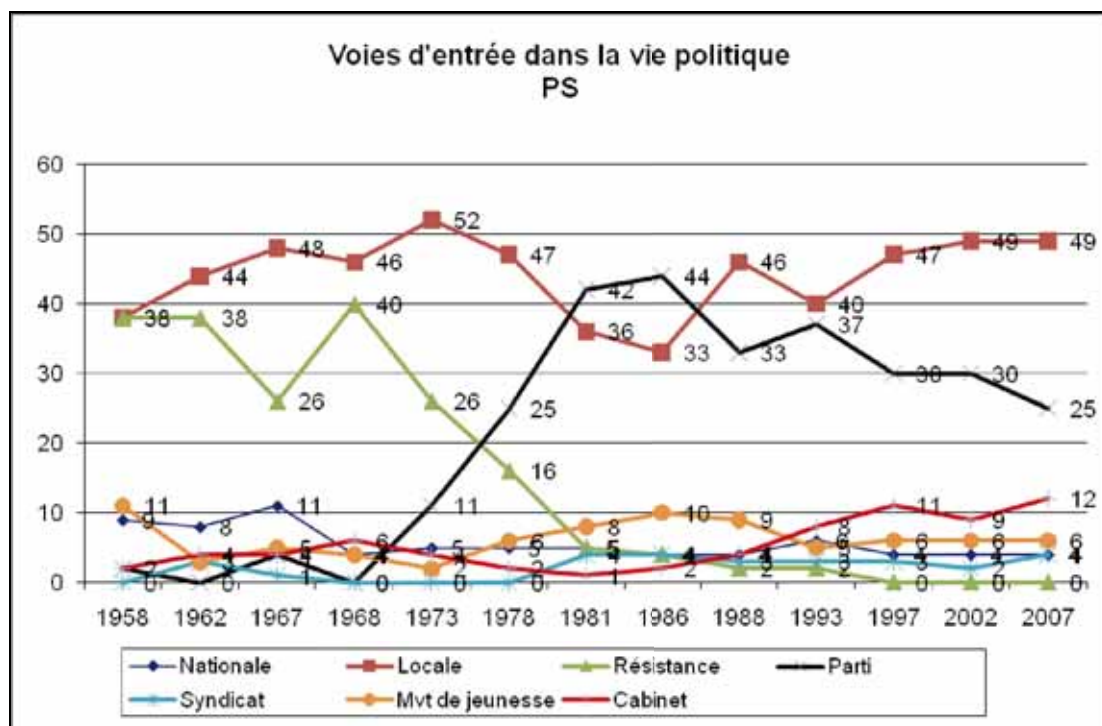
ANNEXE 6 – LE NOMBRE DES ATTRIBUTS SOCIAUX PAR ENSEMBLE PARTISAN



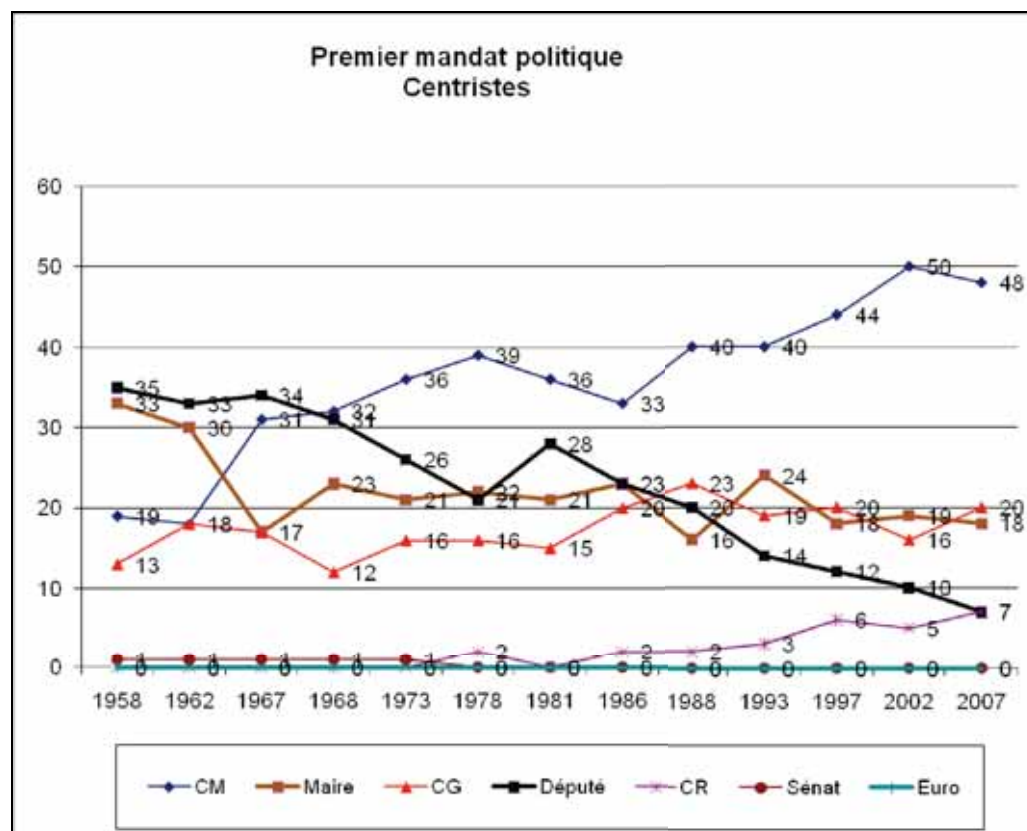
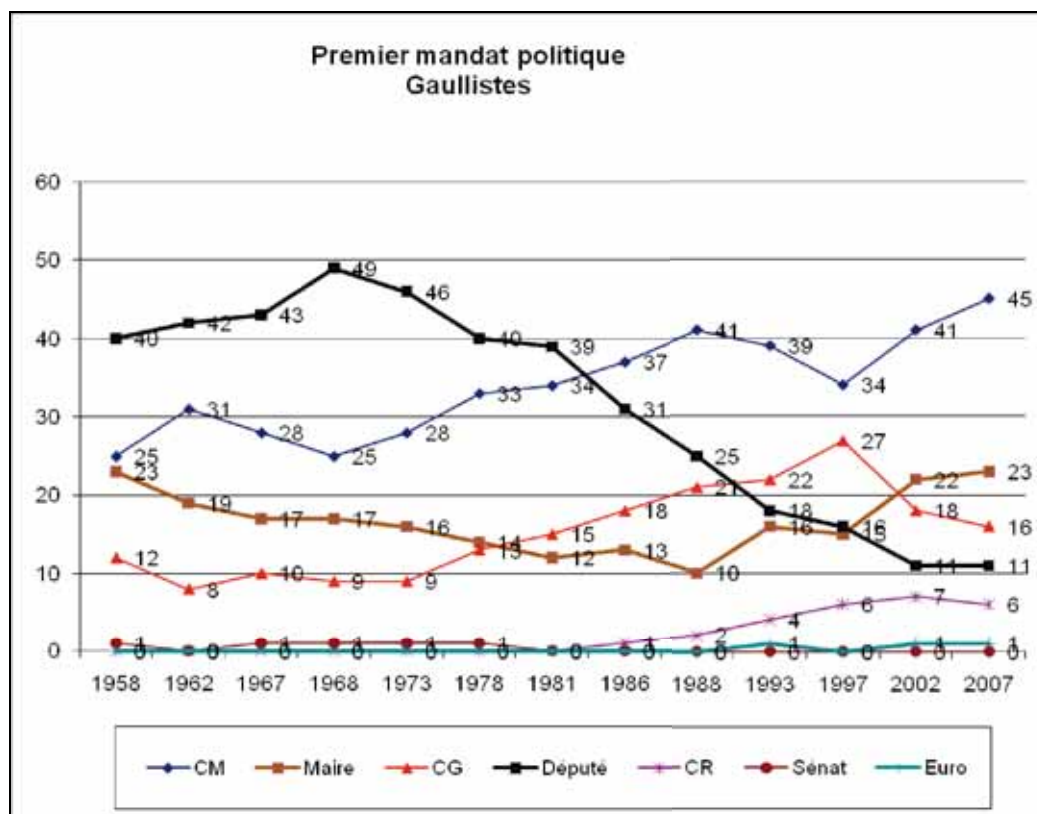


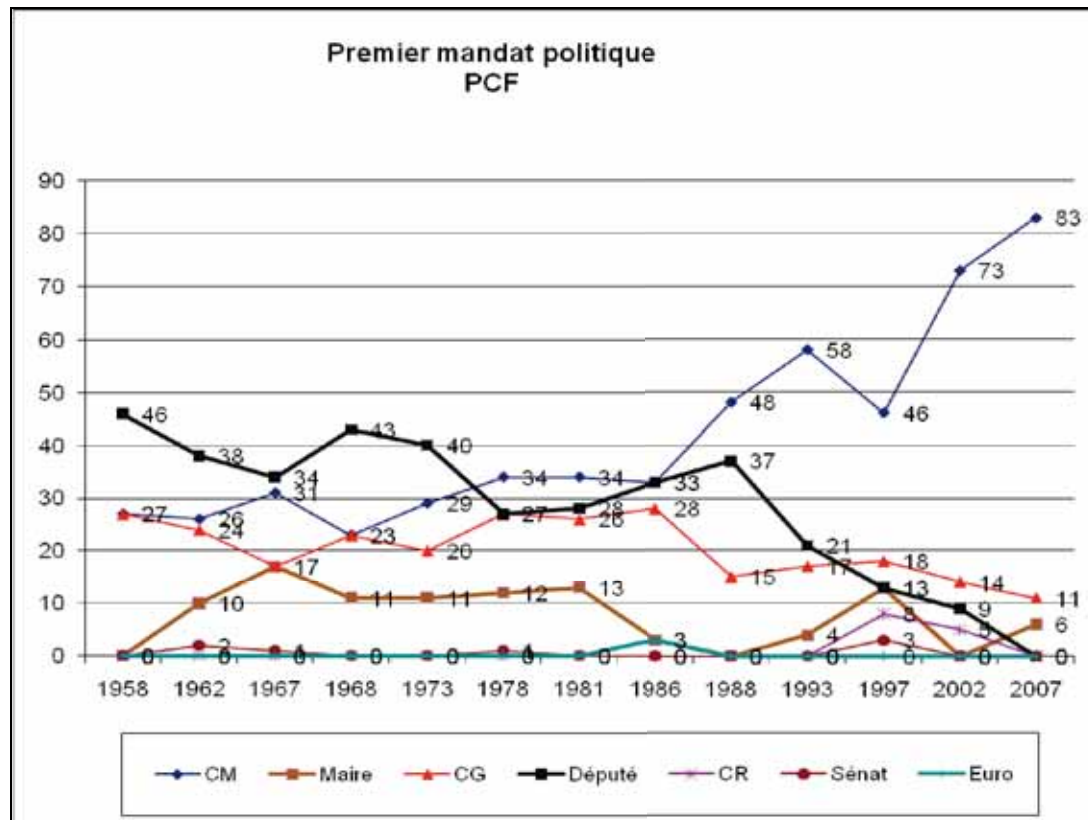
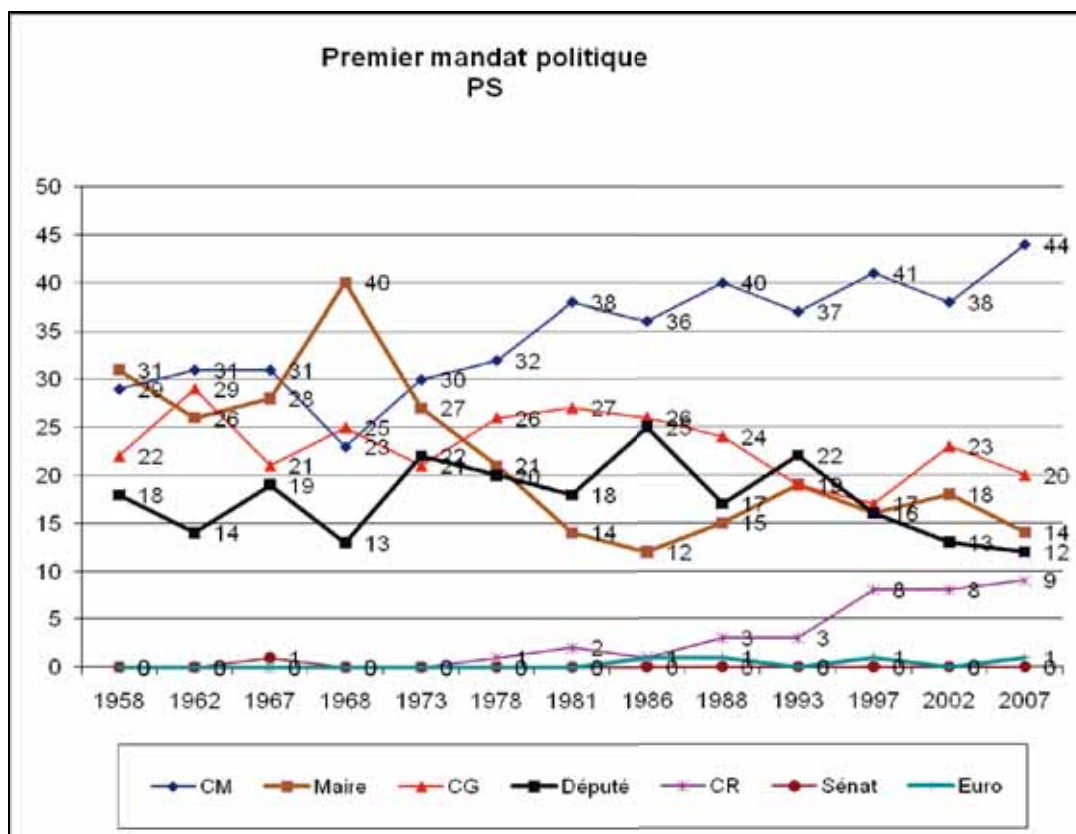
ANNEXE 7 – LE TYPE D'ENTRÉE EN POLITIQUE PAR ENSEMBLE PARTISAN



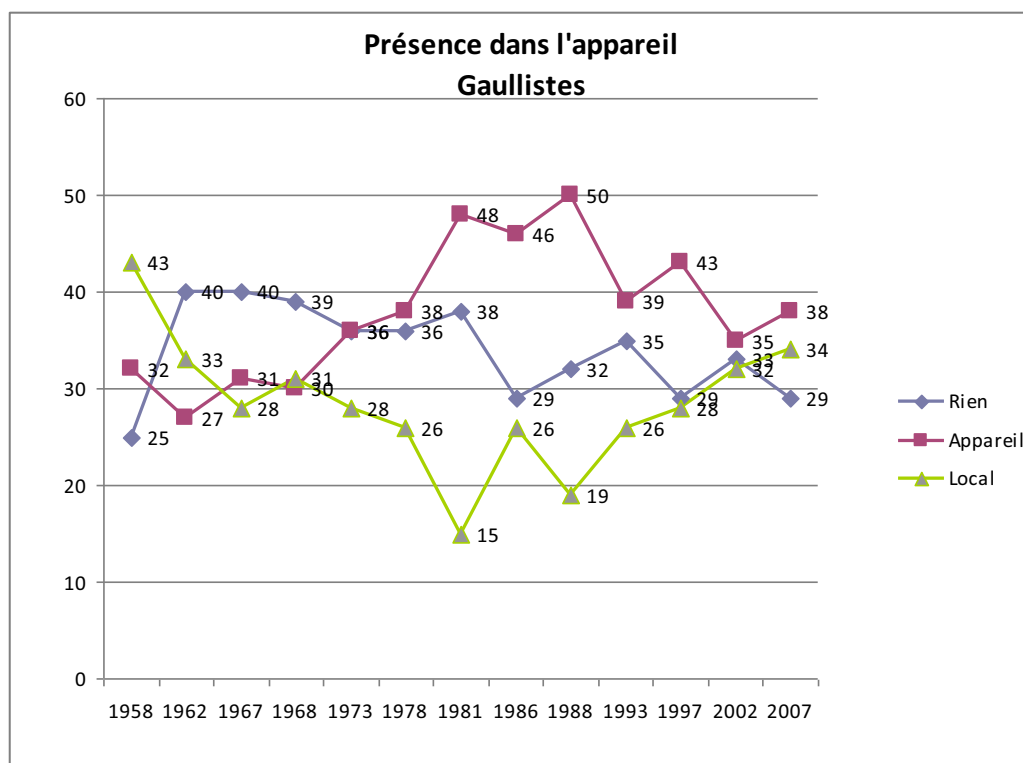
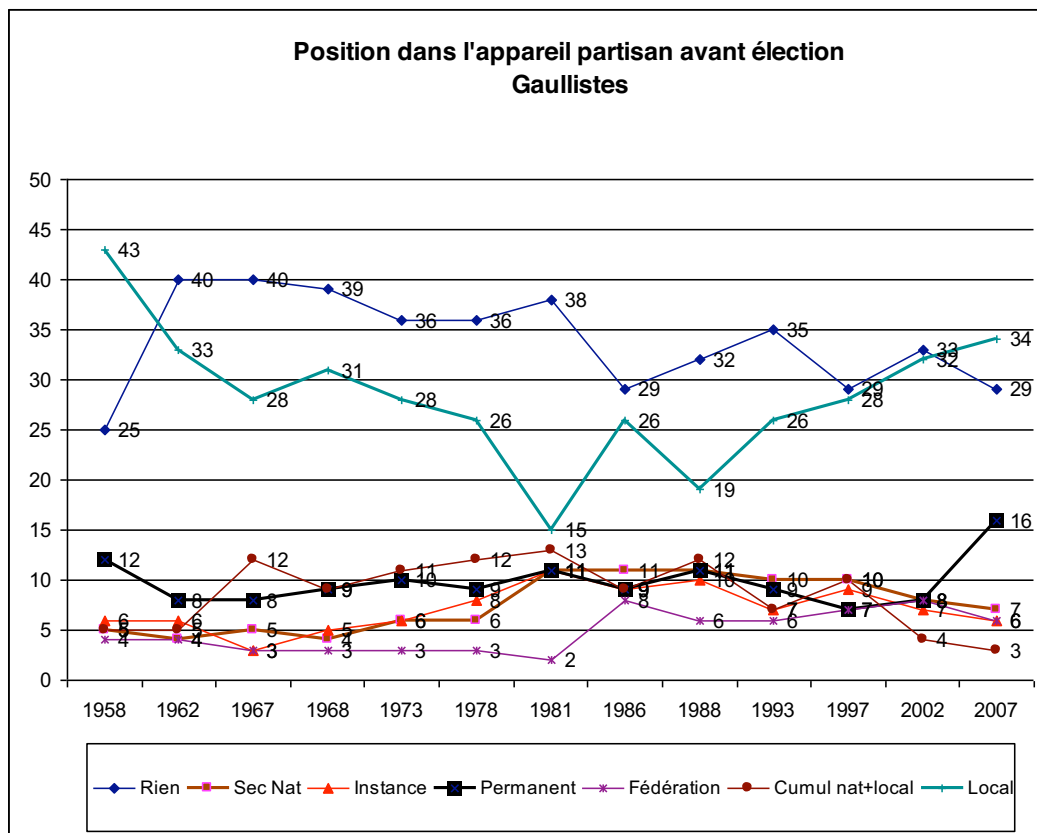


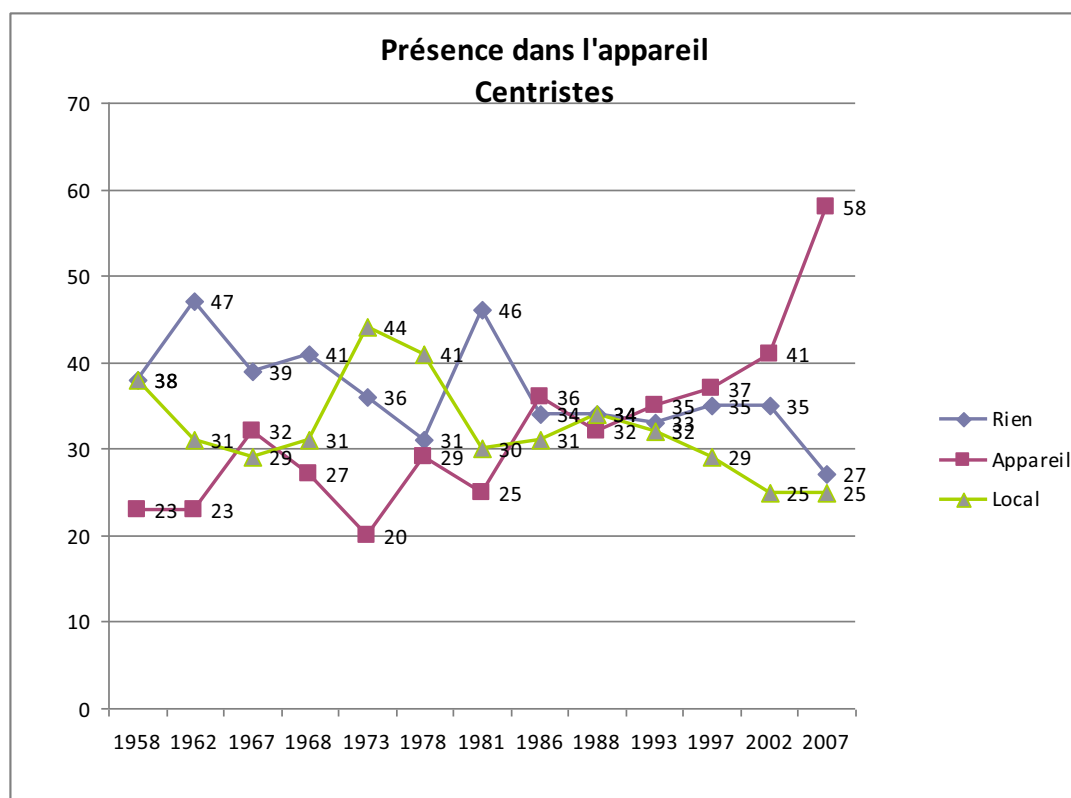
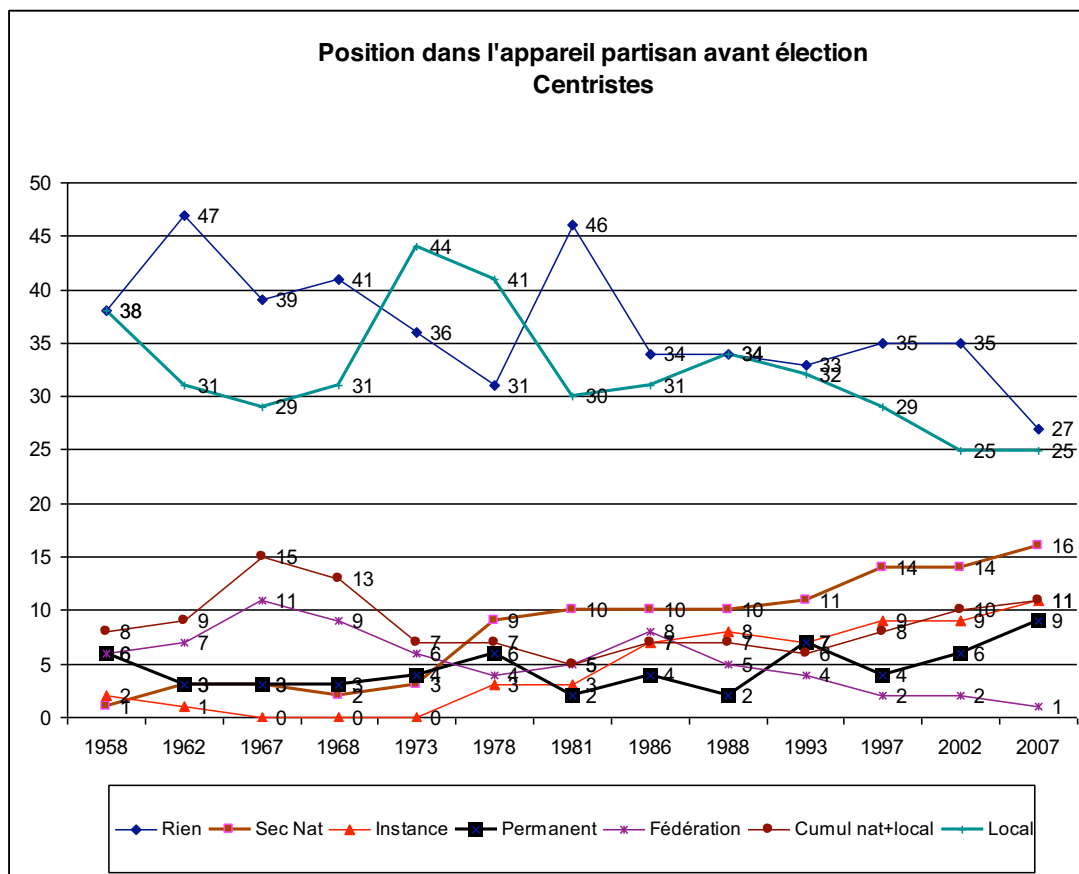
ANNEXE 8 – LE PREMIER MANDAT POLITIQUE

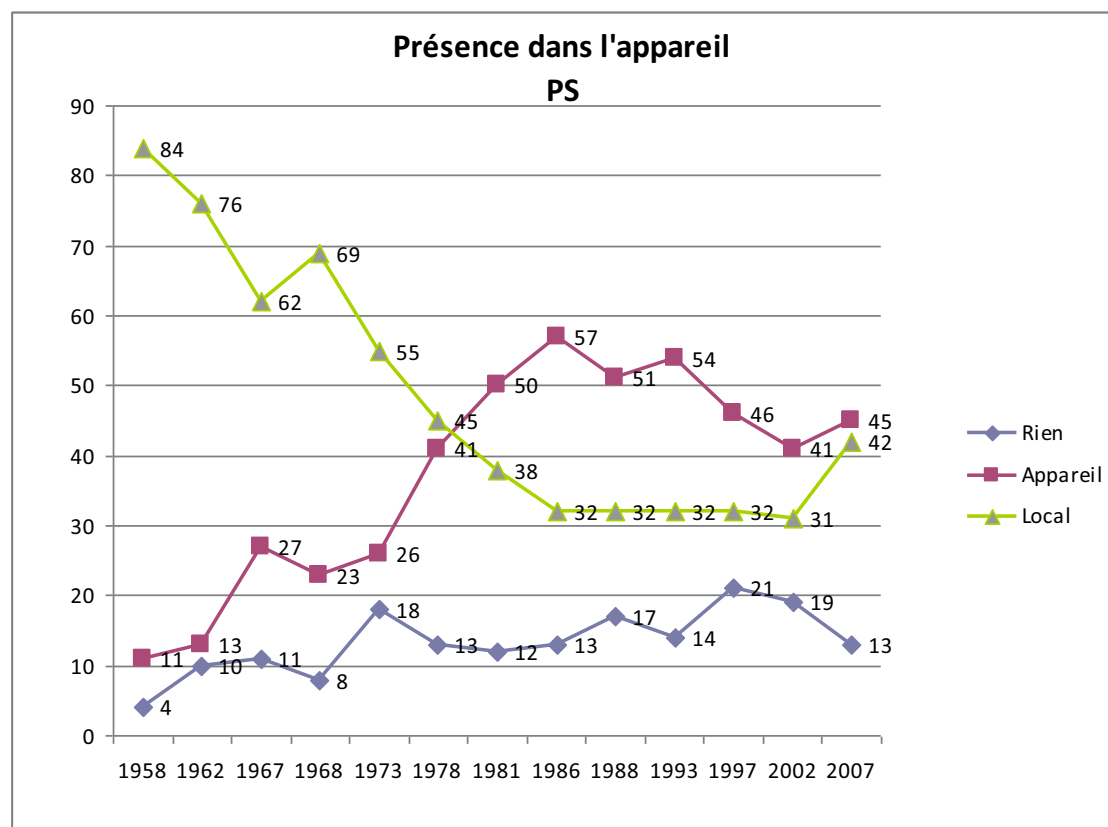
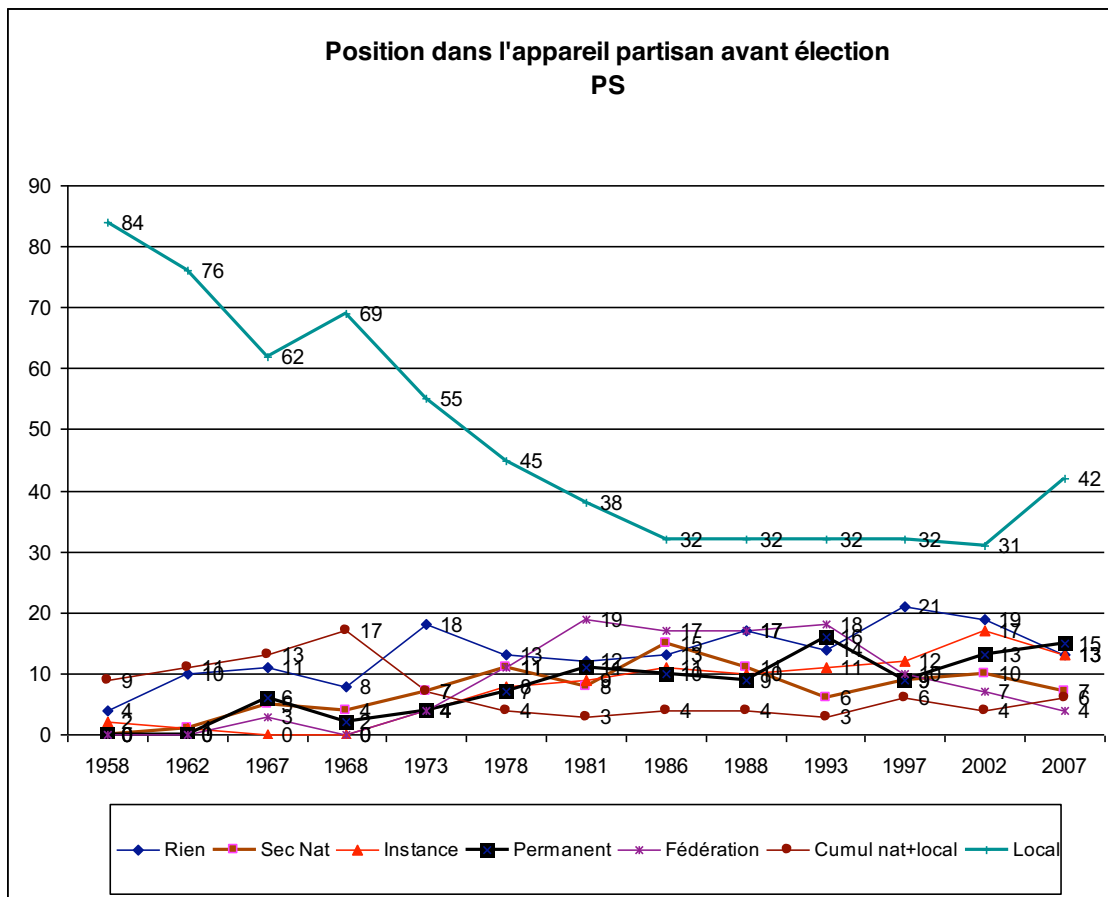


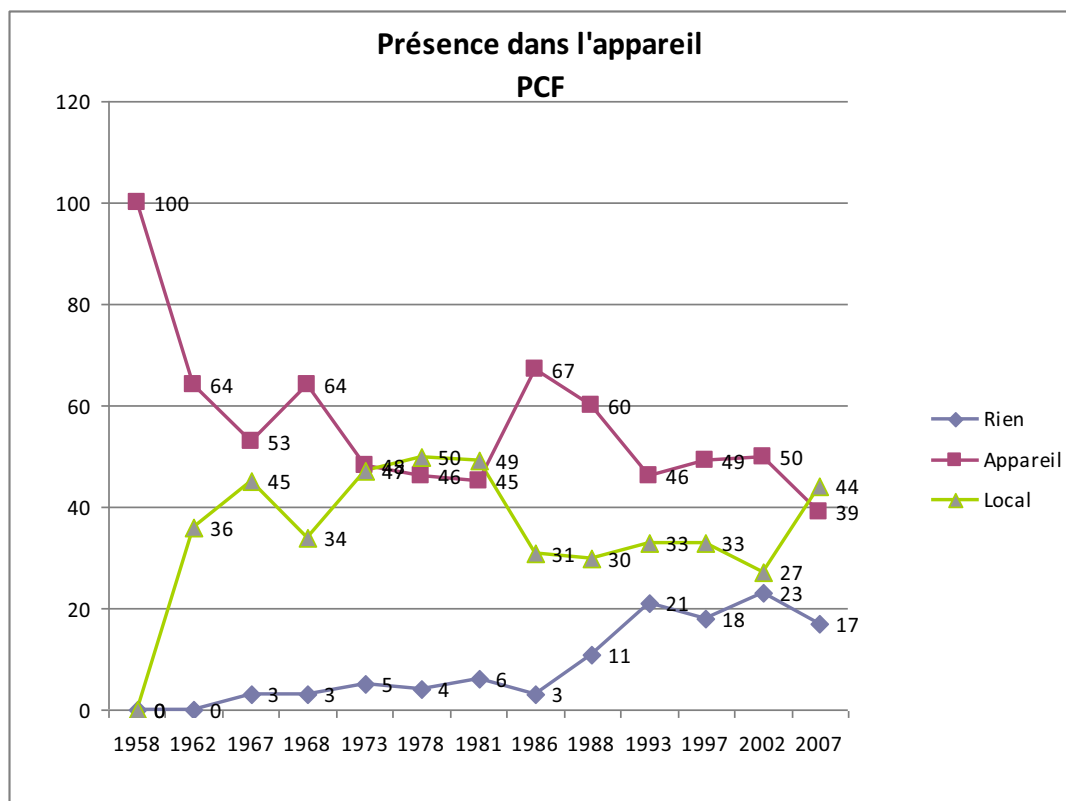
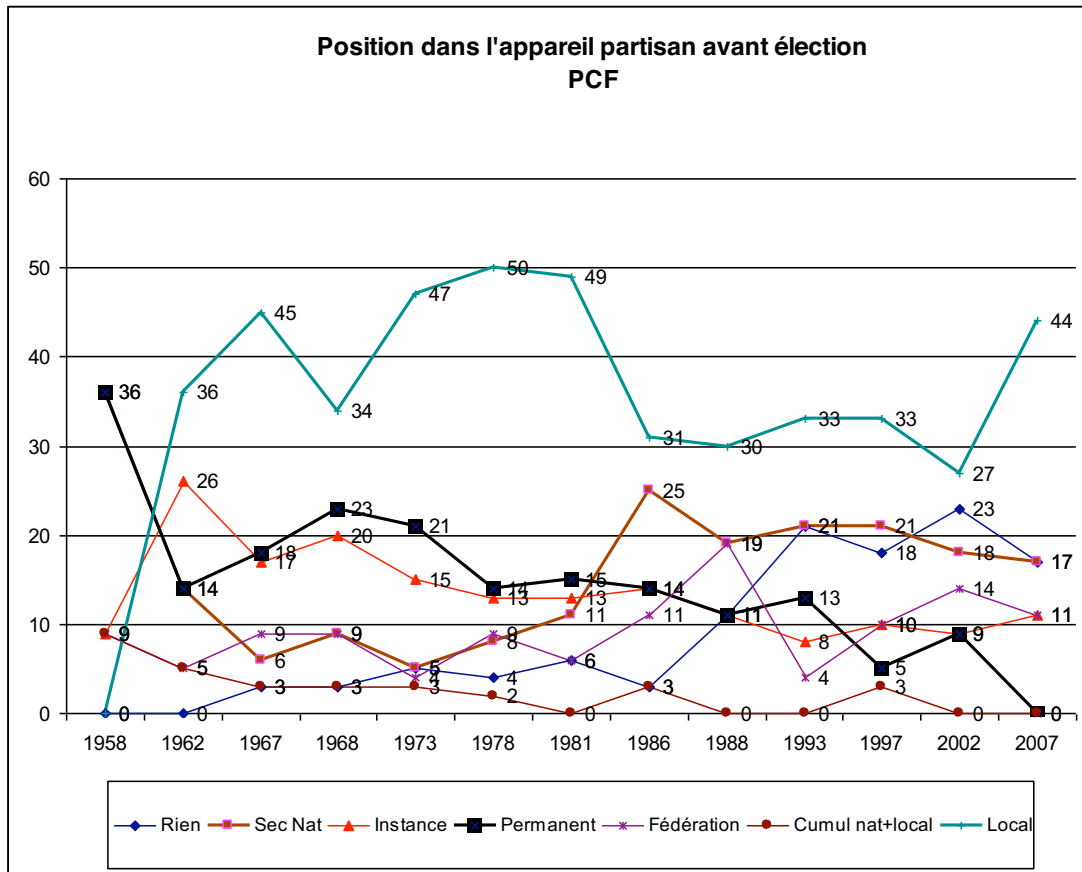


ANNEXE 9 – POSITIONS DANS L'APPAREIL PARTISAN

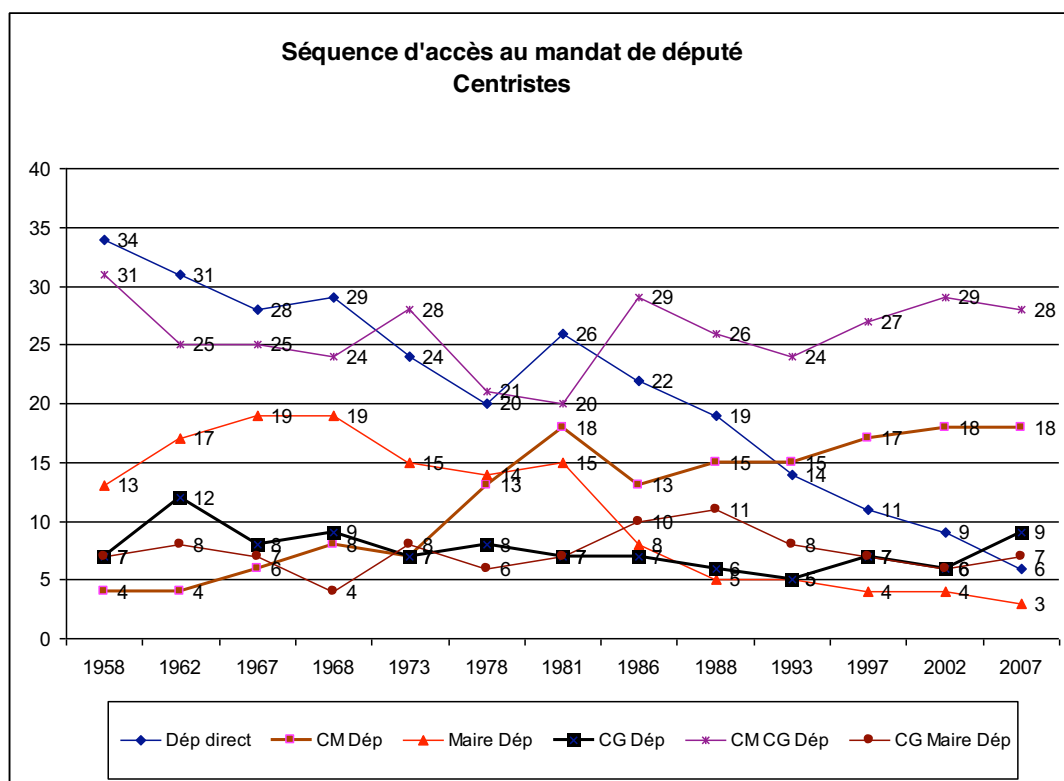
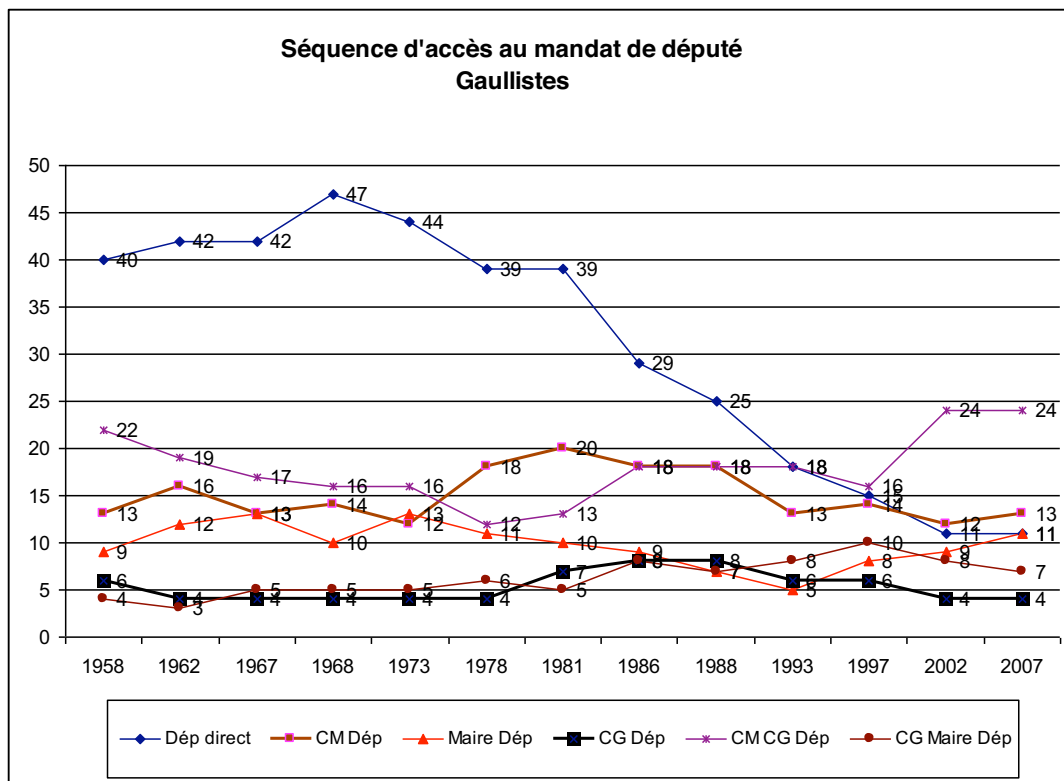


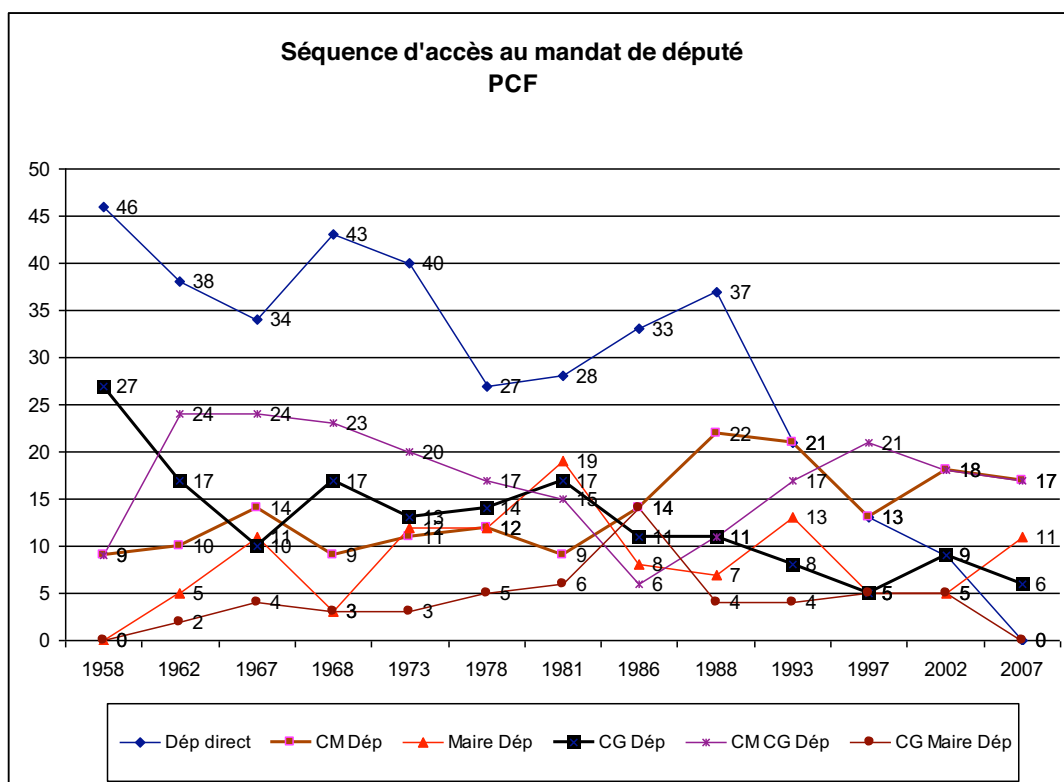
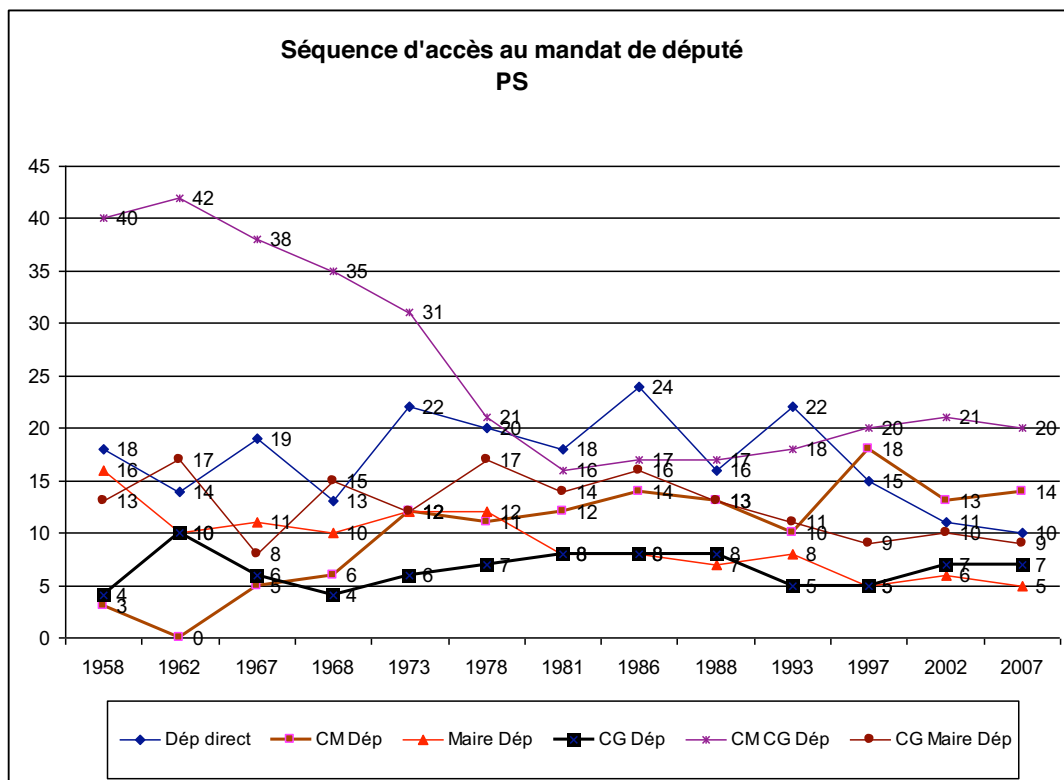




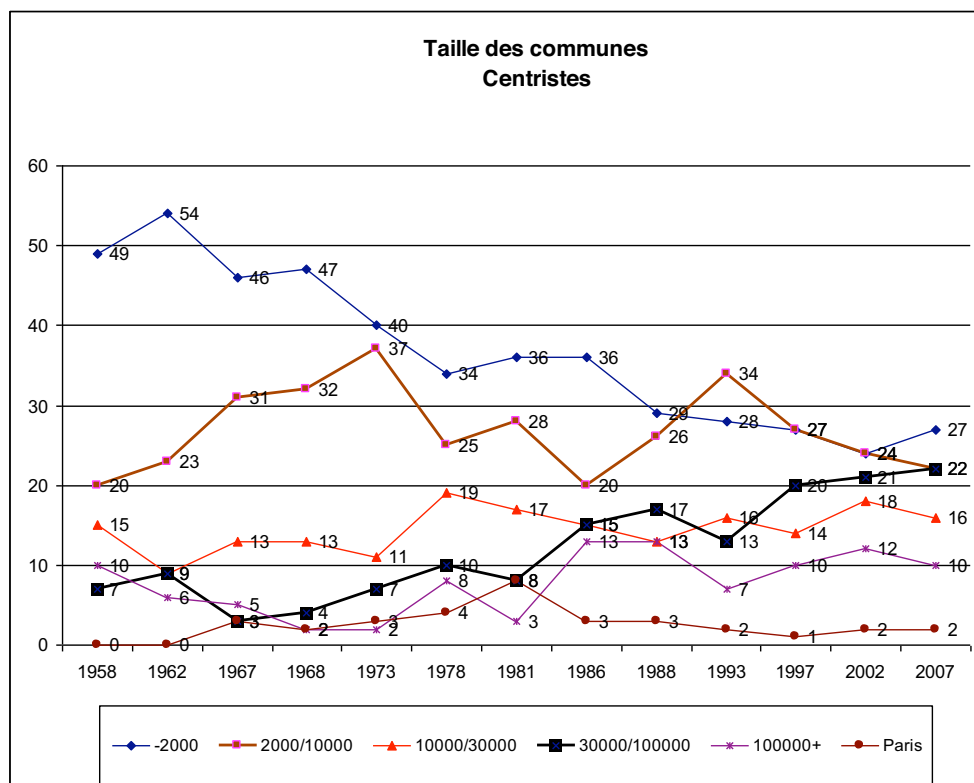
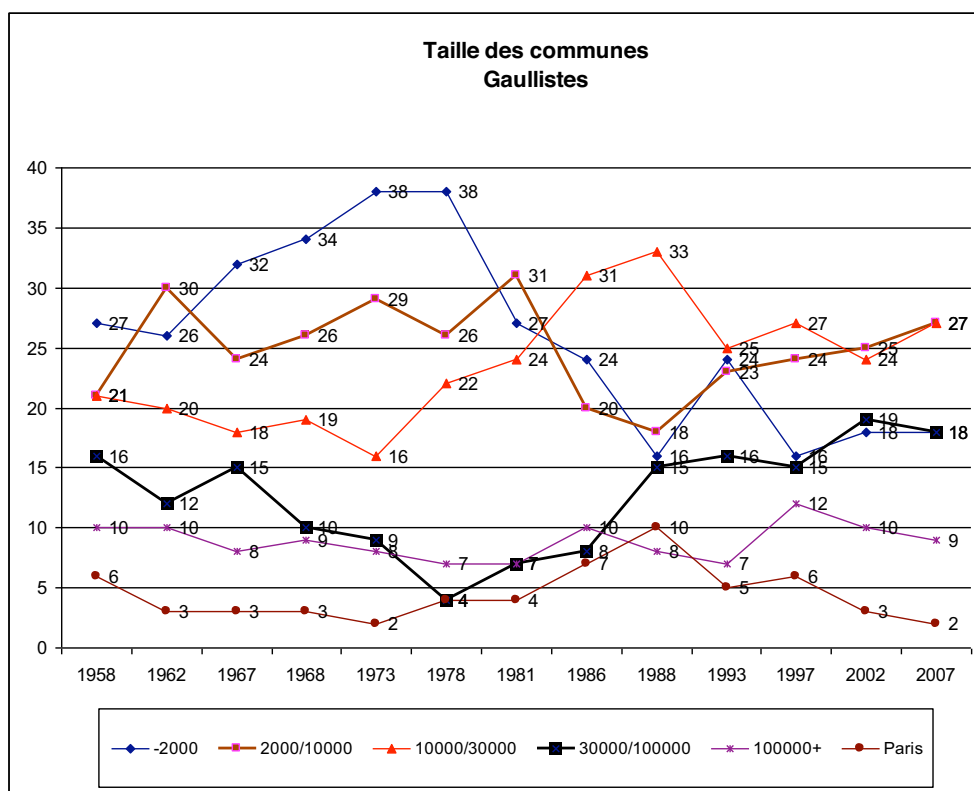


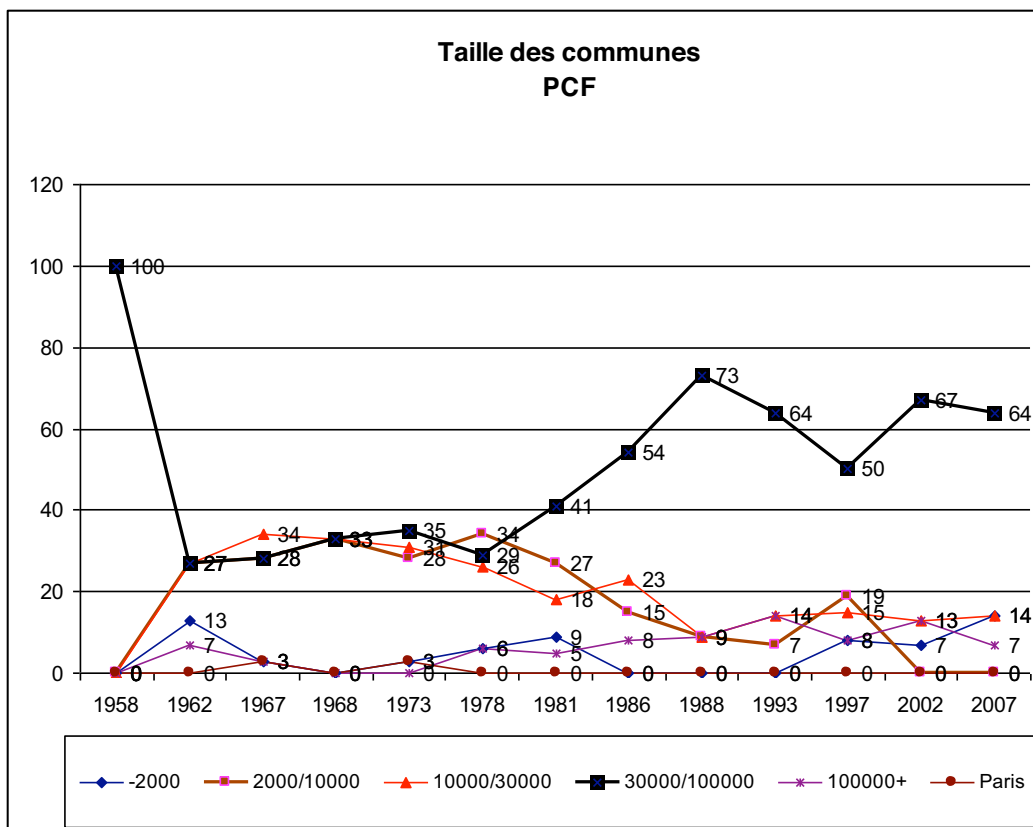
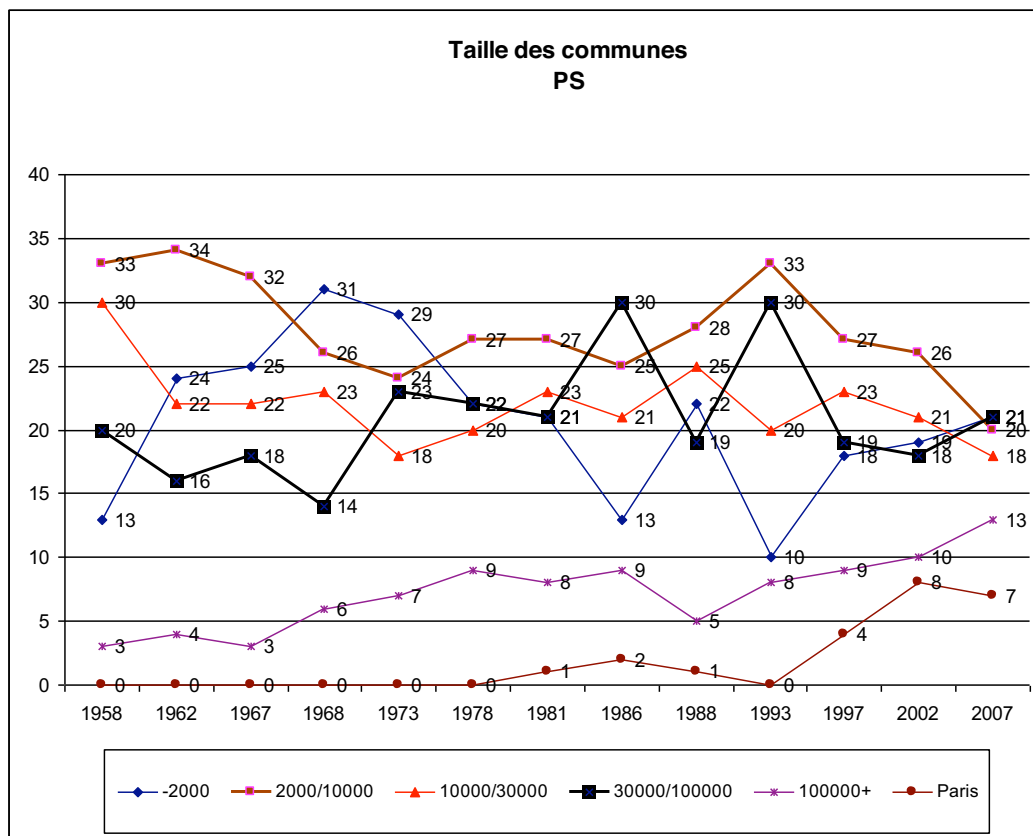
ANNEXE 10 – SÉQUENCES ÉLECTIVES AVANT LE PREMIER MANDAT DE DÉPUTÉ



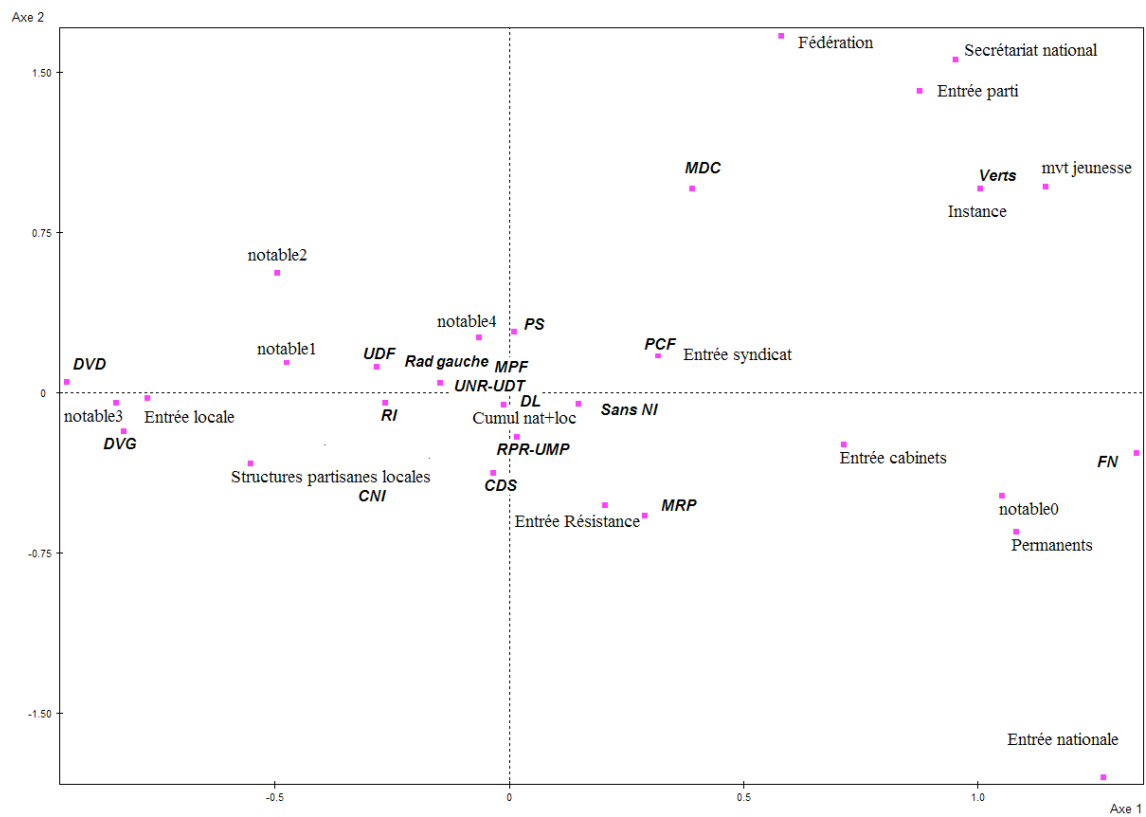


ANNEXE 11 – TAILLE DES COMMUNES DONT LES DÉPUTÉS SONT MAIRES OU MAIRES-ADJOINTS AVANT LEUR ÉLECTION





ANNEXE 12 – LES DIMENSIONS DE LA NOTABILITÉ LOCALE



BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Autant les références sur les députés de la III^e ou de la IV^e République sont nombreuses, ainsi que celles concernant le Parlement européen – qui constitue pourtant l'institution la plus désertée et la plus abandonnée aussi bien par les électeurs que par les élus – autant les travaux scientifiques sur les députés français sont assez rares. On cite ici quelques références utiles.

Achin (Catherine), *Le Mystère de la Chambre basse : comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement : France-Allemagne, 1945-2000*, Paris, Dalloz, 2005.

Collovald (Annie), « La république du militant », dans Pierre Birnbaum (dir.), *Les Élités socialistes au pouvoir 1981-1985*, Paris, Presses universitaires de France, 1985, p. 11 et s.

Costa, (Olivier) et Kerrouche (Éric), *Qui sont les députés français ? Enquête sur une élite inconnue*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. Nouveaux débats, 2007.

Cayrol (Roland), Parodi (Jean-Luc) et Ysmal (Colette), *Le Député français*, Paris, Armand Colin, 1973.

Dictionnaire des parlementaires français, 1940-1958, Paris, La Documentation française, 2005.

Lachaise (Bernard), Le Béguet (Gilles) et Turpin (Frédéric) (dir.), *Les Élections législatives de novembre 1958 : une rupture ?*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2011.

Le Béguet (Gilles), *La République des avocats*, Paris, A. Colin, 2003.

Mossuz-Lavau (Janine), « Genre et politique », dans Pascal Perrineau et Luc Rouban (dir.), *La Politique en France et en Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p. 95 et s.

Ney (Olivier), « Le travail politique à l'Assemblée : note sur un champ de recherche trop longtemps déserté », *Sociologie du travail*, 45 (4), 2003, pp. 537-554.

Rouban (Luc), « La confiance dans le personnel politique », *Cahier du CEVIPOF*, n° 54, Baromètre de la confiance, 2^e vague, Paris, juillet 2011, pp. 57-78.

Sineau (Mariette) et Tiberj (Vincent), « Candidats et députés français en 2002 : une approche sociale de la représentation », *Revue française de science politique*, 57 (2), 2007, pp. 163-185.

DÉJÀ PARUS

Cahier n° 1 (janvier 1988, rééd. février 1989)

L'élection présidentielle de 1988 : données de base

Cahier n° 2 (mars 1988)

L'élection présidentielle de 1988 : journée d'étude 29 janvier 1988

Cahier n° 3 (octobre 1988)

Approche politique de la grève en France 1966-1988

Cahier n° 4 (juin 1989)

Crise et radicalisation politique : années 30-années 80

Cahier n° 5 (novembre 1989) épuisé

Les organisations syndicales et professionnelles agricoles en Europe

Numéro spécial (septembre 1990) épuisé

L'électeur français en questions : tableaux de résultats

Cahier n° 6 (février 1991)

Le vote écologiste : évolutions et structures

Numéro spécial (novembre 1991) épuisé

Rééd. (septembre 1995)

Les électors sous la V^e République : données d'enquête 1958-1995

Cahier n° 7 (mars 1992)

Conflictualité en France depuis 1986 : le cas de Peugeot-Sochaux

Cahier n° 8 (décembre 1992) épuisé

Changement social, changement politique à Aulnay-sous-Bois

Pré actes du colloque, tomes 1, 2 et bibliographie (mars 1993)

L'engagement politique : déclin ou mutation ?

Cahier n° 9 (septembre 1993)

Le modèle français de production de la loi

Cahier n° 10, 2 tomes (juin 1994)

Les associations dans la société française : un état des lieux

Cahier n° 11 (décembre 1994)

Les syndicats européens et les élections européennes : matinée d'étude du CEVIPOF du 27 mai 1994

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/459/publication_pdf_cahier.11.pdf

Cahier n° 12 (février 1995) épuisé

Attitudes politiques des agriculteurs : analyses & commentaires

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/458/publication_pdf_cahierducevipof12.pdf

Cahier n° 13 (septembre 1995)

Les collectifs anti-front national

Cahier n° 14 (décembre 1995)

L'espace politique en milieu rural : les maires des communes de moins de 10 000 habitants

Cahier n° 15 (juin 1996)

La famille dans la construction de l'Europe politique : actes du colloque L'Europe des familles, Paris, CNRS, 17-18 novembre 1995

Cahier n° 16 (mai 1997)

La République aujourd'hui : mythe ou processus

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/454/publication_pdf_cahier.16.pdf

Cahier n° 17 (juin 1997)

Les énarques en cabinets : 1984-1996

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/453/publication_pdf_cahierducevipof17.pdf

Cahier n° 18 (novembre 1997)

La Citoyenneté. Le Libéralisme. La Démocratie

Cahier n° 19 (mai 1998)

Le dialogue national pour l'Europe : un débat européen à l'épreuve des réalités locales »

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/451/publication_pdf_cahier.19.pdf

Cahier n° 20 (août 1998)

Le Racisme. Le Multiculturalisme

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/450/publication_pdf_cahier.20.pdf

Cahier n° 21 (janvier 1999) épuisé

Les opinions et les comportements politiques des ouvriers : une évolution inévitable ? Irréversible ?

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/449/publication_pdf_cahier.21.pdf

Cahier n° 22 (janvier 1999) épuisé

La spirale de Vilvorde : médiatisation et politisation de la protestation

Cahier n° 23 (mai 1999)

Les Adhérents socialistes en 1998

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/447/publication_pdf_cahier.23.pdf

Cahier n° 24 (mai 1999)

Les attitudes politiques des fonctionnaires : vingt ans d'évolution

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/446/publication_pdf_cahierducevipof24.pdf

Cahier n° 25 (septembre 1999)

Le Front national en Bretagne occidentale : sociologie politique et géographie locale du vote FN

Cahier n° 26 (janvier 2000)

Les préfets de la République 1870-1997

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/444/publication_pdf_cahierducevipof26.pdf

Cahier n° 27 (juin 2000) épuisé

Les adhérents du Parti communiste français en 1997 : enquête

Cahier n° 28 (juin 2000) épuisé

Les braconniers de la politique : les ressorts de la conversion à Chasse Pêche Nature et Traditions

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/442/publication_pdf_cahierducevipof28.pdf

Cahier n° 29 (juin 2000)

L'archipel paysan : une majorité devenue minorité

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/441/publication_pdf_cahier.29.pdf

Cahier n° 30 (octobre 2001)

Internet au service de la démocratie ? : le cas d'Attac

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/440/publication_pdf_cahierducevipof30.pdf

Cahier n° 31 (juin 2002) épuisé

L'Inspection générale des Finances 1958-2000 : quarante ans de pantouflage

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/439/publication_pdf_cahierducevipof31.pdf

Cahier n° 32 (septembre 2002) épuisé

L'idée de progrès : une approche historique et philosophique suivie de : Eléments d'une bibliographie

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/438/publication_pdf_cahierducevipof32.pdf

Cahier n° 33 (janvier 2003)

Don et recherche de soi, l'altruisme en question : aux Restaurants du Cœur et à Amnesty International

Cahier n° 34 (février 2003)

Les musulmans déclarés en France : affirmation religieuse, subordination sociale et progressisme politique

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/436/publication_pdf_cahierducevipof34.pdf

Cahier n° 35 (mars 2003)

Le fait religieux à l'école : actes du colloque national 17 novembre 2001

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/435/publication_pdf_cahierducevipof35.pdf

Cahier n° 36 (novembre 2003)

La démocratie

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/434/publication_pdf_cahierducevipof36.pdf

Cahier n° 37 (avril 2004) épuisé

La dynamique militante à l'extrême gauche : le cas de la Ligue communiste révolutionnaire

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/433/publication_pdf_cahiers.du.cevipof.n.37.pdf

Cahier n° 38 (janvier 2005)

Sondages d'opinion et communication politique

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/432/publication_pdf_cahierducevipof38.pdf

Cahier n° 39 (avril 2005) épuisé

Interpréter les textes politiques

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/431/publication_pdf_cahierducevipof39.pdf

Cahier n° 40 (avril 2005) épuisé

Public/Privé : la culture sociopolitique des salariés en Europe

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/430/publication_pdf_cahierducevipof40.pdf

Cahier n° 41 (mai 2005)

Une sanction du gouvernement mais pas de l'Europe : les élections européennes de juin 2004

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/429/publication_pdf_cahier.41.pdf

Cahier n° 42 (juillet 2005)

Le référendum de ratification du Traité constitutionnel européen : comprendre le « Non » français

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/428/publication_pdf_cahier.42.pdf

Cahier n° 43 (septembre 2005)

Autour du communautarisme

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/427/publication_pdf_cahier.43.pdf

Cahier n° 44 (juin 2006)

L'évaluation des politiques publiques entre enjeu politique et enjeu de méthode

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/426/publication_pdf_cahier.44.pdf

Cahier n° 45 (mars 2007)

Colloque Jean Touchard

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/425/publication_pdf_cahier.45.jean.touchard.pdf

Cahier n° 46 (avril 2007)

Baromètre politique français (2006-2007)

Cahier n° 47 (juillet 2007)

Regards croisés sur les sondages d'opinion (Catalogne, Espagne, France)

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/423/publication_pdf_cahier.47.cevipof.pdf

Cahier n° 48 (avril 2008)

Salariés et producteurs agricoles : des minorités en politique

Cahier n° 49 (mai 2008)

Le Conseil d'État 1958-2008 : sociologie d'un grand corps

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/421/publication_pdf_cahier.49.cevipof.pdf

Cahier n° 50 (janvier 2009)

François Goguel, haut fonctionnaire et politiste

Cahier n° 51 (septembre 2009)

L'interprétation sociologique des résultats électoraux : l'exemple des élections françaises de 1974 à 1979

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/488/publication_pdf_cahier_51.2.pdf

Cahier n° 52 (septembre 2010)

Les parlementaires et l'environnement

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/667/publication_pdf_cahier_52.cevipof.pdf

Cahier n° 53 (mars 2011)

Les extrêmes droites en Europe : le retour ? Actes du colloque du 5 novembre 2010

http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/775/publication_pdf_cevipof_cahier_53.pdf

Cahier n° 54 (juillet 2011)

La confiance dans tous ses états : les dimensions politique, économique, institutionnelle, sociétale et individuelle de la confiance

<http://www.cevipof.com/fr/les-publications/les-cahiers-du-cevipof/bdd/publication/827>

CEVIPOF - Centre de recherche politiques de Sciences Po
98, rue de l'Université - 75007 Paris
Tél: +33 (0)1 45 49 51 05
www.cevipof.com

Les Cahiers du CEVIPOF

ISSN-e 2112-6446